

LES PAPIERS
DES
ARCHIVES DE GÈNES ET LEURS FILIGRANES
PAR
C. M. BRIQUET



I.

INTRODUCTION HISTORIQUE ET TECHNIQUE

Le papyrus. — Le parchemin. — Le papier chinois. — Le papier de chiffé arabe; son introduction en Occident; procédés de sa fabrication. — Caractères imprimés par la forme aux feuilles de papier: format, vergeure, pontuseaux, filigrane. — Indications fournies par le filigrane: date de fabrication, nom du fabricant, siège de la papeterie, format du papier, sa qualité — Papiers sans filigrane. — Papiers à filigranes doubles.



On admet généralement que le *papyrus* (1), ce délicat et frêle papier des anciens, a été employé en Europe jusqu'au commencement du X.^e siècle. A partir de cette époque, la fabrication de ce produit, concentrée, dès la plus haute antiquité,

(1) Voyez, sur ce papier des anciens, le très intéressant *Mémoire sur le papyrus et la fabrication du papier chez les anciens*, de DURIEU DE LA MALLE, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et belles-lettres*, tome XIX, p. 140 et suiv. Paris, 1851.

dans la Basse et la Moyenne Egypte, paraît avoir été paralysée, pour ne pas dire anéantie (1). Les provisions de papyrus, accumulées dans les villes d'Occident ne tardèrent pas à s'épuiser, sans pouvoir se reconstituer, de sorte que le *parchemin* resta, durant deux ou trois siècles, la seule matière universellement usitée pour l'écriture. Cette substance, connue de temps immémorial, n'est pas d'une production indéfinie; aussi devint-elle rare et chère à son tour, et l'on imagina, au grand préjudice des lettres, de gratter les documents écrits pour les utiliser une seconde fois.

Cependant, à l'extrême Orient, en Chine, on fabriquait, peu après l'ère chrétienne, peut-être même avant, du *papier* fait d'écorces d'arbres, de bambou concassé et de chiffons broyés et réduits en bouillie. Cette industrie passa en Tartarie et, vers le milieu du VIII.^e siècle, les Arabes ayant appris à Samarcande les procédés, d'origine chinoise, de cette fabrication, les transportèrent (vers la fin du VIII.^e siècle) à Bagdad, puis dans l'Yemen, en Asie-Mineure, en Afrique et en Espagne. Le midi de l'Europe reçut ainsi des Arabes le papier de chiffe (2);

(1) L'examen de 12,500 pièces manuscrites qui constituent le fonds, dit d'El-Fajjûm (réuni au Musée autrichien à la collection des papyrus de l'archiduc Régnier), a permis à M. KARABACEK (*Dus arabische Papier*, p. 10 à 12, tirage à part des *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, t. II et III, Vienne 1887), de conclure que la fabrication du papyrus en Egypte avait cessé vers le milieu du X.^e siècle, le dernier document daté qu'il ait trouvé étant de l'an 935 (325 de l'hégire).

(2) Nous passons intentionnellement sous silence le *papier* dit de *coton*, dont l'existence est controuvée. Voyez à ce sujet nos opuscules : *La légende paléographique du papier de coton*. Genève 1884, p. 14 (extrait du *Journal de Genève* du 29 Octobre 1884); et *Recherches sur les premiers papiers employés en Occident et en Orient du X.^e au XIV.^e siècle*, Paris 1886, p. 60 (tirage à part des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome XLVI, p. 188).

l'Empire grec, l'Espagne, l'Italie et la France le connaissent au XII.^e et au XIII.^e siècle sous les noms variés de papier de Damas, de parchemin d'étoffe et de papier de coton ou papier de soie.

Ce papier, qu'on appelle *à la main*, *à la cuve* ou *à la forme*, pour le distinguer du papier moderne, dit *à la machine*, *sans fin* ou *mécanique*, se faisait, comme chacun sait, exclusivement avec des chiffons de toile blancs, battus et lavés aussi bien que possible. Les chiffons, coupés en petits morceaux, étaient ensuite triturés et réduits en bouillie à l'aide de procédés de plus en plus perfectionnés. A l'origine, cette opération s'est faite à la main; mais, déjà en Orient, on ne tarda pas à s'aider de la force hydraulique et à employer des meules pour défibrer les chiffons. Plus tard on renonça aux meules et on leur substitua les marteaux-pilons. C'est aux papetiers italiens de Fabriano qu'on attribue ce perfectionnement et c'est ce besoin d'un moteur, joint à celui d'une eau très-pure, qui conduisit à établir les premières papeteries sur des cours d'eau et aussi près que possible de leurs sources.

Ce qu'on appelle une *pile de maillets* ou *de pilons* est une cuvette en bois ou en pierre, dont le fond est garni d'une masse métallique nommée *platine*. Sur cette platine viennent battre plusieurs maillets en bois, ordinairement ferrés à leur extrémité, lesquels sont mis en mouvement par un arbre horizontal armé de *cammes* ou de *dents*, qui les soulèvent et les laissent retomber, en commençant par une extrémité du rang et en finissant par l'autre. Ces chutes successives des maillets finissent par réduire les chiffons à l'état d'une vraie bouillie dans laquelle on ne trouve plus trace du tissu.

La pâte très liquide ainsi obtenue est amenée dans un réservoir appelé *cuve*, vaste récipient d'environ 1.^m 50 de côté sur 1.^m, 10 de profondeur. C'est dans cette cuve qu'un ouvrier plonge la *forme*, ou moule destiné à recevoir une certaine quantité de pâte de papier.

Aujourd'hui, dans l'extrême Orient ces formes sont composées d'un cadre et d'un large treillage en bois, entre lesquels on interpose une claie de la dimension des feuilles que l'on veut obtenir et formée de fines lamelles de bambou, disposées parallèlement et réunies par des fils de soie. Il est probable que les Arabes ont employé à l'origine des formes semblables, mais qu'ils n'ont pas tardé à remplacer les lamelles de bambou ou de bois par des fils de cuivre. Dès lors, la forme a été composée d'un châssis de bois, au travers duquel sont tendus des fils de cuivre, rapprochés les uns des autres, soutenus par de petites traverses en bois et maintenus à leur place par d'autres fils de cuivre, beaucoup plus espacés et posés perpendiculairement aux premiers. Les fils rapprochés les uns des autres et tendus parallèlement aux grands côtés de la forme constituent la *vergeure*; les autres, perpendiculaires, sont appelés *pontuseaux*. Enfin, l'on soude, sur cette forme, un fil de cuivre contourné, représentant une figure, un objet quelconque; cette marque constitue le *filigrane*. Un cadre mobile, dont l'épaisseur détermine celle du papier, est posé sur la forme, qui, dans cet état, est plongée dans la cuve. L'ouvrier la retire remplie de pâte et lui imprime quelques mouvements saccadés, dans le but d'égaliser la matière et d'en bien entremêler les filaments. L'eau s'écoule à travers les fils du châssis et la feuille de papier

se trouve ainsi produite. La forme, débarrassée du cadre mobile, est transportée et retournée sur un feutre où elle dépose la feuille de papier. On empile alternativement un feutre et une feuille de papier et on presse le tout, pour faire écouler le plus d'eau possible. Après cela, on porte les feuilles à l'étendage et on les dispose sur des cordes, où elles achèvent de se sécher à l'air.

Pour pouvoir supporter l'écriture, le papier doit enfin être collé. Cette opération paraît s'être pratiquée chez les Arabes à l'aide de l'amidon (1), ou de la gomme adragante, et par des procédés qui viennent fort heureusement d'être remis en lumière (2). Mais en Occident on a recouru très vite au *collage animal* et l'on trempait le papier, feuille par feuille, ou par petits paquets, dans un liquide chargé de gélatine et obtenu par la cuisson de débris de peaux, de tendons et de cartilages d'animaux.

Signalons enfin une opération que l'on faisait subir assez généralement au papier, c'est le *satinage*. La feuille de papier était posée sur une table de marbre poli et on la frottait en tous sens avec une pierre dure, d'environ 10 à 20 centimètres de long, sur 5 de large et 3 d'épaisseur. La pierre a été remplacée parfois par un rouleau de bois dur poli, que l'on promenait en tous sens sur le papier, ou par un marteau de fer poli (3),

(1) J. WIESNER, *Die Mikroskopische Untersuchung des Papiers*, p. 40 et suiv., tirage à part du mémoire inséré dans les *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainier*, t. II et III, sous le titre: *Die Faijûmer und Uschû-meiner Papiere*. Vienne, 1887.

(2) J. KARABACEK, *Neue Quellen zur Papiergeschichte*, dans les *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainier*, t. IV. Vienne, 1888.

(3) A. FABRIANO, d'après ce que m'écrit M. A. Zonghi, ce satinage était dès le XV.^e siècle l'objet d'une industrie spéciale exercée par les *cialandratori*. L'instrument employé à cet usage était en fer, il avait la forme d'une bouteille,

et même plus tard par une calandre. Certains papiers, du XV. et du XVI.^e siècle, lissés de cette manière, sont remarquables par leur brillant et leur glacé.

Tels sont, dans leurs traits essentiels, les procédés très simples, presque primitifs, usités jusqu'au commencement de ce siècle, pour la fabrication du papier.

La feuille de papier, comme tout objet moulé, reçoit donc une empreinte parfaitement distincte et caractéristique, image de la forme sur laquelle elle est faite. Ce sont ces empreintes, ou images, qui permettent de classer les papiers, de reconnaître leur identité ou de constater leurs dissemblances.

Les caractères que la forme imprime à la feuille de papier sont de quatre genres: 1.^o le *format*; 2.^o la grosseur et l'écartement des *vergeures*; 3.^o le nombre et l'écartement des *pontuseaux*; 4.^o le *filigrane*.

La plupart des auteurs qui ont traité des papiers du XIV.^e et du XV.^e siècle ont négligé de parler du *format*. Ceux qui en font mention se bornent à dire qu'il n'y en avait que deux, dont l'un était le double de l'autre. Cette affirmation n'est vraie qu'approximativement. Sans doute, les formats, dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot, c'est à dire des intermédiaires gradués entre le très petit et le très grand, ne se manifestent guère qu'au XVI.^e siècle; avant cette date on ne trouve que deux genres de papier, l'un de 30 centimè-

haute de 30 centimètres, dont la base bien polie mesurait 15 centimètres de diamètre. Plusieurs filigranes, compris entre 1454 et 1510, représentent cet instrument.

tres sur 40 environ et l'autre double, de 40 sur 60 ; mais que de variétés dans cette apparente unité ! Le petit format oscille entre 27 centimètres sur 39 et 32 sur 46 ; le grand entre 40 sur 58 $\frac{1}{2}$ et 48 sur 66, différences qui ne sont point insignifiantes, surtout pour le premier. En effet, dans ces limites, l'ordonnance de Louis XV, du 18 septembre 1741, ne comprend pas moins de dix-sept espèces de papier, de neuf grandeurs, et l'on est en droit de penser que ces sortes que l'on ne réussissait pas à unifier, — malgré les petites différences qui les séparent, — reposaient sur d'anciennes habitudes et appartenaient, chacune en propre, à quelque région particulière.

La *vergeure* du papier est produite par les fils de laiton de la forme qui retiennent la pâte suspendue dans l'eau et qui, en la retenant, y déposent leur empreinte. En regardant le papier par transparence, on y voit des lignes alternativement foncées et claires. Les lignes foncées sont produites par la plus grande épaisseur de pâte contenue entre les fils ; les lignes claires, au contraire, sont formées par l'incrustation du fil de laiton dans la pâte, c'est à dire par une épaisseur moindre. La grosseur et l'écartement des fils de vergeure a beaucoup varié. Fins et serrés à l'origine, ils deviennent gros et espacés vers le milieu du XIV.^e siècle, puis redeviennent fins et serrés.

Pour avoir une idée exacte de la vergeure d'un papier, le moyen le plus simple est de compter, sur la feuille qu'on examine, un certain nombre de ces lignes claires et de mesurer l'espace qu'elles occupent. Si l'on prend comme point de comparaison entre différents papiers, l'espace occupé dans chacun d'eux par vingt ver-

geures, on trouvera que cet espace varie, suivant les temps et les pays, entre les limites considérables de 16 à 80 millimètres; la moyenne ordinaire est de 25 millimètres. On trouve quelquefois, surtout dans les papiers du XIV.^e siècle, une vergeure assez singulière: à savoir des fils gros, alternés de fils fins; nous ignorons dans quel but on a eu recours à cette disposition. Parmi les papiers italiens, on remarque pendant une cinquantaine d'années, soit de 1340 à 1390 environ, une particularité caractéristique: l'adjonction d'un fil de vergeure supplémentaire au milieu de la forme, de manière à marquer la ligne du centre par un trait beaucoup plus gros que les autres; c'est sur cette partie renforcée de la vergeure qu'est posé le filigrane, (Voir aux planches, les n.^{os} 9, 14, 23, etc.). Une autre particularité se présente dans certains papiers surtout dans ceux de la seconde moitié du XV.^e siècle. Camus a le premier, croyons-nous, signalé cette singularité dans les termes suivants (1): « Le papier est, en quelque manière, rayé, paraissant alternativement plus épais et plus gris, plus mince et plus blanc, par intervalles de trois à quatre millimètres. » Pour abrégé, nous signalerons cette disposition spéciale de la vergeure par la mention: *aspect de musique*, parcequ'elle rappelle la réglure de la musique: cinq portées grises, séparées par un espace blanc.

Les *pontuseaux* sont les fils métalliques perpendiculaires à ceux de la vergeure et dirigés, par conséquent, parallèlement aux petits côtés de la forme. De nos jours, les pontuseaux constituent une sorte de chaîne, destinée

(1) Notice d'un livre imprimé à Bamberg en 1462. Paris, an VII.

à maintenir en place les fils de la vergeure, entre chacun desquels ils subissent une ou deux torsions. Mais dans l'origine, ils paraissent n'avoir eu pour but que de soutenir la vergeure et d'empêcher la forme de fléchir ou de se creuser vers son centre. Plus tard, à partir de la fin du XIV.^e siècle, dans un but d'amélioration, et par le moyen d'un fil métallique très fin, on a, dans quelques fabriques, fixé les fils de la vergeure à ceux des pontuseaux. Nous ne saurions, du moins, expliquer d'une autre manière l'aspect que présentent certains papiers. (Voir aux planches les n.^{os} 12, 63, 67, 89, etc.).

Le nombre des pontuseaux a beaucoup varié, de même que leur écartement. Dans les papiers de format ordinaire, il va de 7 (espacés de 60 à 80 millimètres), à 24 (espacés de 8 à 20 millimètres). Dans la première moitié du XIV.^e siècle, on en compte habituellement de 7 à 10 (espacés de 50 à 60 millimètres); plus tard, ce nombre s'accroît; dans la seconde moitié du XIV.^e siècle et dans le XV.^e, il est en général de 10 à 14 (espacés de 28 à 40 millimètres); à la fin du XV.^e siècle et au XVI.^e, il va parfois à 20 et 24. Certains papiers, surtout ceux de provenance italienne, présentent cette particularité d'un écartement plus grand des deux pontuseaux entre lesquels est placé le filigrane. Dans cet intervalle plus grand, se trouve tendu un pontuseau supplémentaire qui supporte le filigrane.

D'autres papiers, surtout à partir du XVI.^e siècle, ont à chacun des bords de la forme un pontuseau supplémentaire, appelé *tranchefile*, lequel est séparé de son voisin par un espace de moitié plus petit que celui qui existe entre les autres pontuseaux.

La grosseur du fil métallique formant pontuseau a aussi varié. Dans le commencement du XIV.^e s., il est plus fin que celui de la vergeure; plus tard c'est le contraire. Enfin, dans plusieurs papiers, les pontuseaux sont invisibles.

Le *filigrane* (*Wasserzeichen*, marque d'eau) est cette empreinte laissée en creux, dans la pâte de papier, par l'ornement en fil de cuivre, qui a été soudé sur la forme. Vu par transparence, il se détache en clair sur l'ensemble plus sombre de la feuille. De toutes les particularités qui différencient les papiers, c'est évidemment la plus facile à saisir; aussi le filigrane a-t-il été habituellement, mais à tort, relevé et indiqué seul, — à l'exclusion du format, de la vergeure et des pontuseaux, — pour caractériser les papiers.

Le filigrane n'occupe pas toujours la même place sur tous les papiers. D'ordinaire il se trouve à peu près au centre de la moitié gauche de la feuille ouverte, et, généralement aussi, il est placé perpendiculairement aux vergeures. Cependant cette règle est loin d'être absolue. En laissant de côté les papiers de la fin du XIII.^e et du commencement du XIV.^e siècle, fabriqués avant qu'une tradition se fut établie, on trouve des filigranes dont l'axe est perpendiculaire aux pontuseaux, ou qui sont posés au centre de la feuille ouverte, ou vers un des bords, ou au coin. En général, ces dérogations à la coutume sont voulues et constituent la tradition de certains moulins ou de certaines provinces, pendant un temps plus ou moins long. Dans quelques cas, cependant, on ne doit y voir que le résultat de l'ignorance de l'ouvrier chargé de fixer le filigrane sur la forme et qui, parfois, le fixait à rebours ou de travers.

On s'est fréquemment demandé dans quelle intention les filigranes avaient été imaginés et employés. C'est une question qui a fait l'objet de nombreuses discussions et sur laquelle on n'est nullement d'accord. Nous ne présenterons que quelques brèves remarques sur ce sujet, qui exigerait de longs développements, si on voulait le traiter à fond.

Constatons d'abord que l'emploi général des filigranes démontre leur raison d'être; ils avaient une utilité, ou pour celui qui en faisait usage, ou pour l'autorité qui l'imposait, si tel a été le cas, ou pour le consommateur de papier qui l'exigeait.

Quant au problème intéressant de la signification des filigranes, on peut le formuler ainsi: Pourquoi tel moulin à papier a-t-il pris telle marque pour son papier, de préférence à telle autre? Est-ce pure affaire de fantaisie personnelle ou y a-t-il dans ce choix un motif sérieux? Notre réponse à cette question ne saurait être absolue; elle variera suivant les époques et les pays; et si nous sommes obligé de reconnaître que la fantaisie a joué un certain rôle, nous pourrions cependant poser quelques règles.

A l'époque la plus rapprochée de nous, les filigranes indiquaient cinq choses: — le format du papier, — sa qualité, — le nom du fabricant, — le siège de la papeterie, — enfin l'année de la fabrication. Les marques du *pot*, de la *coquille*, du *raisin*, de la *cloche*, etc., se rapportaient au format; la qualité était indiquée par un mot: *fin*, *moyen*, *bulle*, *vanant* ou *gros-bon*, écrits en toutes lettres, de même que les noms de province ou de localité, tels que *Auvergne*, *Angoumois*, *Annonay*. Les noms de

fabricants *Montgolfier, Jobannot, Caprony*, étaient souvent remplacés par leurs initiales.

De ces cinq genres d'indications fournies par les filigranes, la cinquième, la *date*, a été le plus tardivement et le plus rarement employée. L'exemple le plus ancien que nous en connaissons provient d'un terrier de Meximieux (Ain); c'est un écusson armorié avec la date de 1655. Puis vient un document écrit à Genève en 1660, qui porte le nom du papetier Boy et la date de 1659. A Lyon, un document de 1678 est filigrané à la cloche, surmontée du nom *I. Joubert*, avec la date de 1673. Un autre papier, provenant de Marseille, est aux initiales PP et à la date de 1686. Ce sont là les plus anciens spécimens que nous ayons rencontrés. Au sujet de la date, il faut se garder d'une erreur facile à commettre. Le règlement de Louis XV, sur la papeterie française, du 27 janvier 1739, imposait aux fabricants l'obligation de faire des formes neuves pour conformer leurs produits à la nouvelle ordonnance. Afin de constater la mise à exécution de cette prescription, un arrêt du Conseil du roi du 18 septembre 1741 décida que lesdites formes devraient porter la date de 1742. Ainsi fut fait, et, pendant de longues années, tous les papiers fabriqués en France portèrent la date de 1742.

Les quatre autres indications fournies par les filigranes ont pu être cherchées et même voulues, séparément ou simultanément à certaines époques et dans certains pays. On a cru longtemps que l'usage d'une marque faisant connaître le *nom du papetier* ne remontait qu'à

la fin du XV.^e siècle (1); mais, depuis quelques années, on sait que cette indication a été, au contraire, une des premières et l'on a signalé des noms de papetiers à la date reculée de 1307. Un des plus anciens filigranes connus, relevé à la date de 1293, est formé des initiales I O, qui se rapportent certainement à un nom; et les initiales F, I, M, B, S, C, G, A, P, qui sont dans le même cas, sont aussi au nombre des plus anciennes marques relevées. Sans doute, cet usage a été très vite abandonné, mais il est assez probable que les marques qui ont été employées en même temps que les noms ou qui les ont immédiatement remplacés, étaient des marques individuelles. On ne savait guère écrire son nom à cette époque d'ignorance générale, et les grands seigneurs eux-mêmes étaient souvent embarrassés pour le faire. Aussi les simples artisans recourraient-ils à un signe quelconque, qu'ils apposaient sur leurs œuvres et qui devenait leur signature, beaucoup plus facile à reconnaître, par des tiers, qu'un mot qu'on ne savait pas lire. Plusieurs de ces signes revêtent la formes de rébus où l'on devine le nom du papetier ou de son battoir. Ce n'est que plus tard et avec les progrès amenés par l'instruction, que l'idée de filigraner le nom entier du papetier a reparu. Le premier exemple que nous en connaissions est de 1561 et se rapporte au nom de *Soulier*, accompagné d'une cloche.

En ce qui concerne les *noms de lieu ou de province*,

(1) « Jamais au moyen-âge, on ne voit les noms du fabricant écrits en toutes lettres » disait encor M. C. Schmidt en 1876. (*Mémoire sur les filigranes des papiers employés à Strasbourg de 1343 à 1525*, dans le *Bulletin de la Soc. ind. de Mulhouse*, novembre 1877).

leur inscription, tout au long, dans la pâte du papier, est un fait moderne; mais il y avait une autre manière de l'indiquer, plus compréhensible pour les ignorants, c'était de recourir aux armoiries. Les armes de villes et de seigneuries ont été ainsi utilisées dès le milieu du XIV.^e siècle, et cela s'explique aisément. Sitôt que le nombre des premiers papetiers eut augmenté, ils se dispersèrent et le signe personnel qui les faisait reconnaître de leurs confrères de la même localité ne suffisant plus, ils prirent la marque de la seigneurie dans laquelle ils se fixaient. Rappelons, à ce sujet, que les papetiers, ayant besoin d'eau et surtout d'une force motrice assez considérable, ont dû établir leurs ateliers sur des cours d'eau et acheter, à cet effet, la permission du seigneur. Cette même permission dut aussi être obtenue pour la collecte des chiffons, devenue très vite l'objet d'un privilège. De cette position réciproque de l'artisan et du seigneur, il a dû résulter, que les armoiries de ce dernier ou une de leurs pièces caractéristiques ont été choisies ou imposées comme filigrane. Plus tard, le bon renom attaché à la marque provinciale engagea tous les producteurs d'une même localité ou d'une même seigneurie à se servir du signe typique, chacun d'eux y ajoutant une particularité spéciale, représentant sa signature, pour distinguer ses produits de ceux de ses concurrents.

Quant au *format*, il parlait assez de lui-même pour qu'on ne le signalât pas à l'origine par une marque distinctive. La plupart des battoirs ne fabriquaient du papier que de deux grandeurs, l'une double de l'autre, et le même filigrane était apposé sur toutes deux. Toutefois, comme il régnait une assez grande diversité

entre un pays et un autre et que, par exemple, l'*écu* de France, la *crose* de Bâle, le *lion* de Zurich, étaient apposés sur des papiers qui n'étaient pas de même grandeur, le consommateur, peu à peu, distingua ces différents formats et les désigna par le filigrane qu'ils portaient et qui, primitivement, ne devait indiquer que la provenance. Puis, les exigences croissant, surtout à la suite du développement de l'imprimerie, le nombre et la variété des formats augmentèrent et on leur appliqua des marques connues, alors même qu'elles étaient sans rapport avec le format pour la désignation duquel on les apposait.

La *qualité* a dû être plus vite spécifiée que le format; elle est moins facilement reconnaissable que lui, et le papetier a dû avoir de bonne heure intérêt à fabriquer au moins deux sortes de papier blanc. Cette distinction pouvait facilement s'obtenir en modifiant la marque usitée par le battoir. Ainsi, lorsqu'il s'agissait d'une armoirie, le papier ordinaire était filigrané d'un simple écu, et celui de première qualité, de l'écu accompagné de son support ou surmonté d'une couronne. De même lorsqu'un fabricant apposait son nom entier sur le papier fin qu'il produisait, il se bornait à placer ses initiales sur la qualité inférieure.

En résumé la signification des filigranes a varié suivant les temps et les pays. Ajoutons que l'emploi n'en a pas été constant et qu'à presque toutes les époques on rencontre du papier qui en est dépourvu (ainsi à Gênes, de 1568 à 1614). Dans nombre de pays, l'autorité a dû par mesure de contrôle, ordonner aux papetiers de marquer leurs produits et menacer d'une amende ceux qui ne le faisaient pas.

Si l'on trouve du papier sans marque, l'on en rencontre aussi muni de deux signes, posés chacun sur un des feuillets. Cet usage, pratiqué, quoique rarement, par les papetiers du commencement du XIV.^e siècle, fut très vite abandonné; c'était une complication, et pendant longtemps un seul filigrane suffit pleinement à désigner un papier. Mais, avec la fin du XV.^e siècle, cette habitude reparut, d'abord à Venise, puis, peu à peu, dans la plupart des pays et des fabriques de papier, si bien qu'elle est devenue générale.

II.

LES PAPIERS ET LES PAPETERIES DE GÈNES

Principaux centres anciens de fabrication du papier en Italie : Fabriano, Lac de Garde, Ligurie. — Importance des papeteries génoises. — Ancienneté de l'emploi du papier à Gênes. — Richesse en papier des archives liguriennes à partir du milieu du XII.^e siècle. — Collection de 594 filigranes reproduits. — Utilité d'une collection semblable pour déterminer l'âge d'un papier. — Papiers non filigranés du XII.^e et du XIII.^e siècle. — Papiers filigranés du XIV.^e siècle. — Noms de fabricants de 1307 à 1316. — Provenance de ces papiers. — Les premières marques génoises. — Premières mentions de commerce et de fabrication de papier à Gênes : l'ouvrier Gautier en 1235, Foulques Armanigra en 1253, Nicolas Dentuto en 1257. — Exportation de papier par le port de Gênes. — Grazioso Damiani, de Fabriano, premier fabricant; sa supplique en 1424; son établissement à S.^t Pierre d'Arena, vers 1406, puis à Voltri. — Martin Buscio, papetier à Varazze, en 1435. — Règlements génois sur le commerce et la fabrication du papier. — Voltri, centre de la fabrication. — Énumération de 51 battoirs, en 1675. — 55 fabricants en 1762. — Formats et noms des papiers génois. — Déclin de l'industrie papetière en Ligurie, ses motifs.

L'Italie dispute à l'Espagne la priorité, non de l'invention, mais de la fabrication du papier en Occident; plus heureuse que sa rivale, elle a su développer considérablement son industrie et la conserver florissante pendant une longue suite d'années.

Le XV.^e siècle, qui fut témoin de découvertes si importantes et d'événements si féconds en grandes conséquences, vit aussi s'achever une révolution qui, pour

avoir été peu remarquée, n'en a pas moins été considérable : je veux parler de la substitution du papier au parchemin. Que serait devenue, sans le papier, la civilisation moderne? Où en seraient l'imprimerie, le journalisme, l'instruction publique, l'épanouissement des sciences, des lettres et des arts, les rapports mêmes des peuples entr'eux, si l'Occident n'avait eu à sa disposition que le parchemin et les tablettes de cire ou d'ardoise? Eh bien! cette révolution, source de tant de progrès, c'est l'industrie italienne qui l'a accomplie dans presque tous les pays d'Europe; de fait, presque partout, les premiers papiers employés sont italiens. Voilà pourquoi l'histoire de la papeterie en Italie, offre un intérêt qui dépasse les limites géographiques de cet Etat et s'étend à l'Europe entière.

A côté d'assez nombreux foyers secondaires, tels que Colle (1), en Toscane; Treviso (2) et Padoue (3), en

(1) D'après *Stelluti*, le papier aurait été inventé à Fabriano, en 990 (!!) par Maratta et Morezzo, père et fils; les Morezzi auraient introduit la nouvelle industrie à Colle, dans le XII.^e siècle, en créant une fabrique de papier dans le faubourg de Spugna, sur les eaux de l'Elsa. Ce qui est certain, c'est que le 6 mars 1377, la commune de Colle loua pour vingt ans à Michele di Cola une chute d'eau avec un aqueduc et tout ce qui se rapporte à la fabrication du papier ayant appartenu auparavant à Bartolommeo d'Angiolo.

(2) TIRABOSCHI (*Storia della letteratura italiana*, Modène 1772-1781, tom. V, p. 76 à 78), attribue à Trévis la gloire d'avoir, dans la fabrication du papier, substitué les chiffons de toile à ceux de coton. Ce serait à Pace, de Fabriano, que cette amélioration serait dûe. Un décret du Sénat de Venise du 19 août 1366 accorda aux papeteries de Trévis un privilège pour la récolte des chiffons.

(3) On fait remonter la papeterie de Padoue à 1340. GLORIA (*Compendio di paleografia e diplomatica*. Padoue, 1870, p. 377, en note), mentionne deux instruments notariés de 1376, où il est question d'un certain *maestro Francesco dalle carte q. ser Prasente da Fabriano*. Près de Padoue, Battaglia a eu, de très bonne heure, une papeterie jouissant de privilèges pour la récolte des chiffons à Venise et dans son territoire.

Vénétie; Pignerol (1) et Casella (2) en Piémont (3); la fabrication du papier dans la péninsule (4) a eu, de

(1) CIBRARIO (*Economia politica del medio evo*), mentionne, en 1381, parmi les prix payés pour certains articles, du papier de Pignerol. Le plus ancien acte notarié relatif aux papeteries de cette localité, dont nous ayons connaissance, est l'autorisation, concédée le 5 mai 1447, par le duc de Savoie à Thomas de Canapicio, habitant à Pignerol, de marquer son papier avec une couronne (Archives de Turin, *Minutes du notaire Etienne Laborier*). Nous citons plus loin (§ 64. Gantelet) un privilège analogue, accordé, en 1473, à un autre papetier de Pignerol, Antoine Malamini.

(2) Casella, sur la Stura, près de Turin, a possédé de très bonne heure et possède encore plusieurs papeteries. Au dire de VERNAZZA (*Osservazioni tipografiche*, Bassano, 1807, p. 75), elles seraient antérieures à 1377. C'est de cette localité que sont sortis les frères Antoine et Michel Galliziani qui développèrent à Bâle, vers 1453, l'industrie papetière, déjà exercée dans cette ville (avant 1440) par le bâlois Heinrich Halbysen.

(3) Outre celles de Pignerol et de Casella, le Piémont possédait au XV.^e siècle plusieurs papeteries, dont trois à Savillian (BERLAN, *Introduzione della stampa in Savigliano, Saluzzo ed Asti*, Turin, 1887, p. 29); deux à Mondovì, savoir celle de Borgato, antérieure à 1440, et celle de Margarita mentionnée dans un acte de 1456 (VERNAZZA, loc. citée, p. 72); une à Coni, antérieure à 1465; une enfin, située près de Turin, qui avait été concédée le 5 décembre 1466, par le duc de Savoie, à Odino de Piccolpasso, de Pignerol. Ce dernier battoir devait être à quatre roues et construit sous les moulins et au moyen de l'eau descendant des dits moulins de Turin (Archives de Turin. *Comptes des Trésor. génér.*, vol. 112, f. 54).

Un édit de Charles Emmanuel, en date du 18 mai 1613, fixe la répartition des chiffons récoltés dans ses provinces entre les battoirs existant à cette date et détermine la somme que chacun d'eux devait payer au fisc pour l'exercice de ce droit. On y voit qu'à cette date il y avait à Casella 5 papeteries alimentant 8 $\frac{2}{3}$ cuves (*); à Coni 3 (6 cuves); à Beinette, près Coni, 3 (2 cuves); à Margarita, près Mondovì, 1 (2 cuves); à Bagnasco, 1 (1 $\frac{1}{2}$ cuve); à Pignerol, 4 (6 cuves); à Bielle, 1 (1 $\frac{1}{2}$ cuve); à Ivrée, 2 (1 $\frac{1}{2}$ cuve); à Nice, 4. Total 24 papeteries.

(4) Parmi les anciennes papeteries italiennes, il convient de mentionner encore :

1.^o Celle de Bologne, fondée dans le dernier quart du XIII.^e siècle, sur le canal de Reno, par Polese, papetier fabrianais (ZONGHI, loc. cit., p. 5).

(*) Une cuve fournissait habituellement 70 kilos de papier par jour, ou 200 balles de 10 rames par année. Lorsqu'il est question d'une moitié ou d'un tiers de cuve, il faut entendre par là que le battoir, en général parce que l'eau manquait une partie de l'année, ne pouvait marcher, que la moitié ou le tiers de l'an.

très bonne heure, trois centres principaux : Fabriano (1), dans la Marche d'Ancône ; les bords du Lac de Garde dans l'Etat de Venise (2) ; et la Ligurie.

La première de ces localités, Fabriano, a rencontré, en M.^r le chanoine Aurèle Zonghi, un historien aussi

2.^o Celles de Pioraco, près de Macerata, de Sigillo, près de Pérouse, et de Fermignano, près d'Urbino, mentionnées par le même auteur (p. 8), à la date de 1363-1366.

3.^o Celle de Forlì, signalée dans la *Descrizione di Bologna e della Romagna*, du cardinal Anglico, de 1370, en ces mots : « datium cartarie comunis cum membris suis » et dont le tenancier payait une redevance annuelle de 200 livres de Bologne (C. MALAGOLA, *Di Sperindio e delle cartiere . . . in Faenza*. Modène, 1883, p. 19. Tirage à part de : *Atti e Memorie della R. Deputazione di Storia Patria per le provincie di Romagna*, III.^e série, vol. I, fasc. V).

4.^o Celles de Brescia, ville qui, en 1421, faisait un bon commerce avec Venise. (V. JOPPI, loc. citée).

5.^o Celles de Prato et de Pescia, en Toscane, dont les produits sont signalés par FINESCHI (*Memorie stor. sopra la stamperia de Ripoli*. Florence, 1781, p. 26 à 48) dans la seconde moitié du XV.^e siècle.

6.^o Celle de Faenza, construite en 1470 (MALAGOLA, loc. cit., p. 17).

7.^o Celles de Foligno, dont les produits rivalisaient, au commencement du XVI.^e siècle, avec ceux de Fabriano.

(1) Les papeteries de cette ville sont antérieures à 1276. De nombreux protocoles de notaires de 1320 et 1321 font connaître les noms de 22 papetiers fabrianais, témoignage irrécusable de l'importance d'une industrie qui devait, plus tard, fournir aux armoiries de la ville la devise suivante : *Faber in annue cudit cartam olim undique fudit* (ZONGHI, loc. cit., p. 29 à 34).

(2) Le nombre des papeteries de l'Etat de Venise (non compris celles de Bergame) était en 1725, de 84, dont 34 sur le Lac de Garde (30, avec 38 $\frac{1}{2}$ cuves à Salò et 4, avec 5 cuves, à Limon). Le Vicentin en comptait 15 (avec 27 cuves) ; le Trévinois, 15 (avec 24 cuves) ; le Frioul, 7 (avec 15 cuves) ; le Padouan, 3 (avec 10 cuves) ; les autres provinces, 10 (avec 13 cuves). TESSIER, *Alcuni documenti de' magistrati della Repubblica Veneta, in materia di seta, carta e vini*. Venise, 1886, p. 66 et suiv. Nous n'avons pas pu savoir à quelle époque remontent les établissements du Lac de Garde ; quant à ceux du Frioul, M. V. JOPPI (*L'arte della stampa in Friuli*, dans *Atti dell'Accademia di Udine*, série II, vol. III), nous apprend qu'il y avait, à Cividale, en 1293, une papeterie à la tête de laquelle étaient Prosperino e Giacomino de Bologne. Une autre existait, en 1349, à Venzona ; une troisième, en 1351, à Udine.

zèle que patient. Dans son récent ouvrage : *Le antiche carte fabrianesi* (1), cet auteur décrit près de 2000 filigranes relevés par lui aux archives de Fabriano. Il a ainsi démontré l'importance et l'ancienneté de ce centre industriel. Venise avait trouvé en Dominique Urbani un travailleur qui s'était proposé de retracer l'histoire de la papeterie vénitienne ; mais une fin prématurée l'a empêché de terminer l'œuvre qu'il avait commencée par la publication de ses *Segni di cartiere antiche* (2).

L'histoire de la papeterie génoise est encore à faire ; on n'a guère publié à son sujet, que de courtes et rares notices, et c'est en partie le désir de combler cette lacune qui nous a engagé à entreprendre le présent travail.

Durant un court séjour fait récemment en Italie, nous avons cherché à recueillir quelques renseignements historiques sur cette branche d'industrie nationale. Ce n'est point une étude complète que nous donnons ici : le temps limité dont nous disposions ne nous permettait pas de l'entreprendre ; ce sont de simples notes d'un touriste en passage, aperçu rapide et nécessairement imparfait, pour lesquelles nous réclamons l'indulgence de nos lecteurs.

(1) Fano, 1884. Malheureusement, les filigranes sont décrits dans cet opuscule, mais n'y sont pas reproduits. Or, un dessin fidèle, de grandeur naturelle, est le seul procédé qui rende d'une manière satisfaisante ces signes, si variés de formes et de dimensions. Nous appelons de tous nos vœux une publication semblable, que projette d'ailleurs M. Zonghi.

(2) Venise, 1870. Il est à regretter que, dans ce consciencieux travail, sans doute, pour diminuer le nombre des planches, l'auteur ait cru devoir réduire considérablement les dimensions des filigranes reproduits. Ce procédé, antérieurement adopté par Jansen, Gutermann, Rauter, etc., doit être abandonné. Encore une fois, il n'y a d'exact qu'une reproduction de grandeur naturelle.

Gênes possédait, au temps de sa gloire, un commerce important de papier, fabriqué, pour la plus grande partie, sur son propre territoire. Il y a cinquante ans encore, au dire de Cevasco (1), on comptait dans la province, — à Voltri, à Pegli, à Varazze, à Arenzano, — 160 papeteries, occupant près de 3000 personnes et donnant lieu à une exportation annuelle d'environ un million et demi de francs. C'était néanmoins l'époque de la décadence de cette industrie, décadence qui n'a fait que s'accroître avec les progrès de la fabrication mécanique. Mais, du XVI.^e siècle au XVIII.^e, la papeterie était florissante à Gênes et elle alimentait de ses produits l'Espagne, le midi de la France, l'Angleterre et la Hollande.

Par suite de son commerce et de ses relations étendues, Gênes a connu et employé le papier à une époque, très-ancienne. Nous avons parlé ailleurs (2) d'un document écrit et conservé à Gênes, remontant à 1154. Les archives de cette ville possèdent également (Archivio di Stato *Materie politiche*, mazzo 18 d. n.^o 2737) plusieurs lettres sur papier des empereurs grecs Isaac II et Alexis IV, de 1188 à 1202 (3).

Grâce à la parfaite obligeance de M.^r Desimoni, surintendant des archives de la Ligurie, nous avons pu examiner à loisir tous les papiers que nous voulions étudier; c'est à lui et à M.^r le prof.^r Belgrano que nous

(1) *Statistique de la ville de Gênes*. Gênes, 1838, tome I, p. 347.

(2) Dans les deux mémoires cités plus haut, p. 270 en note.

(3) Voyez les documents gréco-byzantins publiés dans les *Acta et diplomata graeca medii aevi sacra et profana*, par MM. Miklosich et Müller, tome III. Vienne, 1865.

devons l'indication de nombreux documents relatifs au papier, à son commerce, à sa fabrication. Qu'ils reçoivent ici tous deux l'expression publique de notre sincère gratitude.

Les archives notariales avec leurs 15,000 volumes, source inépuisable de renseignements de tous genres sur la vie publique et privée des Génois, leur histoire, leurs mœurs, leur industrie, leur commerce, devaient avoir notre première visite. Nulle part, — sauf peut-être à Venise, — on ne trouve une série aussi considérable et aussi ancienne de documents écrits sur papier. Nous en avons examiné les 200 premiers volumes, et nous regrettons vivement que le temps ne nous ait pas permis de pousser plus avant cette étude. Nous avons cependant pu nous faire une idée exacte des papiers employés à Gênes durant deux siècles, soit du milieu du XII.^e au milieu du XIV.^e Pour la période suivante s'étendant jusqu'au XVII.^e siècle, nous avons dû abandonner la collection trop vaste des actes de notaires pour des recueils moins étendus. Nous avons fait choix, dans les archives gouvernementales, des registres appelés *Diversorum negotiorum*, qui sont les procès-verbaux des délibérations de la Seigneurie, et *Litterarum Communis*, recueil de minutes des lettres écrites en son nom. Nous avons examiné ainsi le papier de plus de 300 volumes embrassant la période qui s'étend de 1380 à 1667. Puis, comme ces deux séries sont constamment sur papier de mêmes dimensions, nous avons encore consacré quelques jours aux archives de Saint-Georges, qui comptent environ 36,000 volumes, pour examiner des collections moins considérables, mais écrites sur des formats diffé-

rents, durant la même période, soit de 1350 à 1650. Nous avons parcouru là 120 volumes environ.

Enfin M.^r le prof.^r Belgrano a eu la grande obligeance de nous communiquer les calques de 115 filigranes (1) relevés, il y a quelques années, par M.^r Villa, antiquaire bien connu de Gênes et membre de la Société d'histoire de cette ville.

Nous nous sommes ainsi trouvé en présence de 650 à 700 dessins, qui, déduction faite des doublets, ont été ramenés à 594 types, ou variétés de types, dont plus du tiers sont inédits. Cette collection, représentant les papiers employés à Gênes de 1300 à 1650, soit pendant trois siècles et demi, est certainement intéressante sous plus d'un rapport. Elle montre, reproduits d'une manière naïve, mais fidèle, des objets usuels du moyen âge et doit, à ce point de vue, rendre quelques services à l'antiquaire. Mais surtout elle peut aider à déterminer la date et la provenance d'ouvrages manuscrits ou imprimés, d'autographes, de planches gravées et de reliures, non datés ou de date douteuse. En effet, les filigranes, même ceux qui ont duré le plus longtemps, ont sans cesse varié dans leurs contours ou dans leurs dimensions. Ces marques, rappelons-le, étaient façonnées à la main et fixées sur la forme, à une place qui n'était jamais absolument la même. Or une forme ne durait pas longtemps; tous les ans, tous les deux ans au plus, il fallait la renouveler, et en la renouvelant, il se produisait quelques modifications dans le dessin du filigrane, dans sa position sur la forme et

(1) Ces calques n'indiquent malheureusement ni les vergeures, ni les pontuseaux, ni les dimensions des papiers.

même dans la vergeure et les pontuseaux de celle-ci. Ce sont ces variations successives qui, étudiées avec soin, permettent d'arriver à fixer, d'une manière très approximative, l'âge d'un papier.

Les papiers du XII.^e et du XIII.^e siècle, encore dépourvus de filigranes, se ressemblent beaucoup; leurs formats varient de 27 centimètres de haut sur 37 de large (Arch. notar. vol. 2, de 1180 à 1186) à 35 1/2 sur 56 (Arch. notar., vol. 12, de 1214 à 1240), soit du simple au double. On rencontre parfois le format de 33 centimètres sur 49, mais surtout celui de 32 sur 45. La vergeure en est généralement fine: 20 fils occupent de 20 à 24 millimètres dans les plus anciens de ces papiers. A partir de 1210 ou 1215, elle devient plus grosse et les 20 fils occupent 35, souvent même 40 millimètres. On constate dans le registre 7 (de 1211 à 1227) la présence d'un papier dont la vergeure, dans le milieu de la feuille, paraît beaucoup plus serrée que dans les bords: vingt fils y occupent, au milieu, 28 millimètres, et sur les bords, 50. Ce fait, que l'on rencontre à d'autres époques, est difficile à expliquer. Quant aux pontuseaux, leur nombre varie de 8 à 10 et leur écartement de 40 à 60 millimètres. L'épaisseur de ces papiers n'est pas très régulière; ils sont cependant plus minces que ceux du milieu du XIV.^e siècle. Quelques-uns sont d'une pâte très pure, bien travaillée et fondue; d'autres, au contraire, sont pleins de noeuds et de fils, sans qu'on puisse attribuer ces variations d'apparence à une antiquité plus ou moins grande. En un mot, nous

n'avons su trouver, à ces papiers du XII.^e et du XIII.^e siècle aucun caractère spécial qui permette de les différencier entre eux ni de les distinguer des papiers non filigranés des siècles suivants. Tout au plus pourrait-on classer à part certains papiers de provenance orientale. Ainsi les lettres des empereurs grecs, signalées plus haut, sont écrites sur des fragments de papier rognés, qui paraissent tirés de feuilles de grandes dimensions; le plus important de ces fragments mesure 27 centimètres sur 68. Durant un séjour fait, il y a quelques années, à Turin, nous avons déjà été frappé des dimensions exceptionnelles du papier de quelques manuscrits grecs de la Bibliothèque Royale. Nous citerons: 1.^o le ms. B. I. 9, écrit en 1214 (Nicetas, *Chaine des Pères grecs sur les évangiles de Matthieu et de Jean*), grand in-4.^o, rogné, dont la feuille entière, dépliée, mesure 51 1/2 centimètres sur 69; 2.^o le ms. B. I. 5, attribué au XIII.^e siècle (Nicetas, *Commentaires sur le Psautier*), également grand in-4.^o, rogné, dont la feuille mesure 50 centimètres sur 69; 3.^o le ms. B. IV, 35, probablement du XIV.^e siècle, qui est un recueil de sentences, de réflexions, etc., sans nom d'auteur, grand in-8.^o, rogné, dont la feuille dépliée aurait 48 centimètres sur 68. Le papier des lettres des empereurs grecs et celui de ces trois manuscrits a la même apparence; il est bien lissé, d'une vergeure irrégulière, parfois courbée (20 fils mesurant de 24 à 38 millimètres), avec des pontuseaux espacés d'environ 50 millimètres, généralement indistincts, le plus souvent même, invisibles. On possédait donc, en Orient, au XII.^e siècle ou au XIII.^e, un papier mesurant, non rogné, au moins

52 centimètres sur 70 (1); ce sont des dimensions auxquelles, en Occident, on n'est pas parvenu avant le XVI.^e siècle (2), et qui dénotent des procédés de fabrication perfectionnés.

Avec le XIV.^e siècle, on commence à rencontrer à Gênes des papiers munis d'un filigrane.

Ces premières marques sont : un petit cercle ou un O (fil. n.^o 39), en 1301; un I (fil. 392 et 393), un F (fil. 383 et 384), un *m* (fil. 399 et 400), et une sorte de croix (fil. 242), en 1302; la lettre *b* ou *p* minuscule (fil. 376), en 1304; une grande croix, pommée aux extrémités des bras et à leur intersection (fil. 240), en 1305, etc. Il n'y a pas encore d'usage fixe pour la place que le filigrane doit occuper sur la forme; ainsi l' I est placé au centre de la feuille ouverte, tandis que les autres sont posés à l'endroit habituel, soit vers le milieu d'une des demi-feuilles. On trouve aussi, de très bonne heure, des filigranes doubles, c'est à dire des papiers dont les feuilles sont munies de deux filigranes posés sur chacune des moitiés de la feuille; ainsi les lettres C et B (fil. 380), en 1306; ainsi encore une

(1) D'après le prof. Karabacek, *Das arabische Papier*, p. 71 (tirage à part des *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, tomes II et III, Vienne, 1887), la feuille entière du papier de Bagdad mesurait 733 millim. sur 1099, et la demi-feuille ou Mansûri, 488 sur 733.

(2) L'incunable du plus grand format connu est une édition du *Catholicon* de Jean Balbi de Gênes, imprimée avec les caractères particuliers qui renferment la lettre majuscule R de forme bizarre. Ces types ont d'abord été attribués à Mentelin; mais, d'après Madden, ce seraient ceux d'Ulrich Zell, travaillant au monastère de Weidenbach à Cologne. L'ouvrage, imprimé vers 1470, est en papier de 48 centimètres sur 66. Nous ne nous souvenons pas avoir rencontré, avant le XVI.^e siècle, des papiers d'archives, mesurant plus de 42 centimètres sur 62.

sorte d' I et un cercle traversé par deux diamètres, se coupant à angle droit (fil. 40), en 1311. Dans le premier de ces papiers, les lettres C et B sont placées à la même hauteur, chacune à peu près au centre du feuillet, tandis que, dans le second, les filigranes occupent les bords de la feuille.

Mais ce qu'on trouve à Gênes, en plus grande abondance qu'ailleurs, ce sont des papiers filigranés au nom d'un fabricant, et cela durant une période très courte (de 1307 à 1316). Nous avons relevé les marques suivantes: *Andruzo A* — *Barioli* — *Cicco V* — *Filipo Z* — *Filipuzo Z* — *Maso P* — *Mattolo P* — *Petri S* — *Pintavo Z* — *Puzoli Z* — *Zovani G* — *Zuzo G*.

L'existence de ces noms de fabricants, déjà signalée par M. Zonghi pour les papiers de Fabriano (1), renverse complètement les idées généralement admises à ce sujet et que Sotheby (2) formulait ainsi; « I venture to assert that, until after or probably the close of the fifteenth century, there are no marks on paper which may be said to apply individually to the maker of the paper. » Cette idée préconçue a conduit Sotheby à attribuer aux Pays-Bas ou à la Bourgogne le filigrane du P, initiale des trois ducs Philippe qui, à part le règne assez court de Jean sans Peur, occupèrent le trône de Bourgogne pendant plus d'un siècle (de 1350 à 1467), ainsi qu'un autre filigrane dans lequel il voit les initiales P et Y liées et qu'il rattache au mariage, en 1429, de Philippe le Bon de Bourgogne et d'Ysabelle de Portugal.

(1) *Le marche principali delle carte fabrianesi*, Fabriano, 1881, p. 16; *Le antiche carte fabrianesi*. Fano, 1884, p. 43.

(2) *Principia typographica*. Londres, 1858, tome III, p. 8, en note.

Ce sont, croyons-nous, deux erreurs. La lettre P a été usitée d'abord en Italie; elle se rencontre à Fabriano dès 1307, soit 43 ans avant Philippe de Rouvre; quant à l'autre filigrane, il faut une forte dose de bonne volonté pour le lire PY; c'est une marque qui nous paraît indigène au Dauphiné et dans laquelle nous verrions plutôt le monogramme de cette province DP ou DLPH.

Il est difficile de dire d'où venaient les papiers non filigranés qui étaient employés à Gênes dès un temps si reculé. Le premier des volumes de notaires, écrit par Jean Scriba, de 1154 à 1166, l'a été, pour les premières pages du moins, sur les parties laissées blanches d'un manuscrit en grosses lettres arabes et sous chaque mot duquel figure la traduction latine. Cela autorise à prêter à ce papier une origine orientale, ou du moins arabe (1). Mais quant à la provenance des volumes suivants, jusqu'à l'apparition des filigranes, il est sage de ne point hasarder d'hypothèses, tant qu'on ne possédera pas plus de lumières sur cet objet.

La provenance des papiers filigranés est déjà plus aisée à déterminer et le sera toujours plus à mesure que le sujet sera mieux étudié. La plupart des marques relevées à Gênes dans la première moitié du XIV.^e siècle ont été signalées dans les papiers de Fabriano et sont, par conséquent, originaires de cette région, sans qu'on puisse affirmer qu'elles en viennent toutes. Ce qui complique la question

(1) Voyez AMARI, *Nuovi ricordi arabici su la storia di Genova*, dans *Atti della Società Ligure di Storia Patria*, tome V, p. 633, planches II, III et IV. Gênes, 1873.

et la rend presque insoluble, ce sont l'extrême diversité des filigranes de cette époque et le court espace de temps pendant lequel chacun d'eux a été usité. Il semble impossible que chaque papetier n'ait employé qu'une seule marque, tant le nombre de ces signes est considérable. Un fait assez remarquable et qu'il nous faut signaler, c'est l'absence à Gênes de papiers aux marques piémontaises. A part les deux filigranes du *char* et de l'*anneau*, marques probablement originaires de Coni (voir les paragraphes consacrés à ces deux marques), on ne rencontre aucune des nombreuses variétés de la *grappe de raisin*, de la *tête de boeuf à croix de Saint André*, de la *pomme de pin*, de la *couronne surmontée d'une croix*, du *boeuf*, etc., filigranes si abondants en Piémont, en Suisse et en Allemagne durant tout le XV.^e siècle. Il semble que le transport de ce papier en Ligurie était trop difficile ou trop coûteux, et que l'écoulement s'en faisait par voie de terre dans les pays du centre de l'Europe trop éloignés de la mer pour être servis par Gênes ou par Venise.

A partir de quelle époque voit-on apparaître à Gênes d'une manière positive des filigranes indigènes? Il est difficile de le dire. Il faudrait savoir d'abord à quels caractères certains on peut reconnaître qu'un filigrane est indigène. A défaut, bien entendu, d'autres indications plus précises, il n'en est guère que deux, à notre avis, à savoir: 1.^o l'abondance du papier à cette marque; 2.^o l'emploi continu de cette marque, avec quelques variantes, pendant un temps assez long. Or, ces deux caractères, le dernier surtout, ne se retrouvent guère à Gênes avant le commencement du XV.^e siècle, et seulement pour un petit nombre de filigranes, tels que la *couronne*, dont

nous possédons 20 variétés de 1415 à 1499, les *ciseaux* (56 variétés de 1432 à 1513), le *croissant* (23 variétés de 1496 à 1629), le *gantélet* (50 variétés de 1440 à 1598), une *tête de boeuf* particulière (12 variétés de 1457 à 1500), et peut-être les *trois monts* (27 variétés de 1356 à 1446), Nous reviendrons ailleurs sur ces filigranes.

Ces marques sont bien probablement génoises, mais il nous paraît certain qu'il en a été employé beaucoup d'autres ainsi les *lettres initiales* posées à l'angle de la feuille (pendant tout le XVII.^e siècle), la *petite oie* (fin du XV.^e siècle), le *pèlerin* (fin du XVI.^e siècle), les *armes de Gênes* et le *cercle surmonté de la croix* (1520 à 1557, peut-être simple variante du croissant ou lune).

Nous croyons cependant que la fabrication du papier a été exercée à Gênes avant le XV.^e siècle. Cette indication nous est fournie par des documents écrits dont il est temps de parler. Le premier en date est un acte du 24 juin 1235, par lequel un anglais, nommé Gautier (*Gualterius englesius*) s'engage pour un an envers *Mensis de Lucques* à travailler avec lui pour fabriquer du papier, et cela au prix de 27 sols de Gênes, par mois, avec promesse de ne travailler avec personne d'autre et de n'enseigner à personne ledit métier, jusqu'au terme du contrat, sous peine d'une amende de 10 livres de Gênes. *Mensis* s'engage, de son côté, à fournir tout ce qui sera nécessaire pour exécuter le travail. Un troisième personnage intervient dans cet acte. C'est *Marchisius de Camogli*, qui promet de payer à *Mensis* 12 deniers pour chaque jour que le dit Gautier travaillera avec lui, *Marchisius*. Des termes, en peu vagues, de cette convention, il semble résulter que *Mensis* connaissait

déjà la fabrication du papier, puisque Gautier s'engage non pas à lui enseigner cet art, mais seulement à travailler avec lui, promettant en outre de ne pas divulguer les procédés de la profession (1). Si cette interprétation est exacte, il faudrait en conclure qu'en 1235, on connaissait déjà la fabrication du papier (2) à Gênes et que, non seulement *Mensis* s'en occupait, mais que *Marchisius* la pratiquait également, puisqu'il offre d'employer l'ouvrier Gautier les jours où *Mensis* ne lui donnerait pas de travail.

(1) Arch. notariale à Gênes. *Notaro Gianuino de Predono ed altri, ann. 1230, fol. 304 recto* :

† In nomine Domini, amen. Ego Gualterius englesius promito et convenio tibi Mensi de Lucha laborare tecum causa faciendi papirum et de omni misterio quod facere scivero et quod facere volueris, usque ad annum unum proximum completum; dictum itaque laborerium bona fide facere et sine fraude, et cum aliqua persona non laborare usque ad dictum terminum, nec alicui persone docere sive monstrare dictum misterium, usque ad dictum terminum; et tu debes mihi dare pro mercede persone mee omni mense solidos viginti septem Janue. Predicta promito tibi attendere, sub pena librarum decem Janue et obligatione bonorum meorum; et ita juro attendere et contra non venire. Et ego *Mensis* predictus promito tibi dicto Gualterio dare tibi ad laborandum usque ad dictum terminum, et dare tibi omnia que necessaria erunt ad ipsum laborerium faciendum, et dare tibi omni mense solidos viginti septem, videlicet omni ebdomada pro eadem mercede, sub dicta pena et obligatione bonorum meorum. Et ego *Marchisius* de Camulio promito tibi dicto Mensi dare et solvere tibi, omni die quo Gualterius predictus mihi laborabit, denarios xij, sub dicta pena et obligatione bonorum. Actum Janue, in domo mei Mathei (*). Testes: Jacobus Capucius et Enricus magister de Predono (a. 1235), die xxiiij (Junii), circa terciam.

(2) La fabrication du papier en Occident était déjà certainement pratiquée dans la première moitié du XIII.^e siècle, puisque Sachâwî, mort en 1245, mentionne dans son histoire des juges égyptiens, un ouvrage formé de 40 volumes en papiers de diverses provenances, dont quelques-uns consistent en papiers d'origine franque. Voyez *Histoire des Mongols* de RASCHID-ED-DIN, traduite par E. Quatremère, p. CXXXIII.

(*) Mathieu de Predono, notaire, qui en effet a écrit l'acte.

Deux autres actes témoignent, sinon d'une fabrication, du moins d'un commerce de papier, fait à Gênes, au milieu du XIII.^e siècle. Dans le premier du 29 mars 1253, on voit Simon de Chiavari reconnaître avoir reçu de Foulques Armanigra une certaine quantité de papier, pour laquelle il lui doit la somme de 26 livres et 13 deniers de Gênes (1). Par le second, du 10 mars 1257, le même Simon de Chiavari, et Manuel de Domoculta reconnaissent tous deux avoir reçu du papier de Nicolas Dentuto et s'engagent à lui en payer la valeur, soit 20 livres et 13 sols, dans un délai de deux mois (2).

(1) Arch. notar. — *Notaro Gianuino de Predono, ann. 1253, fol. 38 verso.*

† In nomine Domini, amen. Ego Symonetus de Clavaro, qui sto ad Sanctum Syrum, confiteor me emisse et recepisse a te Fulcone Armanigra tot papirum, renuncians exceptioni non habiti vel non recepti papiri et omni juri; pro cuius precio debeo tibi libras viginti sex et denarios tredecim Janue, quos per me vel meum missum tibi vel tuo certo misso dare et solvere promitto usque ad mensem unum proxime venturum. Alioquin duplum, nomine pene, cum dampnis et expensis proinde transacto termino factis vel habitis, tibi stipulanti spondeo; te inde credito tuo solo verbo, sine juramento et testibus. Pro pena et predictis omnibus observandis, omnia bona mea habita vel habenda tibi pignori obligo; et non possem probare solutionem hujus debiti nisi per hoc instrumentum incisum vel per aliud publicum instrumentum inde faciendum. Actum eo loco (Janue, ante domum canonicorum Sancti Laurentii), (a. 1253), die xxviiiij Martii, ante terciam. Presentibus Oberto de Levanto spaerio et Girardino de Predis.

Die xvij Aprilis. Cassum voluntate partium.

(2) Arch. notar. *Notaro Angelino da Sestri, ann. 1257-1258, fol. 67 recto.*

† Nos Symon de Clavaro, qui moratur ad Sanctum Petrum de Porta, et Manuel de Domoculta, quisque nostrum in solidum, confitemur tibi Nicolino Dentudo nos emisse et habuisse a te tantum papirum, abrenunciantes exceptioni non habiti et non traditi papiri et omni juri; unde et pro precio cuius tibi, vel tuo certo nuncio, per nos vel nostrum missum, dare et solvere promittimus, quisque nostrum in solidum, libras viginti et solidos tredecim Janue usque ad menses duos proximos, sub pena dupli, cum omnibus dampnis et expensis elapso termino factis pro exigendo dicto debito tibi stipulanti promittimus. Propterea vero et predictis omnibus observandis, universa bona nostra habita et habenda tibi pignori obligamus. Acto quod de predictis omnibus quisque nostrum in solidum te-

Cent et trente ans plus tard, le papier n'est pas seulement l'objet d'une vente locale, il donne lieu à un commerce d'exportation: En 1380, un navire à destination de l'Ecluse (Sluys en Zélande, Pays-Bas), chargé de gingembre, de fleurs d'oranger, de sucre, de fruits secs, de riz, de soufre, de salpêtre et de *papier pour écrire (viginti et duas balas paperi scrivabilis)*, expédié par Jean Di Negro, Jean Ferrari, Pierre Spinola, et Baptiste Lomellino, de la société Gentile et D'Oria, fut pris par les Anglais, réclamé à Londres et rendu sous la caution de Gustave Pinello, marchand génois (1).

Enfin, un document de 1424, nous apporte le nom d'un fabricant de papier et nous apprend en quel endroit il était établi. Ce document n'est autre qu'une requête à la Seigneurie de Gênes, adressée par Grazioso Damiani, de Fabriano, maître fabricant de papier, aux fins d'obtenir un privilège pour l'achat des vieux cordages de la cité (2). Dans sa supplique, Damiani rap-

neatur. Abrenunciantes nove constitutioni de duobus reis, epistole divi Adriani, juri de principali et omni juri. Testes: Joanninus de Rappallo scriba, Petrus Medicus de Sancto Donato. Actum Janue, juxta terram heredum Nicolai Ususmaris, anno Dominice nativitatis mcllvij, inditione xiiij, die x Martii, inter primam et terciam.

(1) RYMER, *Foedera ad ann. 1380.*

(2) Gratosi constructoris papiri.

Illustri et magnifico domino domino Gubernatori ducali civitatis Janue, nec non dominorum Ancianorum provido Consilio, reverenter dicit Graciosus Damiani de Fabriano, magister construendi papirum, quod verum est quod ipse ab annis decem octo citra semper continuavit exercere dictam artem, primitus in Sancto Petro Arene et deinde in loco Vulturi, nec unquam nec ante nec post fuit aliquis construens papirum in partibus istis, nisi ipse. Et cum dicto ministerio non posset bene vacare, adeo quod res necessarias pro costruendo papirum aliquando deficiebant eidem, aliquando ea emebat in cariori pretio sicut stracias;

pelle que depuis dix-huit ans (donc dès 1406), il a toujours exercé son métier, d'abord à Saint Pierre d'Arena (1), puis à Voltri (2), et que, *jamais avant lui*, il n'y a eu de fabricant de papier, dans ces localités. Il expose ensuite la difficulté que rencontre son travail, attendu que, parmi les matériaux qu'il emploie, il en est, comme les cordages, qui lui font parfois défaut, ou qu'il est forcé d'acheter à un prix trop élevé. C'est pourquoi le seigneur Boucicaut, alors gouverneur de Gênes, avait décrété que nul ne put emporter les cordages de la cité, si ce n'est Damiani lui-même. Il supplie humblement le Conseil de renouveler ladite ordonnance, pour une durée de cinq ans au moins (3).

Au vu de cette requête, le 12 avril 1424, « l'illustre et

exposuit tunc domino Bociquaut, tunc gubernatori Janue, et Consilio, causam sui gravaminis. Qui, attenta utilitate tocius reipublice et dicto ministerio valde necessario, decreverunt quod nemo auderet extrahere stracias de civitate Janue, nisi ipse Graciosus. Quare humiliter supplicat, quatenus prefata illustris Dominatio et Consilium pie dignentur statuere, ordinare et mandare quod nemo possit ut supra stracias extrahere de civitate Janue quam ipse, ut possit dicto ministerio vacare; aliter opporret a dicto ministerio ipsum desistere; et hoc per spacium annorum quinque, vel de quot dictis Dominationibus videbitur convenire.

† mccccxiiij, die xii.^a Aprilis.

Illustris et magnificus dominus ducalis Gubernator januensium, et venerandum Consilium dominorum Antianorum in legitimo numero congregatum.

Attendentes concernere publicam utilitatem quod ars conficiendi papirum in districtu Janue propagetur; annuentes requisitioni dicti Gratosi, auctoritate presentium, statuerunt, ordinaverunt, mandaverunt quod nulli persone liceat de cetero extrahere de civitate Janue stracias, nisi dicto Gratoso soli, pro elaborando dictam artem suam, et non ob aliam causam, usque ad annos quinque proxime venturos. Ordinantes insuper quod Vicegubernatores presentes et futuri sint meri et summarii executores ejusmodi inhibitionis et decreti.

(1) A 4 kilomètres de Gênes.

(2) A 31 kilomètres de Gênes.

(3) Cette requête est tirée d'une liasse des archives d'État à Gênes, intitulée : *Arlium, ann. 1424 à 1784.*

magnifique seigneur gouverneur (1) de Gênes pour le Duc [de Milan] ainsi que le vénérable Conseil des Anciens, réuni en nombre légal, considérant qu'il est d'intérêt public que l'art de fabriquer le papier se propage dans le district de Gênes, approuvant la requête dudit Grazioso, ont mandé par les présentes qu'à l'avenir il ne soit permis à personne d'enlever les cordages de la cité de Gênes, si ce n'est au seul Grazioso, afin qu'il exerce son dit métier, et non pour autre chose, jusqu'au terme de cinq ans; ordonnent, en outre, que les Vice-gouverneurs, présents et futurs, soient stricts dans l'exécution de cet ordre et de ce décret. »

De cette pièce importante, il résulte que Grazioso Damiani, originaire de Fabriano, ville où l'on fabriquait dès le commencement du XIV.^e siècle, un papier renommé, serait venu s'établir, vers 1406, d'abord à Saint Pierre d'Arena, puis à Voltri (où l'eau est plus abondante, plus belle et d'un débit plus régulier), et y aurait établi une papeterie, la première et la seule existante dans ces deux localités. Ce fait, sur la vérité duquel il ne peut s'élever aucun doute, expliquerait la remarque faite précédemment qu'on ne trouve l'emploi continu des mêmes filigranes, dans les papiers de Gênes, qu'à partir du commencement du XV.^e siècle.

Toutefois de ce que Damiani a été le premier à s'établir à Saint Pierre d'Arena et à Voltri, il ne faudrait pas conclure qu'il n'y ait jamais eu antérieurement de papeterie aux environs de Gênes, mais seulement qu'on en avait perdu le souvenir à l'époque où cet

(1) Le général François Bussone, comte de Carmagnole.

industriel vint de Fabriano s'établir sur le territoire de la République. Effectivement, l'outillage de ces premiers établissements était très simple et nous connaissons plus d'un exemple de papeteries abandonnées après un temps très court d'activité.

Mais laissons de côté cette question, sur laquelle de nouveaux documents viendront sans doute, un jour ou l'autre, jeter de la lumière. Un fait est incontestable : c'est le grand développement que prend la fabrication du papier, à partir de la seconde moitié du XV.^e siècle, circonstance que l'on peut certainement attribuer à la découverte et aux progrès de l'imprimerie.

Un jugement rendu le 17 décembre 1438 parle de 140 balles de papier, vendues par Martin Buscio, de Varazze, à savoir 80 balles à Ansaldus D'Oria et 60 à Raphaël Lercari et à ses associés (1). Varazze possédait

(1) FAZIO, *Varazze e il suo distretto*, p. 116.

Copie ancienne, conservée par la famille Fazio à Varazze, dans un liasse intitulée : *Raccolta degli atti civili*, n.° 16.

(Au dos :)

1438, 17 decembris. Immunitas Varaginensium a cabella censariarum.

Immunitas apapirii.

In nomine Domini, amen. Anno mccccxxviiij, indictione prima secundum cursum Janue, die mercurii xvij decembris, in tertiis.

Nobiles et egregii domini Conradus Cigala prior, Georgius Carvallis et Andreas Calvus, consules calegarum et introitus communis Janue, pro tribunali sedentes ad eorum solitum juris bancum. Audita requisitione coram eis verbo facta et exposita per Christopharum Burnengum et socios, collectores introitus censarie nove et veteris anni mccccxxv, petentes et requirentes cogi et compelli et condemnare debere per dictos dominos consules magistrum Martinum Buscium de Varagine ad sibi dandum et solvendum dicitum eisdem Cristopharo et sociis suis dictis nominibus spectantem, pro ballis centum quadraginta apapirii venditis per ipsum magistrum Martinum de Varagine, Ansaldo de Auria scilicet ballas lxxx, et Raphaëli Lercario et sociis ballas lx, sive dictos emptores dicti apapirii, vel quem

donc très probablement une papeterie en 1438. Un autre document, sur lequel nous reviendrons, à propos d'un procès pendant, en 1450, entre la corporation des chiffonniers (*pezarii*) et deux papetiers de Gênes, Basile Acinelli et Jean Mangiavacca, parle, au pluriel, des fabricants de papier. A Voltri même, Grazioso Damiani, ou son successeur, ne fut bientôt plus seul à fabriquer du papier; d'autres industriels s'étaient établis dans la même localité, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Toutefois, ce développement, à une époque et dans un pays où tout était réglementé, ne se fit pas sans de nombreuses difficultés, dont on trouve la trace dans les modifications apportées successivement aux règlements de l'art des écrivains et papetiers.

Nous avons vu le maréchal de Boucicaut (gouverneur pour le Roi de France de 1401 à 1409), et le gouverneur pour le Duc de Milan, en 1424, confirmer à Damiani un privilège pour la récolte des vieux cordages de la cité

seu quos eorum conjunctim vel divisim veniunt condemnandi de jure et ex forma venditionis dicte cabelle.

Audito superinde dicto magistro Martino, dicente se non teneri ad supradicta, eo maxime quia pro conventionibus hominum Varaginis est immunis et francus, auditisque etiam dictis emptoribus dicti apapirii, et visa venditione dicti introitus, per quam aparet quod si aliquod mercatum factum fuerit inter aliquem francum et immunem et inter aliquem non francum, quod non francus teneatur pro franco, et visis conventionibus hominum Varaginis exhibitis et presentatis per dictum Martinum et per Antonium Dondum, sindicum et procuratorem hominum Varaginis, et demum auditis partibus et earum juribus, ac omnibus iis que in predictis dicere voluerunt etc., omni modo etc., Christi nomine etc., videlicet quia absolverunt dictum Martinum a petitione dicti Christophari et sociorum, dictis nominibus, eo quia est immunis et francus vigore dictarum suarum conventionum; et nihilominus condemnaverunt dictos emptores dicti apapirii ad solvendum suum drectum dicto Christopharo et sociis dictis nominibus de et pro occasione dicti mercati dicti apapirii. Et de predictis etc.

de Gênes. Combien de temps ce privilège subsista-t-il ? On l'ignore. En tout cas il n'existait plus en 1446, car un règlement de cette date, que nous ne connaissons qu'en partie, par le fait des adjonctions qu'il subit en 1450, portait ceci : « Que celui qui n'appartient pas au dit métier (des chiffonniers et papetiers) ne puisse vendre de vieilles toiles et de vieux cordages. Qu'aucune personne étrangère audit métier ne puisse acheter, pour les revendre, dans la cité de Gênes, de vieilles toiles ainsi que de vieux cordages sous peine d'une amende de quatre florins pour chaque contrevenant et pour chaque fois, amende attribuée pour une moitié audit métier et pour l'autre moitié aux travaux du port et de la jetée » (1).

Ces articles mettaient les fabricants de papier dans la dépendance de la corporation des chiffonniers; aussi protestèrent-ils, et deux d'entr'eux, Basile Acinelli et Jean Mangiavacca, mentionnés plus haut, ne voulant pas se soumettre au règlement, firent appel au Conseil, qui nomma une commission chargée d'examiner les contestations et de réformer les ordonnances. Les quatre membres de cette commission, après avoir entendu les parties, proposèrent et firent adopter le 4 mars 1450 au Conseil des Anciens l'adjonction aux règlements antérieurs de deux articles : l'un concernant les mesures à prendre pour empêcher les vols fréquents de cordages de navires, l'autre ordonnant : « Qu'il soit permis aux papetiers et

(1) Archives d'État à Gênes, liasse citée. — Quod aliquis qui non sit de dicta arte non possit vendere vella vetera et sartias. Item quod aliqua persona que non sit de dicta arte non possit emere vella vetera causa revendendi in civitate Janue et similiter sartias veteres. Sub pena florenorum quatuor pro quolibet contrafacienti et qualibet vice, applicanda pro dimidia dicte arti et pro reliqua dimidia operi portus et moduli.

aux autres personnes *quelles qu'elles soient* d'acheter les dits vieux cordages et de les envoyer, à leur gré, hors de Gênes, pour les vendre; qu'il soit également permis aux papetiers de vendre, dans Gênes et son district, les vieux cordages *aux fabricants de papier* et de les employer pour la *fabrication du papier*, mais non pour d'autres usages » (1). Ce dernier article donnait satisfaction aux fabricants, car non seulement les membres de la corporation devaient leur vendre les vieux cordages qu'ils pourraient recueillir, mais les fabricants obtenaient la faculté de faire récolter par leurs propres agents, la précieuse matière, objet de la contestation.

Dans ce règlement, de même que dans ceux qui suivirent, les fabricants de papier semblent ne pas faire partie de la corporation des papetiers. Celle-ci n'aurait donc été qu'une corporation de marchands, mais en ce cas, à quelle corporation se rattachaient les fabricants de papier? On ne le sait pas, mais il paraît qu'ils n'auraient eu une vie propre que beaucoup plus tard, car on lit, à la date du 28 avril 1518, que la Seigneurie a « accordé à une commission nommée à cet effet, composée de Pantaleon Delfino, de Simon Giustiniano et de Dominique Cattaneo, le pouvoir et le mandat de fixer et arrêter suivant quelles mesures, formes et règles doivent être fabriqués à l'avenir les papiers de tous genres et de toutes sortes; de quelle qualité et

(1) Arch. et liasse citées. — Addantur hec verba, videlicet: Liceat, non obstantibus predictis, dictis cartariis et aliis quibuscumque personis dictas sartias veteres emere et mittere extra Januam ad eorum arbitrium, vendendi causa; necnon liceat dictis cartariis dictas sartias veteres vendere in Janua et districtu fabricatoribus appapiri et seu in fabricatione appapiri errogare e non in alios usus.

de quelles dimensions ils doivent être; pareillement combien doivent peser les balles de ces papiers; combien de papier vulgairement appelé *mezeti* (mêlé, cassé ou taré) on peut mettre dans chaque balle ou s'il est défendu d'en mettre » (1). Le 23 juillet 1565, on trouve encore une requête des fabricants de papier de Voltri, tendant à ce qu'il leur soit permis de choisir des consuls et d'établir les règlements de leur art.

Revenons aux ordonnances sur le papier. Un décret du 17 avril 1450 sur la corporation des libraires ne renferme rien qui nous intéresse; un autre du 7 janvier 1471 modifie les règlements des papetiers sur des points de peu d'importance: il porte de 4 à 5 livres pour les Génois, et de 8 à 10 livres pour les étrangers, le droit d'entrée dans la confrérie; il élève de 4 à 5 ans la durée de l'apprentissage; enfin, il exige que l'habileté et la capacité de ceux qui veulent exercer le métier soient reconnues par le consul de la corporation et par deux recteurs du collège des notaires de Gênes. Le 11 mai 1471, on trouve un règlement intéressant sur la profession des libraires et des imprimeurs. C'est, sauf erreur, la première fois que l'on rencontre la mention

(1) Archives d'État à Gênes. *Diversorum Communis Januae ann. 1518-19*, n.° 195.

MDXVIII, die xxviii aprilis.

Illustris et excelsus dominus Octavianus de Campofregoso, regius Januensium gubernator, et magnificum Consilium dominorum Antianorum, etc., auditis Panthaleone Delfino, etc., statuerunt quod ipsimet Panthaleo et college potestatem et bailiam habeant statui et ordinari modos, formas et leges quomodo de cetero fabricari debeant papiri cujuscumque generis et qualitatis, et cujus bonitatis et magnitudinis esse debeant; pari modo quantum ponderari debeant balle ipsorum papirorum, et quod in ipsis poni non possint mezeti, qui ita vulgo vocantur, vel quot ex ipsis in quolibet balla poni possint.

officielle de ces derniers (1); mais il n'y est pas question de la fabrication ou de la vente du papier.

Le 16 avril 1481, le Doge et le Conseil des Anciens promulguent une réforme des règlements des papetiers et copistes de la cité de Gênes, qui avait été proposée à leur sanction quelques jours auparavant (le 10 avril) par des commissaires chargés de préparer ces changements à la requête des intéressés. Les modifications apportées à l'ancien état de choses sont rédigées en douze articles. Le premier traite de la vente des livres manuscrits ou imprimés; les articles 2, 3 et 5 concernent seuls le commerce proprement dit du papier: nous y reviendrons; l'article 4 est relatif à la vente du parchemin; les articles 6, 7, 8 et 9 édictent les conditions requises pour pouvoir s'établir et tenir boutique, fixent la durée de l'apprentissage à six ans, et ne permettent à un maître de prendre un second apprenti que lorsque le premier aura déjà fait un stage de trois ans; enfin ils n'autorisent un maître à recevoir pour travailler avec lui, un artisan du métier que si celui-ci a fait son apprentissage dans la cité de Gênes; les articles 10 et 11, très peu clairs, ont rapport au délai dans lequel doit s'effectuer la déclaration d'un achat de papier et au délai dans lequel la livraison doit en être faite. Le 12.^e article, enfin, détermine les pouvoirs concédés aux consuls et conseils du métier pour faire appliquer le règlement.

D'après les articles 2, 3, et 5, la vente du papier pro-

(1) On peut consulter, pour les règlements sur l'imprimerie, les intéressantes études de MM. Giuliani, Belgrano et Staglieno: *Notizie sulla tipografia ligure*, dans le tome IX des *Atti della Soc. Ligure di Storia Patria*, volume presque tout entier consacré à la typographie génoise des XV.^e et XVI.^e siècles.

prement dite comportait trois degrés. En bas de l'échelle étaient les épiciers, qui vendaient au détail, mais qui étaient obligés d'acheter à ceux du métier; au-dessus venaient les papetiers, faisant partie de la corporation, ayant seuls le droit de tenir boutique dans la cité de Gênes et ses faubourgs pour y vendre du papier et d'autres objets concernant le métier de copistes de livres. Il leur était interdit de vendre moins d'une rame de papier à la fois, dans les limites de la ville et des faubourgs. Hors de là, quiconque voulait vendre pouvait le faire à son gré. Enfin, venaient les fabricants de papier qui étaient en dehors du règlement.

Cette ordonnance de 1481 paraît avoir pleinement satisfait tous les intéressés, car une dérogation à ce règlement ayant eu lieu par un décret du 28 novembre 1491, les consuls des papetiers et libraires (on ne parle plus d'écrivains) viennent prier, le 15 novembre 1508, le gouverneur et le Conseil des Anciens de bien vouloir annuler le décret de leurs prédécesseurs et de remettre en vigueur, dans toutes ses parties, l'ancienne ordonnance de 1481. D'après cette supplique, on voit qu'à la requête de deux papetiers, Jean-Baptiste de Laviosa et Eugène de Maniti, de Voltri, et sous le feint prétexte qu'ils fabriquaient le papier et le vendaient dans la ville (bien qu'ils n'en eussent jamais ni fabriqué, ni vendu au détail, dit la supplique) un décret avait été rendu en 1491, accordant liberté entière à tous et à chacun de vendre le papier au détail. Cette liberté aurait, dit-on, porté les plus tristes fruits, attendu que ceux qui n'appartiennent pas au métier vendent « des mains de papier incomplètes où il manque une, deux et quel-

quefois plusieurs feuilles », ou bien vendent des mains dans lesquelles « il y a souvent quatre ou cinq feuilles déchirées et autant qui ne tiennent pas l'encre et qui même, comme on dit vulgairement, la laissent couler. » Toutes ces choses étant nuisibles à l'intérêt général et portant au métier dommage et discrédit, on supplie le Conseil de vouloir bien aviser dans sa sagesse; mais la chose était délicate, car il y avait des droits acquis en vertu d'un décret régulier et on était obligé d'en tenir compte.

On entra donc en négociations et, un mois après, le 11 décembre 1508, le gouverneur royal et le Conseil des anciens, après avoir entendu « les avocats des deux parties, lesquels furent longtemps et beaucoup en désaccord, » cassèrent et révoquèrent le décret de 1491 et remirent en vigueur l'ordonnance de 1481. Toutefois, et pour ne léser personne, on autorise Eugène de Maniti et Mariola, veuve de J.-B. de Laviosa, à vendre, leur vie durant, dans leurs boutiques, et non ailleurs, du papier au détail, à condition que le prix n'en dépasse pas 12 deniers la main. Il est entendu, en outre, que si ledit Eugène destine son fils à l'état de papetier, les consuls seront tenus de le faire recevoir chez un maître du métier, et que s'il était refusé, mais dans ce cas seulement, il pourrait continuer, sa vie durant, à rester dans la boutique de son père, pour y vendre du papier. Enfin, il est aussi permis à Muratore, qui a ouvert récemment une boutique, de vendre du papier au détail dans ladite boutique ou dans une autre, s'il vient à en changer, mais cela seulement pour le terme de dix ans et non au delà.

Pendant de longues années, il n'est plus question des règlements des papetiers; mais, en revanche, le Conseil intervient dans les affaires des fabricants de papier. Leur industrie qui s'était étendue jusqu'à Quiliano (1) près de Savone et à Loano, avait son centre principal à Voltri et elle y avait pris un grand développement. Les papetiers de cette ville étaient même en train de coloniser et d'aller s'établir dans les états voisins, au préjudice de la prospérité industrielle et commerciale de la République. En 1464 déjà, un Génois, Louis De Franchi-Sacco, avait transporté son industrie à Coni et avait obtenu du duc de Savoie l'autorisation de se fixer sur ses domaines, en prenant pour filigrane les armoiries des Giustiniani (2). En 1511, la Seigneurie apprend que trois papetiers, Bénédicte Murato, Simon Nisardo et Nicolas Maniti, dit Bocho, et d'autres de leurs compagnons et associés doivent cesser, dès un jour convenu, d'exercer à l'avenir leur métier à Voltri et ont l'intention de partir pour aller s'établir en Calabre ou autres lieux. Aussitôt (2 décembre) l'ordre est donné au capitaine de Voltri de procéder à l'arrestation des coupables et de ne les relâcher qu'après qu'ils auront prêté caution de ne point quitter le territoire de la République (3). Cet acte de vigueur n'était peut-être pas parfaitement légal; c'est pourquoi, peu de temps après, le 30 avril 1520, un décret est rendu, défendant de transporter et d'introduire l'art de la papeterie hors des Etats de Gênes, pro-

(1) On signale une papeterie dans cette localité dès 1549 et à Loano en 1590.

(2) VERNAZZA, *Osservazioni tipografiche sopra libri impressi in Piemonte, nel secolo XV*. Bassano, 1807, p. 47.

(3) Archives d'État à Gênes. *Diversorum Communis Januae*, a. 1511 à 14, n.° 183.

hibant en outre l'exportation des appareils et instruments nécessaires à cette industrie (1). Ce décret est renouvelé les 23 Décembre 1550, 20 février 1593 et 1 octobre 1615 (2).

Mais tout cela ne servait pas à grand'chose; les fabricants étaient sans doute secrètement encouragés du dehors à aller s'établir en France, en Espagne, en Italie, et lorsqu'ils résistaient à ces sollicitations, on cherchait à leur enlever de bons ouvriers. On signale un papetier de Voltri, Jean-Baptiste Fravega, comme ayant installé un battoir, en 1625, à Segovia, près de Madrid (3). Une supplique de 1730 (9 août) mentionne le fait qu'un nommé Jean-Jacques Bonicelli, de Voltri, avait créé deux papeteries aux environs de Grenade et se proposait d'en construire d'autres (4).

A Colle, au centre de la papeterie toscane longtemps réputée, les Chartreux firent venir, au milieu de XVII.^e siècle, des artisans de Voltri, pour établir à Spugna (un des faubourgs de la ville) une fabrique de papier à la génoise. Cette entreprise fut la source d'un long procès avec les papetiers fabrianais établis depuis des siècles dans la localité, procès dont les Chartreux ne sortirent vainqueurs qu'en 1667 (5).

Les actes des notaires de Marseille (6), témoignent

(1) Cet arrêté est rappelé dans le préambule de celui de 1615.

(2) Archives d'État à Gênes. Liasse *Artium*.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

(5) *Storia di Colle di Val d'Elsa*. Florence, 1859, p. 39 et suiv.

(6) Nous devons la communication de ces documents à M.^r C. Causan, sous-archiviste départemental du Palais de justice à Aix en Provence: qu'il reçoive l'expression de notre reconnaissance.

à leur tour des emprunts constants de maîtres et d'ouvriers que les papeteries de Provence faisaient à l'industrie de Voltri; en 1620, on mentionne Antoine Ripaille (actes de M.^e L. Martinet); en 1622, Antoine Camouiran (actes de M.^e L. Motet); en 1627, Guillaume Camoiran, fils de Bernard (actes de M.^e L. Motet); en 1630, Antoine Fasson, Jean et Nicolas Dondo (actes de M.^e L. Martinet), tous originaires de Voltri. Un accord passé le 4 février 1634 (actes de M.^e L. Martinet) pour fixer le salaire des ouvriers (le salaire, par le fait de la concurrence, allait sans cesse en augmentant), nous montre les six battoirs existant à cette date sur les territoires d'Aubagne, de Roquevaire et de Marseille, tenus et exploités par six maîtres papetiers, tous « originaires de Outtry, en rivière de Gênes, » à savoir Jean Dondo, Antoine Fasson, Jean-Baptiste Paradon, Marc-Antoine Camoyran, Angelin Carbon et Nicolas Dondo. En 1635, Sébastien Pignon, maître papetier, « originaire d'Outtry, en rivière de Gênes », afferme le battoir à papier du conseiller Antoine de Bousset (actes de M.^e L. Martinet). Signalons encore, en 1643, Philippe Chausson, « originaire de Loano, en rivière de Gênes » (même notaire) et en 1648, André Sibelly, maître papetier, « du lieu d'Outtry, en rivière de Gênes » (même notaire).

Nous n'avons pas réussi à trouver un recensement un peu ancien des battoirs à papier de Gênes; mais un accord passé le 21 juin 1675 entre les propriétaires des établissements de Voltri et de Pegli, fournit les données suivantes :

1.° Barthélemy Dongo figure dans cette convention pour les cinq battoirs (edifizi) qui travaillent à son compte	5
2.° Onofrio Scassi, pour quatre battoirs	4
3.° Nicolas Delando, pour cinq battoirs qu'il loue, aussi longtemps que durera la location, et pour d'autres s'il en faisait	5
4.° André Gambino, pour cinq battoirs qu'il loue, et pour ceux du Seigneur Dongo	5
5.° Jean-Antoine Dongo, pour quatre battoirs	4
6.° Nicolas Enrile, pour ses deux battoirs	2
7.° Jean-Augustin Grasso, pour deux battoirs	2
8.° Jean-Augustin Ansaldo, pour un battoir.	1
9.° Jean-Marie Spinola, pour deux battoirs en construction à Voltri	2
10.° François Pavia, pour deux battoirs en construction à Voltri	2
11.° Jacques et Jean-Augustin Ottoni, pour cinq battoirs en construction à Voltri	5
12.° Jean-Dominique Pavia, pour trois battoirs	3
13.° Jacques Avanzino, pour trois battoirs en construction à Pegli	3
14.° Jean-Dominique Gazzino, pour un battoir	1
15.° Jean-Benoît Rovereto, pour un battoir	1
16.° Louis Francesco, pour un battoir	1
17.° Pierre Salvo, pour un battoir	1
18.° Barthélemy Carregha, pour un battoir	1
19.° Jean Robalo, pour un battoir en construction	1
20.° Antoine-Jules Rovereto, pour deux battoirs en construction	2
Total: 20 papetiers possédant en propre ou exploitant	51

battoirs à papiers, construits ou en construction (1). Ces chiffres sont éloquents et témoignent de la prospérité de la papeterie génoise au XVII.^e siècle.

Cette position brillante se maintint et s'accrut jusqu'au milieu du siècle suivant, si bien qu'en 1762, on comptait 40 fabricants à Voltri et 15 autres répartis entre Pegli, Arenzano, Cogoleto et Varazze (2). Mais, déjà alors, des signes de décadence se manifestaient; le 10 mars 1736 les Censeurs avaient exhorté les fabricants à mieux soigner leurs produits (3); et le 7 décembre 1762 le Magistrat et les Censeurs publient une nouvelle ordonnance « pour arrêter la décadence de l'industrie » (4).

L'article VIII de ce règlement nous renseigne sur les noms des formats usités à cette époque. Le papier qui se fabriquera dans chaque papeterie doit être pareil en qualité et bonté aux échantillons-types conservés dans la chambre du très illustre magistrat; à l'égard du format, ce papier ne doit pas être inférieur auxdits échantillons. Les mains seront composées de 25 feuilles; les *mezetti* (papiers défectueux) seront mis en cahiers de 24 feuilles. Les rames seront de 20 mains, dont deux pourront être prises dans les *mezetti* et une dans les *speliciati* (restes d'une fabrication antérieure) ou *cantimutti* (cassés), à condition que ces *mezetti* et *speliciati* ou *cantimutti* soient de même qualité que le papier des rames. Les balles seront de 10 rames. Il est, en outre, interdit d'intercaler des feuilles de papier ancien ou défectueux dans les bonnes

(1) Archives d'État à Gênes. Liasse *Artium*.

(2) Ces chiffres sont indiqués dans le règlement de 1762 mentionné plus loin.

(3) Archives d'État à Gênes. Liasse *Artium*.

(4) Ibid.

mains; ces dernières ne devront renfermer que des feuilles entières et en bon état. Les sortes dites *pellegrino* (pèlerin) et *cuore* (1) (cœur) devront peser 12 1/2 livres; les papiers minces, c'est à dire *de tre mondi* (des trois mondes) et *dell' ocbetta* (de la petite oie), 11 1/2 à 12 1/2 liv. la rame; les papiers de grand format destinés à l'exportation de 39 à 42 liv.; ceux à l'usage de la ville de 47 à 50. Les papiers d'exportation de moyen format pèseront de 24 à 26 liv. la rame, ceux à l'usage de la ville de 28 à 30. Les papiers *de libri* (d'impression?) pour l'étranger devront peser 18 à 20 liv. la rame, ceux destinés à la ville 20 à 22. Le papier de pliage pour le velours pèsera de 37 à 40 liv. la rame. Le papier *della bianchetta* (mi-blanc), *del turchino* (azuré), le petit papier appelé aussi *gruzzotto* et *stracciotto* (petit chiffon), pèseront 11 à 11 1/2 liv.; le *straccio* (chiffon) 17 liv.; le *turchino* 18 à 20 liv. la rame (2). Ces dernières sortes, savoir le *gruzzotto*, le *stracciotto*, le *straccio* (3) et le *turchino*, n'auront que 24 feuilles à la main. En ce qui concerne le *gruzzotto*, tout fabricant devra distinguer son papier par les premières lettres de son nom et de son prénom, ou encore par son sceau. Il n'était pas permis de fabriquer d'autres papiers que ceux indiqués ci-dessus, tant

(1) Nous avons été fort surpris de rencontrer la mention de ce filigrane, très abondant aux environs de Genève durant tout le XVI.^e siècle, sans le trouver une seule fois à Gènes.

(2) Les deux poids indiqués pour le *turchino* correspondent sans doute à deux formats.

(3) A Venise, parmi les papiers d'emballage signalés en 1725 comme s'expédiant en Occident, on trouve le *Strazzo commercio* et le *Strazzo reale*. Voyez : TESSIER, *Alcuni documenti de' magistrati della Repubblica di Venezia in materia di seta, carta e vini*. Venise, 1880, p. 66 et suiv.

comme qualité que comme poids et format; toutefois, en cas d'une commande venant de l'étranger, il pouvait être dérogé à cette défense moyennant l'autorisation du magistrat.

Ce règlement (et combien n'y en a-t-il pas eu d'aussi peu efficaces dans tous les pays et dans tous les temps!) n'a pas pu arrêter le déclin de l'industrie papetière dans la Rivière de Gênes. La prospérité de ce commerce devait nécessairement diminuer à mesure que l'industrie se développait dans les pays jadis alimentés par la République. La Hollande et le midi de la France s'étaient émancipés les premiers. La Provence réussit, par son port de Marseille, à enlever à Venise et à Gênes la plus grande partie de leur exportation de papiers en Orient. L'Angleterre, qui, au commencement du XVIII.^e siècle, tirait encore annuellement de Gênes 40,000 rames de papier blanc (1), se mit à s'approvisionner en France et en Hollande, en attendant de pouvoir s'affranchir de ce tribut étranger. Restaient l'Espagne (2) et ses colonies, qui auraient offert encore un débouché suffisant. Mais l'introduction de la fabrication mécanique du papier, dans la première moitié de ce siècle, est venue bouleverser, en tous pays, l'industrie papetière. Gênes a particulièrement souffert de ce progrès des temps modernes. Il aurait fallu à ses fabricants de grands capitaux, beaucoup d'initiative, de hardiesse et de persévérance: ce sont là des éléments qu'il n'est pas aisé de réunir. Ce-

(1) AMBROISE FIRMIN DIDOT, *L'imprimerie, la librairie et la papeterie à l'exposition universelle de 1851*, 2.^e édit., Paris, 1854, p. 112, note.

(2) En 1720, l'importation du papier génois dans ce pays s'élevait encore à 500,000 rixdales.

pendant on doit reconnaître qu'ils ont fait ce qu'ils ont pu. On compte actuellement, à Voltri et dans ses environs immédiats, 8 machines à papier; à Pegli, 2; à Varazze et dans ses environs, 6; sans parler d'une trentaine de cuves qui fonctionnent autour de Voltri.

Toutes ces usines ont encore une belle production et leur position, dans le voisinage immédiat de la mer, les met à même d'exporter leurs papiers. Il est vrai qu'une nouvelle révolution industrielle les menace. Chacun sait, en effet, que l'insuffisance des chiffons a forcé les fabricants de papier à chercher d'autres matières premières et qu'aujourd'hui le bois, la paille, l'alfa, pour ne parler que des principaux succédanés, ont permis de doubler, et même de tripler les quantités de papier fabriquées. C'est en partie à ces procédés nouveaux et à sa richesse naturelle en forêts, que l'Allemagne doit la récente et considérable extension de son industrie papetière. Mais ici encore, la position maritime de Gênes lui vient en aide et, si le bois lui fait défaut, elle est à portée de l'alfa, que l'Angleterre achète en si grande quantité en Afrique et en Espagne.

La vieille industrie de Voltri n'a donc, peut-être, pas encore dit son dernier mot. Sans doute, les anciennes conditions sont bien changées; mais aujourd'hui, comme autrefois, l'intelligence, le travail et les capitaux réunis, font le succès des entreprises, et ce sont là trois forces qui ne manquent point à la Gênes moderne.

III.

LES FILIGRANES DES PAPIERS DE GÈNES.

Bibliographie des filigranes. — Ordre alphabétique préféré à l'ordre chronologique.

— Notes sur les filigranes relevés: Agneau pascal, Aigle, Aile d'oiseau, Ancre, Ange, Arbalète, Arc, Bague, Balance, Baril, Basilic, Bœuf, Casque, Cercle, Deux Cercles, Quatre Cercles, Cerf, Chapeau, Char, Cheval, Chèvre, Chien, Ciseaux de tondeur, Ciseaux, Clef, Deux Clefs, Cloche, Clou, Colonne, Cornet, Couronne, Coutelas, Deux Coutelas, Croissant, Deux Croissants, Croissant au dessus de deux lunes, Croix, Deux Croix, Echelle, Ecu à une croix, Ecu de Gènes, Enclume, Etendard, Etoile, Feuille de trèfle, Quatre-feuilles, Fer à cheval, Férule, Fiole, Fleurs, Fleur de lis, Trois Fruits, Ganetelet, Grenade, Griffon, Hache, Lettres A, B, C, BC, D, F, G, J, L, M, N, P, PA, ZP, R, S; Une, deux ou plusieurs lettres initiales, Licorne, Lion, Miroir, Trois Monts, Navire, Nœuds, Noms de fabricants, Oiseau, Oie, Pèlerin, Poids, Poire, Poisson, Roue de S.^{te} Catherine, Roue, Saucisson, Serpent, Sirène, Soleil, Tenaille, Tête de bœuf, Têté de cheval, Tête d'homme, Tête de licorne, Tour, Triangle, Trompette, Vase, Vessie, Signes divers.

Nous pensons bien faire en signalant, en tête de ce chapitre, les principaux ouvrages dans lesquels on a reproduit des filigranes. Ces ouvrages sont peu nombreux; voici la liste de ceux qui sont cités dans le cours de notre travail; c'est à peu près tout ce qui existe sur le sujet.

CAMUS, *Notice d'un livre imprimé à Bamberg, en 1462.* Paris, an VII; 3 filigranes.

JANSEN, *Essai sur l'origine de la gravure en bois et en taille douce et sur la connaissance des estampes des XV.^e et XVI.^e siècles,* etc. Paris, 1808; 287 filigranes, dont

beaucoup sont malheureusement réduits et quelques uns défigurés. Ces dessins sont au surplus reproduits d'après les ouvrages suivants :

a. FISCHER, *Beschreibung typographischer Seltenheiten*. Sechste Lieferung. Mayence, 1801.

b. VON MURR, *Journal zur Kunstgeschichte und zur allgemeinen Litteratur*, tome II. Nuremberg, 1776, tomes V et XIII.

c. G. SARDINI, *Esame sui principi della francese ed italiana tipografia*. Lucques, 1797.

d. C. G. SCHWARTZ, *Opuscula quaedam academica varii argumenti*. Nuremberg, 1793.

e. DE LA SERNA SANTANDER, *Catalogue des livres de sa bibliothèque*, tome V. Bruxelles, an XI (1803).

I. KONING, *Verhandling over den Oorsprong de Uitvinding Verbetering en Volmaking der Boekdrukkunst*. Haarlem, 1816; 23 filigranes.

Bijdragen tot de geschiedenis der Boekdrukkunst. Haarlem, 1818; 10 filigranes.

HASSLER, *Vertrag über die älteste Geschichte der Fabrikation des Leinenpapiers*, dans *Verhandlungen des Vereins für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben*. Ulm, 1844; 8 filigranes.

F. GUTERMANN, *Die älteste Geschichte der Fabrikation des Leinen-Papiers*, dans le *Serapeum*, 1845, n.^{os} 17 et 18; 64 filigranes, malheureusement réduits.

S. SOTHEBY, *The typography of the fifteenth century*. Londres, 1845; près de 600 filigranes reproduits avec soin.

S. SOTHEBY, *Principia typographica, the block-books or xylographic delineations of scripture history, issued in Holland, Flanders and Germany during the fifteenth*

century, etc. Londres; 1858, 3 vol. Le tome III renferme près de 500 filigranes.

VALLET DE VIRIVILLE, *Notes pour servir à l'histoire du papier*, dans la *Gazette des Beaux-Arts* des 15 Mai, 1 Aout et 1 Novembre 1859; 91 filigranes.

B. HAUSMANN, *Albrecht Dürer's Kupferstiche, Radirungen, Holzschnitte und Zeichnungen*. Hanovre, 1861; 57 filigranes.

G. MANZONI, *Annali tipografici torinesi del secolo XV*, dans *Miscellanea di Storia Italiana*, tome IV, Turin, 1863; 33 filigranes.

A. RAUTER, *Ueber die Wasserzeichen der ältesten Leinenpapiere in Schlesien*, dans *Sechster Bericht des Vereins für das Museum schlesischer Alterthümer*. Breslau, 1866; 173 filigranes, dont beaucoup sont réduits.

E. BODEMANN, *Inkunabeln der königlichen Bibliothek zu Hannover*. Hanovre, 1866; plus de 200 filigranes.

WEIGEL et ZESTERMANN, *Die Anfänge der Druckerkunst in Bild und Schrift an deren frühesten Erzeugnissen in der Weigel'schen Sammlung*. Leipzig, 1866, 2 vol.; près de 100 filigranes.

E. MIDOUX et A. MATTON, *Etudes sur les filigranes des papiers employés en France, aux XIV^e et XV^e siècles*. Paris, 1868: 600 filigranes, reproduits avec soin.

D. URBANI, *Segni di cartiere antiche*. Venise, 1870; plus de 150 filigranes malheureusement réduits, quoique avec beaucoup de soin.

CH. SCHMIDT, *Mémoire sur les filigranes des papiers employés à Strasbourg de 1343 à 1525*, dans le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, novembre 1877. Le travail complet de M. Schmidt, dont il a bien voulu

nous donner communication, contient 272 filigranes, dont une partie seulement ont été reproduits dans le mémoire que nous venons de citer.

F. WIRIBAL, *L'iconographie d'Antoine Van-Dyck, d'après les recherches de H. Weber*. Leipzig, 1877; près de 100 filigranes.

DESBARREAUX-BERNARD, *Catalogue de la Bibliothèque de Toulouse, 1.^{ère} partie, Incunables*. Toulouse, 1878; environ 350 filigranes.

A. CLAUDIN, *Origines de l'imprimerie à Alby en Languedoc*. Paris, 1880; 5 filigranes.

Quellen zur Geschichte Siebenbürgen's aus sächsischen Archiven I.^{er} Band-Rechnungen aus dem Archiv der Stadt Hermannstadt und der sächsischen Nation, 1.^{er} Band. Hermannstadt, 1880; 53 filigranes.

A. ZONGHI, *Le marche principali delle carte fabrianesi dal 1293 al 1599*. Fabriano, 1881. Description de plus de 200 filigranes, malheureusement sans dessins. M. Zonghi a bien voulu nous donner communication des calques des filigranes décrits dans cet ouvrage.

A. ZONGHI, *Le antiche carte fabrianesi alla Esposizione generale italiana di Torino*. Fano, 1884. Mention de 1887 filigranes relevés par l'auteur, mais sans dessins.

L. MERLET, *Des filigranes du papier*, dans le *Magasin pittoresque* du 31 janvier 1885; 25 filigranes.

C. M. BRIQUET, *Recherches sur les premiers papiers employés en Occident et en Orient, du X.^e au XIV.^e siècle*. Paris, 1886, tirage à part des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XLVI; 18 filigranes.

Il convient d'ajouter à cette liste d'auteurs les noms de

DE LA FONS-MELICOCQ, *Noms des diverses sortes de papiers, employés au moyen âge dans le Nord de la France, leur prix, leurs marques, etc.* dans le *Bulletin du Bouquiniste* de A. Aubry Paris, 1858, p. 482 et suiv.

SCHULER VON LIBLOY, *Notizen zur Geschichte der deutschen Diplomatie in Siebenbürgen* dans *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1858; n.^{os} 11 et 12.

Ces deux auteurs donnent la liste et la date d'un certain nombre de filigranes, qu'ils décrivent sommairement.

Enfin nous avons eu communication du travail fait par M.^r E. Kirchner sur les papiers des archives de Francfort-sur-le-Mein du XIV.^e siècle (environ 130 filigranes), travail actuellement sous presse.

Les indications de provenance des papiers filigranés de la Provence, du Dauphiné, de Lyon, de la Bresse, de la Savoie, du Piémont et de la Suisse sont dues à nos recherches personnelles dans les archives et bibliothèques de ces pays.

Le présent mémoire, pour avoir un réel intérêt, devait être accompagné de planches, reproduisant aussi fidèlement que possible, les nombreuses marques du papier. A vrai dire, ce sont ces dessins de filigranes mêmes qui constituent notre travail, le texte qui les accompagne n'étant qu'un commentaire. C'est pourquoi nous avons apporté le plus grand soin à leur exécution. Reconnaissons toutefois que, malgré toute la minutie mise au relevé des calques de filigranes, il est difficile de garantir une exactitude absolue. Dans beaucoup de feuilles, l'em-

preinte est indistincte, mal venue, et a été plus ou moins effacée dans les opérations du relevage, du séchage et du collage du papier. Ailleurs, l'écriture, tombant sur la marque, en cache les contours et ne permet pas de la reproduire avec une parfaite fidélité. Souvent aussi, l'éclairage des salles d'archives est insuffisant ou défectueux. Pas plus que nos devanciers, nous n'avons donc la prétention d'avoir toujours exactement interprété un filigrane, et peut-être quelques-uns de nos dessins seront-ils corrigés par nos successeurs.

Autant que possible nous avons placé nos marques à cheval sur les pontuseaux qui les accompagnent, en cherchant à donner à ces derniers l'apparence spéciale qu'ils offrent dans certains papiers. Nous avons de même cherché à figurer la vergeure et les particularités qu'elle présente, en marquant entre deux lignes horizontales l'espace occupé dans le papier par vingt fils de la vergeure, les points placés entre ces lignes correspondant à chacun des fils. Quant au format, nous l'exprimons, sous chaque dessin, en centimètres, en ajoutant la lettre R, quand il s'agit d'un papier rogné. Enfin chacune de nos figures est accompagnée de la date du document auquel elle est empruntée.

Il eut été rationnel de disposer nos planches par ordre chronologique. Mais ce système avait le grand inconvénient de mélanger tous les filigranes et de placer côte à côte des marques très différentes, n'ayant qu'un point commun, à savoir d'être contemporaines. Il nous a paru préférable d'adopter un ordre différent, de grouper ensemble les filigranes similaires, d'en faire une sorte de

famille, de manière qu'on puisse juger des modifications apportées à chaque variété dans le cours des années. L'ordre alphabétique a en outre l'avantage de faciliter les recherches; il permet de trouver immédiatement toutes les variantes d'un même type. Son seul inconvénient est qu'il exige la connaissance des noms de marques. Or, dans la plupart des cas, si les filigranes ont un nom qui s'impose, dans d'autres cas ils sont d'une interprétation douteuse ou demeurent incompréhensibles. Pour faciliter toutefois les recherches nous donnons plus loin une table chronologique dressée année par année, des filigranes relevés aux archives de Gênes.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à fournir sur chaque espèce de filigranes les quelques renseignements que l'on possède à son égard, soit comme provenance et dissémination géographique, soit comme variations successives dans la forme.

§ 1. *Agneau pascal*, 1. — 1 variété, de 1332. Variété inédite (relevée en outre à Avignon, en 1328) d'une marque assez abondante, disséminée par toute l'Europe et qui a persisté au moins jusque vers 1670 (1).

§ 2. *Aigle impériale à une tête*, 2 et 3. — 2 variétés, de 1325 et 1372. Notre n.° 2 se retrouve en Provence en 1319, à Grenoble en 1328, à Chambéry en 1337. A Fabriano, des variétés de cette marque sont signalées de 1333 à 1599.

(1) WIRIBAL, fol. 14, 14^a, 14^b.

§ 3. *Aile d'oiseau percée d'une flèche*, 4. — 1 variété, de 1461, marque inédite.

§ 4. *Ancre dans un cercle*, 5. — 1 variété, de 1572. Variété inédite d'une marque certainement italienne, signalée dès 1421 (1) en Transylvanie et répandue dès le dernier quart du XV.^e siècle dans le centre et le midi de l'Europe: à Turin de 1475 à 1491, à Venise (2) de 1475 à 1482, à Passau en 1474, à Genève en 1478 (3), à Coire, en 1488, en Provence en 1536. L'ancre dans un cercle se trouve à Fabriano depuis 1456 (4), jusque vers la fin du XVI.^e siècle: il est donc possible que les papiers à cette marque proviennent de cette localité ou de ses environs. Toutefois il nous paraît assez probable que d'autres battoirs, soit en Vénétie, soit en Piémont, ont utilisé cette marque.

§ 5. *Ange tenant une croix à la main*, 6. — 1 variété, de 1338. Sous ce type, assez rudimentaire, l'ange se rencontre en Provence de 1337 à 1341 et à Fabriano en 1338. Cette marque, plus ou moins modifiée, a persisté jusque vers le milieu du XV.^e siècle.

§ 6. *Arbalète*, 7 à 9. — 3 variétés, de 1327 à 1345. Ce filigrane fort ancien et répandu par toute l'Europe est signalé à Fabriano en 1324, et son emploi y a persisté jusqu'en 1582. Fineschi (5), citant le prix des papiers

(1) SCHULER VON LIBLOY.

(2) URBANI, pl. VIII, fil. 9 à 12.

(3) Dans une impression attribuée à Adam Steinschaber.

(4) ZONGHI, *Le antiche carte fabrianesi*, pag. 67 et 68.

(5) *Memoria storica sopra la stamperia di Ripoli*. Florence, 1781, p. 26 à 48.

de quelques manufactures italiennes, mentionne celui de Fabriano, au filigrane de l'arbalète, qu'il cote 3 livres 10 sols la rame. La provenance de cette marque nous paraît donc hors de doute.

§ 7. *Arc, 10 à 16.* — 7 variétés, de 1335 à 1446. Ce filigrane aussi répandu en Europe que le précédent, a probablement la même provenance. Il a été relevé de 1333 à 1422 à Fabriano. Fischer l'avait trouvé dans le Palatinat rhénan dès 1330, et il n'est pas rare de le rencontrer jusque vers le milieu du XV.^e siècle. Mais il était alors sur son déclin et on ne l'a signalé que dans quatre incunables, tous de Venise (1), ce grand entrepôt des papiers de la péninsule.

§ 8. *Bague ou Anneau, 17 à 20.* — 3 types, de 1483 à 1509.

Type *a*) sans ornement, n.^o 19, de 1505 et 1507.

On trouve cette variété d'anneau en Piémont, en 1461 (à Suze) et 1473 (à Verceil); à S.^t Gall en 1467 et à Nuremberg (2), dans un incunable de 1447.

Type *b*) surmonté d'une étoile, n.^{os} 17 et 18, de 1483 et 1509.

Ce second type a été signalé à Londres en 1483 (3) et à Barcelone en 1481 (4).

(1) JANSEN, fil. n.^o 28, de 1477; BODEMANN, n.^o 26 de 1480; DESBARREAU BERNARD, n.^o 182 de 1481; URBANI, pl. VII, fil. 13 de 1482.

(2) BODEMANN, n.^o 15.

(3) SOTHEY, *Principia*, impressions de Caxton, fil. 59.

(4) DESBARREAU-BERNARD, pl. XVI, n.^o 149.

Type *c*) surmonté de la lettre B., n.° 20, de 1506.
Ce troisième type est inédit.

Le papier au filigrane de l'anneau est de provenance piémontaise. Cette marque a certainement été usitée à Coni, et peut-être dans d'autres localités voisines. On trouve en effet, à la date du 12 février 1474, qu'une autorisation avait été accordée par la régente Yolande de France au marchand Antoine de Piccolpasso de marquer le papier qu'il fabriquait d'un *diamant, avec et sans étoile* (ces deux variantes correspondant probablement à deux qualités) (1). Rien de plus naturel, dès lors, que la présence de ce papier dans quelques villes du Piémont, d'où il aurait passé les Alpes, et que son transport à Gênes pour y être expédié à Londres, à Barcelone et ailleurs. La date de 1461 (2), à laquelle on rencontre cette marque, prouve qu'elle était déjà employée par A. de Piccolpasso avant l'obtention de son privilège, et que celui-ci n'avait pour but que de confirmer sa propriété et d'empêcher un rival peu scrupuleux de s'approprier le bénéfice d'une réputation établie.

§ 9. *Balance*, 21 à 24. — 4 variétés, de 1341 à 1404.
Ce filigrane a été usité à Fabriano, de 1375 à 1560

(1) *Receptit ab Anthonio de Parvopassu, de Cuneo, mercatore, de et pro licencia sibi per dominam data, papirum per ipsum et suos ab inde construendum signandi et signari faciendi signis et effigiebus carrete coronate, ac dyamantis cum stella ac sine stella, ac illis uti et gaudere, et hoc tam liberaliter quam mediantibus infrascriptis viginti florenis parvi ponderis.* — *Archives de la Cour des Comptes à Turin: Comptes des trésoriers généraux de Savoie*, vol. CXIX, fol. 97.

(2) BERLAN (*La introduzione della stampa in Savigliano, Saluzzo ed Asti*. Turin, 1887, p. 30) cite un fragment de lettre du chanoine Turletti, qui signale dans un manuscrit de 1430-31 le filigrane de l'anneau « un anello con diamante e fregi, ma senza corone ».

environ, dans deux types très répandus, soit à plateaux ronds et à plateaux triangulaires. Les variantes relevées à Gênes ont un grand air de parenté entre elles et avec la plus ancienne des marques de Fabriano, qui est de 1375. Il est toutefois singulier, que l'on trouve cette marque à Gênes 34 ans avant son apparition à Fabriano. Dans le Dauphiné, entre 1349 et 1366 et à Lyon en 1389 et 1392, nous avons relevé des variantes de balance, se rapprochant beaucoup de notre n.º 22.

§ 10. *Baril*, 25 et 26. — 2 variétés, de 1326 et 1345. Ce filigrane paraît n'avoir été en usage que fort peu de temps. On le signale à Fabriano en 1324, en Provence de 1323 à 1348, en Savoie en 1324, en Dauphiné de 1345 à 1349, en Suisse dans quelques manuscrits non datés (Bibl. Abb. S.^t Gall, ms. n.º 887. Bibl. de Bâle, ms. D. II. 9.^a).

§ 11. *Basilic ou Dragon*, 27 à 34. — 8 variétés de 1325, à 1476. Les deux variétés les plus anciennes de cette marque (nos n.ºs 27 et 28) n'ont pas encore été signalées. Quant au n.º 29, de 1361, on le trouve en Provence en 1366 et 1368, en Savoie en 1366, à Lyon en 1371, en Dauphiné en 1374, en Piémont (à Suze) en 1374, en Suisse (Vaud) en 1376 et 1377 et en 1393 (Zurich), ainsi que dans un manuscrit (n.º 748, à partir du f.º 29) de la Bibl. Abb. S.^t Gall. Urbani (1) l'a relevé à Padoue en 1412, et Midoux et Matton (2) l'ont

(1) Pl. IX, fil. 15.

(2) fil. du XIV.^e siècle, n.º 50.

rencontré dans un ms. de la Bibliothèque de S.^t Quentin. Nous avons un dragon relevé à Fabriano, en 1372; mais le papier à cette marque y est déjà signalé en 1365 (1), et il provenait de la papeterie de Pioraco près de Macerata.

Après une disparition de quatre-vingts ans, le basilic se retrouve à Gênes, de 1441 à 1475: on le signale dans des variétés analogues à Venise, sous les presses de N. Jenson (2), et à Mantoue en 1478 (3).

§ 12. *Bœuf*, 35. — 1 variété, de 1416. Le bœuf a été employé comme filigrane dès la première moitié du XIV.^e siècle; on le trouve en Suisse (Neuchâtel) dès 1333, à Fabriano en 1341, en Dauphiné et à Lyon en 1347, en Provence en 1354. Ce type primitif est de dimensions passablement plus grandes que notre n.^o 35, rencontré à Lyon en 1409 et à Draguignan en 1404. A partir de 1430, environ, et jusqu'à la fin du XV.^e siècle, ce filigrane reparait abondamment et en plusieurs variétés en Piémont, en Savoie, en Dauphiné, à Lyon et en Suisse. La marque du bœuf, dans cette dernière période paraît avoir été usitée par une papeterie piémontaise, probablement des environs de Turin. Le taureau figurant dans les armoiries de cette ville, le choix de cet animal comme filigrane s'expliquerait aisément.

§ 13. *Casque*, 36 à 38 — 2 types, de 1323 à 1342.

Type a). N.^{os} 36 et 37, de 1323 et 1333.

Est-ce bien un morion que le filigraniste a voulu re-

(1) ZONGHI, *Le antiche carte fabrianesi*, p. 8 et 34.

(2) JANSEN, fil. n.^o 275.

(3) SOTHEBY, *Typography*, n.^o 32.

présenter? ce n'est pas certain. Quoi qu'il en soit, on retrouve cette marque, jusqu'ici inédite, à Zurich au XIV.^e siècle, et dans le Dauphiné de 1326 à 1355.

Type *b*). N.^o 38, de 1342.

Cette variété n'a été signalée à Fabriano qu'à la date de 1391; on la trouve en Dauphiné de 1350 à 1360, et en Provence en 1367.

§ 14. *Cercle*, 39 à 47. — 5 types, de 1301 à 1557.

Type *a*). N.^o 39, de 1301.

Ce filigrane est le plus ancien que nous ayons rencontré à Gênes. Peut-être faut-il y voir la lettre initiale O et le rapprocher de la marque I O. relevée à Fabriano en 1293.

Type *b*). N.^o 40, de 1311.

Ce filigrane double, un des plus anciens que nous connaissons, est encore inédit. Une de ses moitiés (le cercle avec deux diamètres se coupant à angle droit), mais sans la contre-marque (en forme d'I), se retrouve à Lyon au XIV.^e siècle.

Type *c*). N.^o 41, de 1316.

Faut-il voir, dans cette marque inédite, les initiales N. O. posées l'une au dessus de l'autre?

Type *d*). N.^{os} 42 à 46. — 4 variétés, de 1520 à 1557.

Ces filigranes paraissent génois, le n.^o 45, aux initiales M J. de 1520, est le prédécesseur du *croissant*, aux mêmes initiales, de 1526 (n.^o 216).

Type *e*). N.^o 47, de 1490.

La lettre (si c'en est bien une) qui figure à l'intérieur du cercle est indistincte

§ 15. *Deux Cercles*, 48 à 60. — 13 variétés, de 1306 à 1398.

Ce filigrane est un des plus anciens, des plus abondants et des plus répandus qui existent. On le trouve sous de nombreuses variantes et de toutes grandeurs. Dans le même type qu'à Gênes, on l'a signalé: en Suisse de 1297 à 1442; en Dauphiné de 1303 à 1400; en Provence de 1306 à 1389; dans le Palatinat rhénan (1) de 1315 à 1376; à Fabriano (2) de 1321 à 1383; en Bresse en 1330; en Silésie (3) de 1336 à 1383; en Savoie de 1339 à 1374; à Lyon de 1340 à 1400; à Francfort-sur-le-Mein (4) de 1348 à 1410; à Strasbourg (5) de 1350 au commencement du XV.^e siècle; à Padoue (6) en 1361 et 1368.

Chose singulière pour un filigrane dont les variétés sont aussi répandues, Midoux et Matton n'ont rencontré qu'une seule fois les *deux cercles*, et cela dans un manuscrit de la Bibliothèque de Laon, de provenance et de date indéterminées. De même, De La Fons-Melicocq ne paraît pas l'avoir vu dans les papiers du Nord de la France; il ne cite qu'un autre type « une barre de fer terminée par deux boules, » en 1474.

La marque des deux cercles était hors d'usage à l'époque de l'invention de l'imprimerie: on ne la signale dans aucun incunable.

(1) JANSEN, fil. 12 et 46.

(2) ZONGHI, *Le antiche carte fabrianesi*, p. 43 à 45.

(3) RAUTER, fil. 8, 9, 28, 98.

(4) Calques communiqués par M. E. Kirchner.

(5) SCHMIDT, fil. 11 et 12.

(6) URBANI, pl. IX, fil. 27.

§ 16. *Quatre Cercles tangents*, 61. — 1 variété, de 1323, filigrane inédit.

§ 17. *Cerf ou Daim coupé à mi-corps*, 62, 63. — 2 variétés, de 1381 et 1403.

Ce filigrane a été signalé à Fabriano en 1373 et 1407; en Provence en 1374; en Dauphiné en 1374 et 1386; en Suisse en 1422 (Bibl. Abb. S.^t Gall, ms. n.° 794).

§ 18. *Cerf ou Daim*, 64. — 1 variété, de 1373.

Marque relevée à Fabriano de 1360 à 1400; en Provence, de 1376 à 1386; en Suisse (Bibl. abb. Saint Gall, ms. n.° 718) et en Dauphiné, sous une forme très rudimentaire, en 1338.

§ 19. *Chapeau*, 65, 66. — 2 variétés, de 1342 et 1377.

Cette forme primitive se retrouve dans le Dauphiné en 1344 et 1363; en Provence en 1358 et 1360; à Fabriano en 1363, à Lyon en 1389 et 1428; en Savoie en 1398 et 1400; en Suisse: à Genève en 1377/90, à Bâle en 1379 et dans quelques Bibliothèques (Bâle ms. A. V. 39, fin du volume, Abb. S.^t Gall ms. n.° 344^a f.° 118 à 165). En plus petit, la même marque se trouve à Laon (1) en 1394.

Le chapeau a continué à être en usage comme filigrane: à Fabriano on le rencontre jusqu'en 1558. Il a certainement été adopté comme marque par plusieurs

(1) MIDOUX et MATTON, fil. du XIV^e siècle, n.° 24 et 25.

battoirs, notamment à Venise. On en signale les variantes dans de nombreux incunables italiens.

§ 20. *Char à deux roues*, 67 à 74. — 8 variétés, de 1414 à 1458.

Des variantes de cette marque, d'un dessin un peu conventionnel, se trouvent en Piémont de 1413 à 1481; à Fabriano de 1424 à 1470; en Provence de 1433 à 1486; en Suisse de 1434 à 1466; à Lyon de 1469 à 1472.

On l'a signalée, en outre, dans une édition xylographique de l'*Apocalypse* (1) (1450 à 1460) et dans un *Speculum humanae salvationis* imprimé par Richel (2) (vers 1475); puis à Strasbourg (3) en 1468, à Venise (4) en 1470 et 1471 (5), à Mayence en 1473 (6), à Ulm (7) en 1473, et à Rome (8) sous les presses de Schweynheim et Pannartz.

Cette marque présente un intérêt particulier, par ce fait qu'elle était sur son déclin à l'époque de la découverte de l'imprimerie (9) et qu'elle ne se trouve que dans les premiers incunables; elle peut donc aider à déterminer la date d'impressions non datées. Ce filigrane

(1) SOTHEY, *Principia*, pl. T.

(2) Ibid., pl. U.

(3) SCHMIDT, fil. n.° 213; et JANSEN, fil. n.° 131.

(4) JANSEN, fil. 56 et 57.

(5) SOTHEY, *Typography*, n.° 60.

(6) JANSEN, fil. 131.

(7) Dans le *Rationale* de G. Durand, imprimé par J. Zeiner.

(8) JANSEN, fil. n.° 250.

(9) Nous ne l'avons pas rencontrée dans des documents d'archives postérieurement à 1486.

provient certainement d'une ou de deux papeteries italiennes. Nous disons d'une ou de deux, car, si la présence de sept variétés à Fabriano (1), de 1424 à 1470, témoigne en faveur d'un battoir des environs de cette ville, d'autre part, sa fréquence en Piémont (à Turin, Suze, Luzerna San Giovanni), à Gênes, en Provence, en Savoie et en Suisse (2), paraît démontrer qu'un moulin à papier piémontais se servait du même filigrane. Nous pensons que cet établissement est celui d'Antoine de Piccolpasso, de Coni, que nous avons vu, en 1474 (§ 8. *Bague*), obtenir le privilège de marquer son papier, non seulement de l'anneau, mais encore du char couronné (3) (*carreta coronata*). Seulement, de même que pour l'anneau, le privilège obtenu paraît n'avoir été que la confirmation d'un droit de propriété dont jouissait, depuis longtemps, A. de Piccolpasso.

§ 21. *Cheval*, 75. — 1 variété, de 1367.

Marque signalée à Fabriano en 1347; en Dauphiné en 1349; à Lyon en 1366; en Suisse (Neuchâtel) en 1375 et 1383 et à la Bibliothèque de Bâle (ms. D. II. 14).

(1) Dont M. Zonghi a bien voulu nous communiquer les calques.

(2) À Genève en 1449, à Fribourg en 1463, à Zoug en 1466, et dans plusieurs manuscrits des Bibliothèques de Genève (ms. franç. n.° 183) de Berne (A. 260, f.° 85 et 327, f.° 121) et de Bâle (ms. A. IV. 23 et A. IV. 15, fin du volume).

(3) Le terme de *carreta coronata* n'est pas clair. Nous n'avons jamais rencontré le filigrane du char accompagné d'une couronne, c'est pourquoi nous pensons que le scribe savoyard a voulu indiquer un char à deux roues, tels que ceux qu'on employait dans les courses antiques, où l'on couronnait le vainqueur, ou encore le char de triomphe des césars couronnés. Il aura employé cette expression pour qu'on comprit qu'il ne s'agissait pas d'un char commun, à quatre roues, qui était usité comme filigrane à la même époque (de 1442 à 1459).

§ 22. *Chèvre ou Bouc*, 76 et 77. — 2 variétés, de 1358 et 1373.

Ce filigrane, qui paraît n'avoir été usité que peu de temps, se trouve en Dauphiné en 1343 et 1352; en Provence de 1346 à 1349; à Fabriano de 1350 à 1373; à Francfort en 1360; à Lucques (1) de 1371 à 1373; à Nuremberg (2) au XIV.^e siècle.

§ 23. *Chien, coupé à mi-corps*, 78, 79. — 2 variétés, de 1435 et 1446.

Marque inédite, mais de même style que le *Chien* entier relevé par Zonghi à Fabriano en 1478.

§ 24. *Ciseaux de tondeur*, 80 et 81. — 2 variétés, de 1452 et 1458.

Ce filigrane n'est pas abondant; on le trouve, généralement de dimensions plus grandes qu'à Gênes, en Dauphiné en 1345; en Provence en 1368; en Silésie (3) en 1369; à Lyon de 1371 à 1397; en Savoie vers 1428; en Suisse à la Bibliothèque de Berne (mss. n.^{os} 527 et 579); à Venise en 1483 (4); enfin sur une gravure de la fin du XV.^e siècle (5).

§ 25. *Ciseaux*, 82 à 137. — 2 types, de 1432 à 1513.

Type *a*). N.^{os} 82 à 88. — 7 variétés, de 1442 à 1449.

Des variétés de ce dessin un peu rudimentaire se

(1) JANSEN, p. 349.

(2) GUTERMANN, fil. 52.

(3) RAUTER, fil. 80 et 152.

(4) URBANI, pl. VI, fil. 16.

(5) WEIGEL et ZESTERMANN, n.^o 428.

rencontrent en Suisse en 1402 (à Lausanne) et 1495 (à Soleure); à Turin en 1410; en Provence de 1415 à 1476; à Lyon en 1463; puis dans un incunable lyonnais (1) de 1488, dans un autre de Naples (2) de 1485; dans deux de Venise (3) de la même époque; enfin à Londres (4) dans une impression de 1481. Ce type paraît donc avoir été usité pendant tout le XV.^e siècle, mais il n'a jamais été très abondant.

Type *b*). N.^{os} 89 à 137. — 49 variétés, de 1432 à 1513.

Les variétés de ce type sont beaucoup plus fréquentes que celles du précédent. On en trouve à Fabriano (5) de 1351 à 1523; à Lucques (6) de 1434 à 1482; à Hermannstadt (7) en 1438; à Strasbourg (8) au XIV.^e siècle; dans le Dauphiné en 1356; en Provence de 1360 à 1470; en Piémont (Suze) en 1475 et (Turin) 1493; à Feldkirch en 1484; en Savoie (Sallanches) en 1491; enfin dans plusieurs Bibliothèques (Berne, mss. B. 32, A. 36, A. 38, 527 et 579; Bâle, ms. E. I. 2, écrit en 1449; Abb. S.^t Gall, mss. n.^{os} 1046 dès le f.^o 75, 937, f.^{os} 1 à 24, 344^a, f.^{os} 50 à 66; Turin, B. I. 9, f.^{os} 373 à 77).

Ce type est fréquemment signalé dans les incuna-

(1) Intitulé : *Chroniques du très-chrestien et très-victorieux Loys de Valoys, onzième de ce nom.* Lyon, 1488.

(2) BODEMANN, n.^o 54.

(3) DESBAREAUX-BERNARD, pl. XI, fil. 71 et pl. XII, fil. 90.

(4) SOTHEBY, *Principia*, Impressions de Caxton, fil. 53.

(5) ZONGHI, *Le antiche carte fabrianesi*, p. 38.

(6) JANSEN, fil. 67.

(7) SCHULER VON LIBLOY.

(8) Calque communiqué par M. Ch. Schmidt.

bles italiens, à Venise (1), à Rome (2), à Ferrare (3), à Foligno (4), à Florence (5), à Naples (6), et dans quelques impressions de Caxton à Londres (7).

Le papier filigrané à ce second type des ciseaux appartient incontestablement à deux provenances : Fabriano et Gênes. Les nombreuses impressions du midi et du centre de l'Italie, ainsi que de Venise, sont sur papier d'origine fabrianaise, de même que celui à cette marque, antérieur au XV.^e siècle. Quant au papier génois filigrané aux ciseaux, il apparaît sûrement en 1432 et l'on peut supposer qu'il sortait du battoir de Grazioso Damiani ou de ses successeurs : la lettre G ou D qui l'accompagne de 1433 à 1478 semble l'indiquer. Mais nous croyons que cette marque a été utilisée dans la Rivière de Gênes par plusieurs papetiers, car on trouve, vers 1473, les ciseaux accompagnés indifféremment des initiales G, V, B, J, O, et d'une étoile, ce qui paraît correspondre à six établissements distincts et démontrer que ce filigrane n'était plus à cette date un signe personnel, mais servait plutôt à indiquer une provenance, une qualité ou un format.

§ 26. *Clef*, 138 à 145. — 3 types, de 1315 à 1342.

Type a). N.^{os} 138 et 139. — 2 variétés, de 1316 et 1321.

(1) JANSEN, fil. 67, 68 et 251 ; URBANI, pl. VI, fil. 17.

(2) JANSEN, fil. 67, 68 et 251 ; SOTHEBY, *Typography* n.^o 29 et 48.

(3) BODEMANN, n.^o 6.

(4) SOTHEBY, *Typography*, n.^o 82.

(5) JANSEN, fil. 67 et 68.

(6) DESBARREAUX-BERNARD, pl. VIII, fil. 30.

(7) SOTHEBY, *Principia*, Impressions de Caxton, fil. 54 et 55.

Ce type se trouve à Fabriano en 1310, et en Provence de 1312 à 1315.

Type *b*). N.° 140, de 1328.

Peut-être faudrait-il voir un F majuscule dans ce filigrane inédit.

Type *c*). N.° 141 à 145. — 5 variétés, de 1315 à 1342.

Ce type est fréquent dans le Dauphiné de 1326 à 1349, et dans la Provence de 1324 à 1341. Nous l'avons en outre relevé à Lyon en 1324 et en Suisse (Bibliothèque de Bâle, ms. D. II, 9.^a). On l'a signalé à La Haye (1) en 1373.

§ 27. *Deux Clefs, 146 à 149.* — 4 types, de 1308 à 1429.

Type *a*). N.° 146, de 1308 à 1313.

Cette marque n'a pas encore été signalée.

Type *b*). N.° 147, de 1345.

Ce filigrane a été relevé en Dauphiné de 1344 à 1362; en Provence en 1354 et 1355; à La Haye (2) en 1356; en Suisse (à Zurich en 1357 et à la Bibl. Abb. S.^t Gall, mss. n.° 937, f.° 25, et 465 f.° 157) et en Piémont (Bibl. royale de Turin, A. VI. 40).

Type *c*). N.° 148, de 1374.

Ce type se rencontre, en plusieurs dimensions, en Provence dès 1314, en Silésie en 1359 (3) et en Suisse, (Lausanne, 1386; Valais, 1397; Bibl. de Berne, ms. n.° 227 f.° 110).

Type *d*). N.° 149, de 1429.

(1) SOTHEBY, *Principia*, p. 56.

(2) Ibid. p. 55.

(3) RAUTER, *nl.* 138.

La marque des deux clefs liées se trouve en Dauphiné en 1382, et en Provence en 1391.

§ 28. *Cloche*, 150 à 162. — 6 types, de 1313 à 1462.

Type *a*). N.^{os} 150 à 155. — 6 variétés, de 1313 à 1330.

Cette forme, qui paraît la plus ancienne et que quelques personnes ont prise pour une peau d'animal, a été relevée à Fabriano en 1324; en Provence de 1325 à 1351; en Dauphiné de 1327 à 1350; en Suisse de 1328 à 1401; à Padoue en 1329 (1); à Ravensbourg (2) avant 1324 (?); à Francfort (3) de 1335 à 1392; à Strasbourg (4) en 1350; dans le Palatinat rhénan (5) en 1375; dans un ms. de la Bibl. de S.^t Quentin (6) au XIV.^e siècle.

Type *b*). N.^{os} 156 et 157. — 2 variétés, de 1315 et 1318.

Sous cette forme, qui rappelle beaucoup celle d'un fer de hache, la cloche a été signalée à Fabriano en 1315, et en Provence en 1323 et 1324.

Type *c*). N.^o 158 et 159. — 2 variétés, de 1333 et 1340.

La cloche ajustée dans une pièce triangulaire se trouve dans le Dauphiné de 1342 à 1355, et en Provence en 1346. Ce type n'a pas été reproduit jusqu'ici.

Type *d*). N.^o 160, de 1357.

(1) GLORIA, *Compendio di paleografia e diplomatica*. Padoue, 1870, p. 377.

(2) GUTERMANN, fil. 2.

(3) Calques communiqués par M. Kirchner.

(4) SCHMIDT, fil. 6.

(5) JANSEN, fil. 53.

(6) MIDOUX et MATTON, fil. 53.

Nous avons relevé la cloche d'une forme semblable à celle du type A, mais avec un anneau, à Bâle en 1366, et à Zurich en 1369 et 1408.

Type e). N.° 161. — 1 variété, de 1448, qui n'a pas encore été relevée sous une forme aussi simple.

Type f). N.° 162. — 1 variété, de 1462 qui se trouve à Lausanne en 1461, à Sion en 1464.

La cloche, certainement un des filigranes les plus anciens, a été signalée à Fabriano, en plusieurs types jusqu'en 1472; cette marque, usitée par plusieurs battoirs dès la fin du XIV.^e siècle, est devenue banale et a persévéré jusqu'à nos jours en donnant son nom à un format de papier.

§ 29. *Clou*, 163 à 167. — 5 variétés de, 1306 à 1347. Se rencontre en Provence de 1329 à 1342 et en Dauphiné de 1343 à 45; ce filigrane n'a pas été signalé ailleurs.

§ 30. *Colonne*, 168 à 170. — 3 variétés, de 1326 à 1336.

Sous cette forme très rudimentaire, la couronne se trouve à Fabriano de 1309 à 1373, et dans le Dauphiné de 1329 à 1334.

La colonne surmontée d'une croix est un filigrane abondant en Piémont et dans les pays voisins où nous en avons relevé de nombreuses variétés entre 1479 et 1614.

La colonne, au chapiteau en forme de couronne, armoiries de la famille Colonna, constitue un troisième type de ce filigrane assez répandu depuis 1420 jusque vers 1500.

Ces deux types ne semblent pas être parvenus jusqu'à Gênes.

§ 31. *Cornet*, 171 à 184. — 14 variétés, de 1323 à 1456.

Ce filigrane est un des plus abondants, des plus variés de forme et des plus répandus. En Suisse nous l'avons noté dans plus de 200 documents à partir de 1366 jusqu'au XVIII.^e siècle; à Fabriano il a été relevé de 1321 à 1446, et en Provence on le trouve de 1339 à 1635.

On peut admettre que cette marque a été usitée à l'origine par quelque papeterie des environs de Fabriano et que les papiers de Gênes en proviennent, pour une partie, du moins; mais d'autres battoirs, en particulier ceux de Ravensbourg, s'en sont servi à leur tour; ceux de Hollande leur ont succédé (la maison d'Orange porte le cornet dans ses armories), et ce filigrane, devenu banal, a fini par donner son nom à un format de papier.

§ 32. *Couronne*, 185 à 208. — 5 types, de 1313 à 1499.

Type a). N.^{os} 185 à 187. — 3 variétés, de 1313 à 1338.

La couronne, sous cette forme primitive, ressemble beaucoup au filigrane des Trois Monts, et peut-être n'en est-elle qu'un premier spécimen. Le papier à ce type est très répandu. On le trouve en Provence et en Dauphiné dans le premier quart du XIV.^e siècle, à Genève de 1320 à 1350, à Fabriano en 1358, à Francfort en 1392.

Type b). N.^o 188, de 1381 inédit.

Des variétés non identiques, mais très proches parentes, se rencontrent en Bresse et à Lyon de 1373 à 1391.

Type *c*). N.° 189 de 1415 et 1416.

Des couronnes de ce même style, mais non identiques à celle de Gênes, se trouvent à Zurich en 1412 et à la Bib. Abb. S.^t Gall, ms. n.° 467, f.° 270.

Type *d*). N.°s 190 à 207. — 18 variétés, de 1424 à 1499.

Bien qu'assez différentes de formes, toutes ces marques sont suffisamment nombreuses et suivies pour les faire considérer comme génoises. Quelques unes de ces variétés (n.°s 192 à 194 de 1424 à 1433) se rencontrent à Zurich en 1427, à Sion en 1434 et à la Bib. Abb. S.^t Gall (ms. 531, f.° 331 à 351).

Type *e*). N.° 208, de 1465, inédit.

Le filigrane de la couronne était un de ceux qu'employaient les papeteries vénitiennes au commencement du XVIII^e siècle; il a persisté jusqu'à nos jours et a donné son nom à un des formats les plus usuels.

§ 33. *Couronne de feuillage?* 209. — 1 variété, de 1335

Cette marque, non encore signalée, se trouve à Grenoble en 1334, ainsi qu'à la Bibliothèque de Bâle (ms. D. I. 2).

§ 34. *Coutelas*, 210 et 211. — 2 variétés, de 1316 à 1322.

Ce nom étant devenu celui d'un format de papier, nous l'appliquons au filigrane, de préférence à ceux

d'épée et de poignard. Des variétés très semblables à celles relevées à Gênes ont été signalées à Fabriano en 1340, à Grenoble de 1349 à 1354, à Chambéry en 1352, en Provence de 1353 à 1361, à Lyon en 1361, à Fribourg (Suisse) en 1362.

§ 35. *Deux Coutelas en sautoir*, 212, — provenant d'une lettre du Khan de Tartarie. — 1 variété de 1481.

Ce filigrane a été relevé à Venise (1) en 1487, mais mentionné comme y étant très rare. Midoux et Matton en donnent une variante tirée d'un ms. de la Bibliothèque de Laon (2). Les premiers spécimens de cette marque de grandes dimensions se trouvent en Dauphiné de 1328 à 1355, en Provence de 1330 à 1370, et à Fabriano en 1383. De dimensions plus petites que notre n.º 212, on trouve les deux coutelas à Verceil et à Bielle en 1473.

§ 36. *Croissant surmonté d'une tige*, 213. — 1 variété de 1374.

Ce filigrane n'a pas encore été signalé.

§ 37. *Croissant de lune*, 214 à 236. — 23 variétés de 1496 à 1633.

Par sa persistance, cette marque a tous les caractères d'un filigrane local. Nous ne connaissons pas de marques identiques, hors de Gênes, mais seulement quelques variétés du même type: ainsi le croissant dans le genre de notre n.º 232, mais sans lettres à l'intérieur,

(1) URBANI, pl. VII, fil. 15.

(2) MIDOUX et MATTON, fil. 406.

rencontré à Grenoble en 1413, à Lausanne et à Genève en 1468; puis deux autres, dans le style de notre n.° 222, mais portant, au lieu des initiales, une couronne, et sous la lune, les lettres BF, variétés relevées à Marseille en 1550 et 1556.

§ 38. *Deux Croissants opposés*, 237. — 1 variété, de 1369.

Ce filigrane, encore inédit, est assez abondant en Provence (7 variétés) de 1358 à 1369, en Dauphiné de 1343 à 1392, en Piémont (Suze) en 1365, et en Savoie (Chambéry) en 1396.

§ 39. *Croissant au dessus de deux lunes*, 238 et 239. — 2 variétés, de 1626 à 1643.

Ce filigrane est probablement celui qui était désigné sous le nom de *tre mondi* à Gênes de *trois lunes* à Venise et aux *Trois o* en France. Il est très fréquent dans le midi de la France et en Piémont; quelquefois, au lieu d'un croissant, il y en a deux ou trois, ou bien, au contraire, ce sont trois lunes sans croissant. Nous en possédons plusieurs variantes de Provence de 1552 à 1657, du Dauphiné de 1561 à 1639. Mais c'est en Piémont qu'on trouve de bonne heure ce filigrane, par exemple à Pignerol et dans les Vallées vaudoises, de 1481 à 1651. Nous l'avons rencontré sur des lettres datées de Genève 1646, de Deux-Ponts 1652, de La Haye 1661 et surtout sur des pièces émanant de la chancellerie espagnole écrites, soit à Madrid, soit à Bruxelles, entre 1607 et 1670.

§ 40. *Croix*, 240 à 242. — 2 types, de 1302 à 1318.

Type *a*). N.° 240, de 1305, relevé à Fabriano, en plus grande dimensions en 1294.

Type *b*). N.° 241, de 1310 à 1318, se retrouve à Zurich au XIV.° siècle et à Francfort en 1335.

Type *c*). N.° 242, de 1302, inédit.

§ 41. *Deux Croix*, 243 et 244. — 2 variétés, de 1318 et 1320.

Ce filigrane n'a pas encore été signalé.

§ 42. *Echelle*, 245 et 246. — 2 variétés, de 1314 à 1324.

Cette marque est signalée en plusieurs variantes en Dauphiné en 1400, à Fabriano de 1451 à 1568, à Genève en 1474/95, à Nyon en 1501, et dans plusieurs incunables italiens de Foligno, de Florence, de Venise et de Rome. Ce filigrane est bien certainement italien.

§ 43. *Ecu à une Croix*, 247. — 1 variété de 1316.

Ce filigrane, d'une interprétation douteuse n'a pas encore été signalé.

§ 44. *Ecu de Gènes*, 248 à 250. — 3 variétés, de 1629 à 1675.

Nous avons un filigrane relevé en Provence, en 1633, qui est très semblable aux n.°s 249 et 250, mais avec les initiales G P.

Cette marque se trouve fréquemment et en plusieurs variétés sur des lettres de la chancellerie espagnole, datées de Madrid, de Bruxelles et de Malines, entre 1670 et 1680.

§ 45. *Enclume*, 251 et 252. — 2 variétés, de 1331, de 1422 et 1423.

Ce filigrane est assez rare: nous ne l'avons rencontré que dans quelques manuscrits (Bibl. Berne. A 38 et Bibl. Abb. S.^t Gall, n.° 483). Enfermé dans un cercle, à la mode italienne, il a été noté par Rauter (1) à Breslau en 1496, et dans d'assez nombreux incunables de Venise, de Rome et de Foligno.

§ 46. *Etendard*, 253 à 255. — 3 variétés, de 1332 à 1347.

Dans le genre du n.° 253, nous avons rencontré cette marque à Grenoble en 1330, à Sion (Valais) en 1331, en Provence de 1367 à 1370, et à Zurich (copie du XIV.^e siècle d'actes de 1292 à 1371). De La Fons-Melicocq la signale pour le Nord de la France à la date de 1370. Quant à la variété à manche tréflé, elle se trouve à Grenoble en 1345 et en Provence en 1348 et 1349.

L'étendard a été usité une seconde fois à partir de la seconde moitié du XV.^e siècle. Urbani (2) donne cette marque en 1483, et la mentionne comme très rare. On l'a signalée en outre à Hermannstadt en 1482 (3), et dans un incunable vénitien (4) où il figure accompagné d'une contre-marque, à la mode de Venise. Nous en avons trouvé une autre variété, également avec une

(1) Filig. 67.

(2) Pl. VI, fil. 19.

(3) SCHULER VON LIBLOY.

(4) DESBARREAUX-BERNARD, pl. XI, fil. 72.

contre-marque vénitienne, sur une lettre datée de Constantinople, 1636.

§ 47. *Etoile*, 256 à 260. — 2 types, de 1311 à 1330.

Type a). N.^{os} 256 à 259. — 4 variétés, de 1311 à 1330.

Sous cette forme rudimentaire, l'étoile a été relevée à Fabriano en 1310, et en Silésie en 1354.

Type b). N.^o 260, de 1325.

Formée de deux triangles isocèles se coupant symétriquement, l'étoile se trouve à Nuremberg (1) en 1319, à Fabriano en 1349, en Savoie et en Provence en 1330, en Dauphiné en 1332, en Suisse dans le dernier quart du XIV.^e siècle et en 1402 (4 variétés à Sion, S.^t Gall et Zurich), et à Lyon en 1410. L'étoile a donné son nom à un format de papier.

§ 48. *Etoile au dessus du Croissant*, 261. — 1 variété de 1328.

Cette marque, encore inédite, qui se retrouve aussi en Provence, est le prélude d'un filigrane assez répandu durant la première moitié du XV.^e siècle.

§ 49. *Feuille de trèfle*, 262 à 266. — 2 types, de 1316 à 1345.

Type a) N.^{os} 262 à 264. — 3 variétés, de 1316 à 1321.

Sous cette forme, la plus ancienne, la feuille de trèfle se trouve en Dauphiné en 1338.

(1) VON MURR, loc. cit., tome II, p. 83.

Type *b*) N.^{os} 265 et 266. — 2 variétés, de 1344 et 1345; relevées en Provence de 1325 à 1417.

A la fin du XIV.^e et dans le premier quart du XV.^e siècle, on trouve assez fréquemment en Dauphiné, en Savoie et en Suisse, une feuille de trèfle avec la queue tordue en forme de tire-bouchon. La feuille de trèfle est en outre mentionnée par le chanoine Turletti (BERLAN, *Introduzione della stampa in Savigliano, etc.*, Turin 1887, p. 30), comme figurant avec l'anneau et le cornet dans un manuscrit de Savillian de 1430-31.

§ 50. *Feuille de trèfle à quatre ou Quatre-feuilles*, 267 et 268 — 2 variétés, de 1331 et 1341.

Cette marque se rencontre en Provence dans la première moitié du XIV.^e siècle, à Grenoble en 1331, à Francfort-sur-le-Mein en 1350, et à la Bibliothèque de Genève, ms. grec, n.^o 23).

§ 51. *Fer à cheval*, 269. — 1 variété de 1322.

Cette marque inédite, qui pourrait être la lettre C, a été relevée en Provence à la date de 1300.

§ 52. *Férule*, 270 à 272. — 3 variétés, de 1323 à 1350.

Ce type se trouve en Provence de 1314 à 1362, à Fabriano en 1322, à Ravensbourg en 1326 (1), en Dauphiné de 1322 à 1365 (à cette dernière date, avec vergeure supplémentaire), en Savoie en 1337, à Francfort (2) en 1342; à Genève de 1342 à 1354.

(1) HASSLER, fil. 7.

(2) Calque communiqué par M. Kirchner.

Le filigrane de la fêrûle a persévéré jusque vers la fin du XIV.^e siècle, mais en se modifiant plusieurs fois.

§ 53. *Fiote ou Gourde*, 273. — 1 variété de 1332.

Cette marque, qui paraît n'avoir été employée que fort peu de temps, a été relevée à Fabriano en 1331, à Grenoble en 1333, en Suisse en 1333 (à Sion) et 1336 (Lucerne).

§ 54. *Fleur à cinq pétales*, 274. — 1 variété, de 1409.

Ce filigrane d'un dessin régulier, rappelant la pervenche, est signalé en Provence en 1408, à Fabriano en 1413, à Ravensbourg en 1434 (1), et dans un ms. de la Bibliothèque de S.^t Quentin écrit en 1443 (2).

§ 55. *Fleur à six pétales*, 275. — 1 variété, de 1420, inédite.

§ 56. *Fleur accompagnée de deux feuilles*, 276. — 1 variété de 1439.

On connaît plusieurs types de cette fleur. Celui de Gênes se retrouve identique dans un ms. de la Bibliothèque de Laon (3), du milieu du XIV.^e siècle.

Un autre type très voisin est signalé dans un manuscrit de la même Bibliothèque (4), daté de 1443, et dans un autre de la Bibliothèque de Berne (n.^o 539, f.^o 49), ainsi qu'à Fabriano en 1576.

(1) GUTERMANN, fil. 58.

(2) MIDOUX et MATTON, fil. 411.

(3) Ibid., fil. 393.

(4) Ibid., fil. 392.

Un type plus ancien de la même fleur a été relevé à Padoue en 1366, (1) en Provence en 1367, à Fabriano en 1376 et à la Bibliothèque de Bâle (ms. D. II. 14). Jansen (2) donne en outre deux variétés de fleur du même genre, sans indiquer la date, mais tirées des impressions de Janson à Venise.

§ 57. *Fleur (Bouton de)*, 277 à 285 — 9 variétés, de 1313 à 1382.

Ce filigrane, qui varie beaucoup comme dimensions, a été rencontré à Fabriano de 1321 à 1373; en Provence (10 variétés) de 1322 à 1388; en Dauphiné de 1326 à 1361 (à cette dernière date avec vergeure supplémentaire); en Suisse (Sion) de 1331 à 1381; à Lyon de 1348 à 1361; en Silésie (3) de 1369 à 1373; en Savoie en 1382; à Strasbourg (4) au XIV.^e siècle.

§ 58. *Fleur ou Ornement*, 286 à 288. — 3 variétés, de 1317 à 1328.

Filigrane inédit.

§ 59. *Fleur à quatre pétales ou Quatre feuilles*, 289 et 290. — 2 variétés, de 1320 à 1328.

Nous avons rencontré cette marque en Suisse (Sion) en 1384.

§ 60. *Fleur à six pétales, traversée par une croix*, 291. — 1 variété, de 1328, inédite.

(1) URBANI, pl. IX, fil. 16.

(2) N.^{os} 65 et 66.

(3) RAUTER, fil. 82 et 136.

(4) Calque communiqué par M. Ch. Schmidt.

§ 61. *Fleur à huit pétales, avec un cercle au centre*, 292.
— 1 variété, de 1440.

Des variétés de cette marque se trouvent en Suisse (Valais, Zurich, Schaffouse, Sargans) de 1415 à 1477, à la Bibliothèque de Bâle (ms. E. I. I. tom. II, vers 1449), à la Bibliothèque de Soissons (1) et dans de nombreux incunables de Venise (2), Pavie (3), Milan (4), Mayence (5), Ulm (6), Nuremberg (7), Esslingen (8), Paris (9), Weidenbach près Cologne (10), Lubeck (11) et Rostock (12).

§ 62. *Fleur de Lis*, 293 à 296. — 4 types, de 1317 à 1456.

Type *a*). N.° 293, de 1317.

Sous cette forme, la fleur de lis a été relevée à Fabriano en 1314.

Type *b*). N.° 294, de 1324.

Le même fleur de lis se rencontre en Provence en 1322.

Type *c*). N.° 295, de 1364 à 1373.

La fleur de lis épanouie est signalée en Dauphiné

(1) MIDOUX et MATTON, fil. 413.

(2) JANSEN, fil. 124.

(3) Dans une impression de Franciscus de Gyrardenghis de 1487.

(4) JANSEN, fil. 124.

(5) Ibid., fil. 130.

(6) Ibid., fil. 130; BODEMANN, n.°s 11 et 37.

(7) DESBARREAUX-BERNARD, pl. II, fil. 17.

(8) Impression de C. Fyner de 1473.

(9) DESBARREAUX-BERNARD, pl. XXI, fil. 29.

(10) Ibid., pl. I, fil. 1.

(11) BODEMANN, n.° 107.

(12) Ibid., n.° 217.

de 1344 à 1370; en Provence de 1348 à 1358; en Silésie (1) en 1358; à Fabriano en 1363; dans le midi de la France (2) en 1364; à La Haye (3) en 1366.

Type *d*). N.º 296, de 1456, type inédit.

Dès la fin du XIV.º siècle, la fleur de lis est très répandue comme filigrane, et elle revêt des formes et des dimensions très variées. Cette marque a donné son nom à un format de papier.

§ 63. *Fruits (Trois) ou trois Cerises*, 297 à 299. — 3 variétés de 1317 à 1346.

Ce filigrane, de grandeur variable, se trouve en Provence, de 1325 à 1359; en Dauphiné de 1331 à 1356; en Savoie de 1332 à 1336; dans le Palatinat rhénan (4) en 1336; à Fabriano en 1340; en Silésie (5) en 1350 et dans quelques manuscrits (Bibl. de Bâle, D. III. 2, et Bibl. royale de Turin, G. IV. 34. f.º 126).

§ 64. *Gantelet*, 300 à 349. — 4 types, de 1440 à 1598.

Plusieurs auteurs ont unifié le gantelet avec la main. Nous croyons qu'il faut réserver cette dernière qualification pour les marques où l'on a figuré les ongles ou les phalanges des doigts, ou pour la main du serment représentée avec deux doigts fermés.

Le gantelet a été un des filigranes les plus abondants et les plus répandus; il a certainement été usité

(1) RAUTER, fil. 137.

(2) MIDOUX et MATTON, *Fil. du XIV.º s.*, n.º XXII.

(3) SOTHEBY, *Principia*, p. 36.

(4) JANSEN, fil. 28.

(5) RAUTER, fil. 30.

par plusieurs battoirs, et on le rencontre depuis la fin du XIV.^e siècle jusqu'au XVIII.^e Les noms de *main* et de *double-main* sont restés attachés à des formats de papier.

Le gantelet n'a été signalé que trois fois à Fabriano, en 1322 et en 1456 (2 variétés), et n'y a probablement pas été indigène. Fineschi (loc. cit., p. 26 et suiv.), le mentionne comme la marque de la papeterie de Pescia. Il a été incontestablement une des marques usitées par un papetier génois et même par plusieurs.

Type a). N.^o 300, de 1466 et 1467.

Le gantelet surmonté de la croix n'est pas très rare en Suisse, où nous l'avons noté 9 fois (Genève, Fribourg, Sion et Zurich) entre 1437 et 1489. On le trouve aussi dans un *Ars moriendi* xylographié (1).

Type b). N.^o 301, de 1511. Surmonté d'une croix de S.^t André, le gantelet a été signalé dans une impression de Turin (2) de 1515.

Type c). N.^{os} 302 à 307, de 1471 à 1495.

Les variantes (au nombre de six) du gantelet ayant les doigts serrés les uns contre les autres, celui du milieu surmonté d'une étoile, nous paraissent, malgré leur fréquence, avoir une provenance étrangère, ou plutôt devoir être une contrefaçon. En effet, les comptes des Trésoriers généraux de Savoie nous apprennent que cette marque (3) était, anciennement, celle

(1) SOTHEY, *Principia*. L'auteur assigne à cette production la date de 1420 à 1430; cela nous paraît un peu hasardé.

(2) DESBARREAU-BERNARD, pl. VIII, fil. 34 ter.

(3) *Manus extensa, digitis clausis, cum stella supra digitum de medio*, dit le scribe. — Archives de Turin, volume 218, f.^o 102, 5 février 1473.

d'Antoine Malamini de Pignerol et des siens, et que la propriété lui en avait été reconnue par décision du Conseil ducal de Turin. Or, ainsi que nous l'avons signalé précédemment, on ne rencontre pas à Gênes de papiers aux marques piémontaises; c'est pourquoi nous pensons que les filigranes à cette variété du gantelet sont une imitation des papiers de Pignerol, probablement faite à Gênes. On rencontre souvent des variantes de ce type, à une date reculée, ainsi à S.^t Gall en 1411, à Soleure en 1444, à Sion en 1448 et 1449, à Lyon en 1470, à Turin de 1481 à 1485, et dans plusieurs mss. des Bibliothèques de Genève (latin n.^o 72), de Bâle (A. VI. 15 et A. II. 9) et Abb. S.^t Gall (n.^o 336, f.^o 263 à 273). Les cinq variantes de ce type primitif que nous possédons sont plus petites que celles du type relevé à Gênes: elles mesurent au plus 70 millimètres de haut, et l'étoile touche le doigt du milieu.

Type *d*). N.^{os} 308 à 345, de 1440 à 1598.

La persistance du type à doigts écartés et les initiales variées qui l'accompagnent donnent lieu de penser que ce filigrane était utilisé par plusieurs papetiers qui, pour distinguer leurs produits l'accompagnaient de leur marque personnelle, soit de leurs initiales. Il est curieux, toutefois, de constater, dans l'emploi de cette marque à Gênes, une lacune de près de quarante ans (de 1446 à 1484).

Ce dernier type du gantelet se rencontre souvent dans les lettres émanant de la chancellerie de Charles-Quint et datées de Tolède ou de Barcelone entre 1534 et 1540.

§ 65. *Gantelet de fer?* 350. — 1 variété, de 1388, relevée en outre à Lyon en 1391 et 1393 et en Silésie en 1380 (1).

§ 66. *Grenade*, 351 et 352. — 2 variété, de 1368 et 1369.

Ce filigrane a été signalé en Provence de 1361 à 1366, dans le Nord de la France (2) en 1362, à Grenoble en 1363, à Chambéry en 1366, à Fabriano en 1375, et en Suisse (à Martigny, seconde moitié du XIV.^e siècle, à Sion en 1383).

§ 67. *Griffon, coupé à mi-corps*, 353 et 354. — 2 types, de 1346 à 1354.

Type a). N.^o 353, de 1346.

Cette variété, assez rudimentaire et encore inédite se trouve en Provence (XIV.^e siècle) et en Dauphiné de 1347 à 1350.

Type b). N.^o 354, de 1354.

Ce type existe également en Provence au XIV.^e siècle, en Dauphiné de 1346 à 1353, à Genève en 1359, en Silésie en 1369, à Fabriano, en 1387, et dans deux mss. de la Bibl. Abb. S.^t Gall, (n.^{os} 717; 937, f.^o 29).

§ 68. *Griffon entier*, 355 à 360. — 6 variétés, de 1367 à 1388.

Ce filigrane, assez répandu, a été relevé à Fabriano

(1) RAUTER, n.^o 131.

(2) DE LA FONS-MELICOCQ.

en 1352 (1), dans le Nord de la France en 1357 (2), à Bruges en 1368 (3), à Lucques de 1370 à 1397 (4), à Lyon de 1371 à 1373, à Genève de 1376 à 1410, et à Chambéry de 1390 à 1403.

Quelques variétés de cette marque ressemblent beaucoup au griffon qui figure sur les monnaies de Pérouse (5), dès 1395, et peut-être plus tôt. •

Ce filigrane dont l'emploi ne paraît pas avoir persisté au delà des premières années du XV.^e siècle, a néanmoins donné son nom à un format de papier, usité de nos jours.

§ 69. *Hache d'armes*, 361 à 365. — 5 variétés, de 1332 à 1383.

Ce filigrane se trouve en Provence de 1328 à 1377, en Dauphiné de 1334 à 1386, à Fabriano en 1337, en Suisse (Sion) de 1322/42 à 1386, dans le Nord de la France en 1357 et 1364 (6), en Bresse en 1359, à Padoue vers 1361 (7), à Francfort en 1362 (8), Bruges en 1367 (9).

§ 70. *Hache de bûcheron*, 366 à 368. — 3 variétés, de 1327 à 1345.

Cette marque a été relevée en Provence de 1316 à

(1) C'était, entre 1363 et 1366 la marque de la papeterie de Sigillo, près de Pérouse. (ZONGHI, *Le antiche carte fabrianesi*, p. 8).

(2) DE LA FONS-MELICOCQ.

(3) CAMUS, *Voyage dans les Départements réunis*. Paris, 1803.

(4) JANSEN, fil. 62.

(5) G. B. VERMIOLIOLI, *Della zecca e delle monete perugine*. Pérouse, 1816, pl. I.

(6) DE LA FONS-MELICOCQ.

(7) URBANI, pl. IX, fil. 19.

(8) Calque communiqué par M. E. Kirchner.

(9) CAMUS: *Voyage dans les départements réunis*.

1354, à Fabriano de 1323 à 1352, à Grenoble de 1326 à 1359, à Strasbourg au XIV.^e siècle, et dans deux mss. de la Bibliothèque de Bâle (D. III. 18 et D. II, 9^a).

§ 71. *Hache ou Couperet*, accompagné des lettres N P, 369. — 1 variété, de 1500, inédite.

§ 72. *Lettre A majuscule gothique*, 370 et 371. — 2 variétés, de 1370 et 1388.

Le même type existe en Dauphiné de 1344 à 1394; en Provence, de 1354 à 1359; à Fabriano, de 1356 à 1373; en Savoie en 1366; en Suisse (Zurich) de 1369 à 1392; et dans quelques mss. des Bibliothèques Vadiane à S.^t Gall (n.^o 344^a, f.^o 166 à la fin) de Bâle (D. II. 14) et de S.^t Quentin (1).

§ 73. *Lettre A majuscule latine, surmontée d'un petit cercle*, 372 à 375. — 4 variétés, de 1310 à 1332.

Ce filigrane, non encore signalé, se trouve en outre en Piémont de 1310 à 1315; en Provence de 1319 à 1331; en Dauphiné de 1330 à 1337.

§ 74. *Lettre b minuscule ou P majuscule*, 376 et 377. — 2 variétés, de 1304 à 1325.

Cette marque a été relevée à Fabriano de 1301 à 1332, en Dauphiné en 1334, et en Provence en 1339.

§ 75. *Lettre B majuscule*, 378. — 1 variété, de 1318.

Ce type inédit se trouve en outre à Turin en 1316/18 et à Grenoble en 1348.

(1) MIDOUX et MATTON, fil. 55.

§ 76. *Lettre C majuscule*, 379. — 1 variété, de 1307.

Filigrane relevé à Fabriano en 1306 et 1307, et dans un ms. (grec n.º 32) de la Bibliothèque de Genève.

§ 77. *Lettres B C majuscules*, 380. — Filigrane double de 1306, le plus ancien qui ait été relevé jusqu'ici; marque non encore signalée.

§ 78. *Lettre D majuscule*, 381 et 382. — 2 variétés, de 1410 à 1412. Filigrane inédit.

§ 79. *Lettre F majuscule*, 383 et 384. — 2 variétés, de 1302 et 1305.

Peut-être faudrait-il voir une clef dans ce filigrane, qui n'a pas encore été signalé, et le rapprocher de notre n.º 140 (*Clef*). Son ancienneté, cependant, engage à y voir une lettre; l'F ayant, au surplus, été employée comme filigrane aux XV.º et XVI.º siècles.

§ 80. *Lettre G*, généralement accompagnée de la croix, 385 à 391. — 7 variétés, de 1307 à 1445.

Ces différentes variétés, fort dissemblables et dont deux constituent de curieux filigranes doubles, semblent cependant avoir une même provenance. En Provence on trouve, en 1404, une autre variété d'un G surmonté d'une croix pommée. Cette dernière marque servirait de passage de notre n.º 386 au n.º 391. Aucune de ces diverses variétés n'a été signalée jusqu'ici.

§ 81. *Lettre I*, 392, 393. — 2 variétés, de 1302 à 1305. Filigrane inédit.

§ 82. *Lettre J majuscule anglaise*, 394. — variété de 1601 à 1603, inédite.

§ 83. *Lettre L majuscule latine*, 395 à 398. — 4 variétés, de 1306 à 1328.

Cette marque, relevée à Fabriano en 1373, se trouve en Provence en 1329.

§ 84. *Lettre m minuscule gothique*, 399 et 400. — 2 variétés, de 1302 à 1305. Filigrane relevé aux archives de Venise, dans un registre d'actes du podestat de Murano, du dernier quart du XIII^e siècle (1).

§ 85. *Lettre M majuscule gothique*, 401 à 406. — 2 types, de 1328 à 1448.

Type *a*). N.^{os} 401, 402. — 2 variétés, de 1328 et 1350(?).

Cette marque est signalée à Fabriano de 1310 à 1320 et en Provence, postérieurement à 1309.

Type *b*). N.^{os} 403 à 406. — 4 variétés, de 1408 à 1448.

Généralement surmontée de la croix, cette M se rencontre à Fabriano de 1406 à 1414. Elle se trouve à Lucques de 1436 à 1440 (2); en Provence de 1341 à 1389; en Dauphiné de 1350 à 1399; dans le Midi de la France en 1360 (3); en Piémont (Suze) de 1383 à 1421; en Savoie de 1383 à 1421, et à Lyon de 1414 à 1428.

(1) Communication obligeante de M. Cecchetti, surintendant des archives de Venise.

(2) JANSEN, p. 352.

(3) MIDOUX et MATTON, fil. XIV.^e siècle, n.^o XXVI.

§ 86. *Lettre N ou H (?)*, 407. — 1 variété, de 1449 et 1450. Filigrane inédit.

§ 87. *Lettre P majuscule*, 408 et 409. — 2 variétés, de 1310 et 1315.

Marque signalée à Fabriano de 1307 à 1322.

L'une au moins de ces variétés pourrait être unifiée avec la lettre *b* minuscule (§ 74).

§ 88. *Lettres P A*, 410. — 1 variété, de 1324. Filigrane inédit.

§ 89. *Lettres Z P*, 411 et 412. — 2 variétés, de 1306 et 1308. Ces initiales sont très-probablement celles d'un des papetiers Pintavo Z ou Puzoli Z, qui travaillaient à cette époque et dont les noms entiers figurent comme filigranes (N.^{os} 503 à 507).

Cette marque a été relevée à Fabriano de 1301 à 1305.

§ 90. *Lettre R*, 413 à 415. — 3 variétés, de 1377 à 1448.

La lettre R, de grandeurs assez variées, généralement surmontée de la croix, se retrouve en Silésie (1) en 1342; en Dauphiné de 1351 à 1363; à Fabriano de 1363 à 1448; en Suisse (Neuchâtel, S.^t Maurice, Zurich et Genève) de 1366 à 1396; à Lucques (2) de 1374 à 1389; en Savoie en 1378; à Lyon de 1394 à 1436.

§ 91. *Lettre R, sur une tige, au dessous de la lettre C*, 416. — 1 variété, de 1450 et 1451. Filigrane inédit.

(1) RAUTER, fil. 108.

(2) JANSEN, p. 349 et 351.

§ 92. *Lettre S*, 417 à 423. — 2 types, de 1306 à 1452.

Type *a*). N.^{os} 417 à 420. — 4 variétés, de 1306 à 1325.

Ce type se rencontre à Fabriano, de 1306 à 1373; en Provence de 1316 à 1350; dans le Dauphiné de 1342 à 1357; et en Suisse (Bibl. Abb. S.^t Gall, ms. n.^o 937, f.^o 40).

Type *b*). N.^{os} 421 à 423. — 3 variétés, de 1443 à 1452.

Ce second type se retrouve en Provence en 1445. La variété n.^o 421 a été en outre relevée sur un manuscrit de la Bibliothèque de Laon (1).

§ 93. *Une, deux ou trois Lettres initiales*, 424 à 443. — 20 variétés, de 1591 à 1706.

Ces marques nombreuses et variées sont incontestablement des initiales de papetiers. Il convient de remarquer celles qui sont posées à l'un des coins de la feuille (n.^{os} 426, 427, 431, 433, 435, 437, 438, 439, 440, 442, 443). Cette place, tout à fait anormale, avait été choisie par les papetiers vénitiens pour y apposer une contre-marque, un second filigrane; mais à Gênes, tous les papiers marqués ainsi n'ont que cet unique signe. Nous ne croyons pas qu'une coutume analogue ait existé ailleurs; aussi, jusqu'à plus ample informé, ce critère pourra-t-il permettre de constater la provenance génoise des papiers de cette époque offrant cette particularité.

(1) MIDOUX et MATTON, fil. 426.

§ 94. *Licorne, 444.* — 1 variété, de 1368.

La licorne est signalée à Lucques en 1367 et 1368 (1). Une variété un peu plus petite, mais de même style que notre n.º 444, a été relevée à La Haye (2) en 1410; en Savoie en 1435 et 1436, en Silésie (3) en 1417. Cette forme de licorne rappelle beaucoup celle qui figure sur les monnaies frappées par les princes de la maison d'Este à Ferrare (4), notamment par Nicolas III (1393) Bosio (1452), et Hercule (1471).

La licorne a été plus tard usitée comme filigrane par plusieurs battoirs, dans les Pays-Bas, en France et, sans doute, en Allemagne. Son nom est demeuré, en français et en allemand, attaché à un format de papier.

§ 95. *Licorne, coupée à mi-corps, 445.* — 1 variété, de 1381.

Cette marque se retrouve à La Haye (5) de 1357 à 1418; à Fabriano en 1379; et à Lyon en 1382.

§ 96. *Lion, 446 et 447.* — 2 variétés, de 1381 et 1392.

Ce filigrane a été relevé en Suisse (Zurich et Genève) de 1349 à 1373; en Dauphiné de 1351 à 1354; en Silésie (6) en 1361; en Savoie de 1386 à 1391; à Fabriano en 1390.

Le lion a donné son nom à une des sortes de papier

(1) JANSEN, p. 349.

(2) SOTHEBY *Principia*, p. 71.

(3) RAUTER, fil. 4.

(4) ARGELATI, *De monetis Italiae*. Milan, 1750, tom., I, pl. XLIX.

(5) SOTHEBY, *Principia*, p. 70 et 71.

(6) RAUTER, fil. 2.

qu'exportait Venise au commencement du XVIII^e siècle, ainsi qu'à celui que fabriquait la papeterie de Zurich et qui était filigrané aux armes de cette ville supportées par un ou par deux lions et cela dès le milieu du XVI.^e jusqu'à la fin du XVIII.^e siècle.

§ 97. *Lion (?) coupé à mi-corps*, 448. — 1 variété, de 1440 à 1442. Filigrane inédit.

§ 98. *Miroir (?)*, 449. — 1 variété, de 1319.

Cette marque, d'une interprétation douteuse, est inédite.

§ 99. *Monts (Trois)*, 450 à 476. — 27 variétés, de 1356 à 1461.

Voici un filigrane très répandu, très abondant, et qui est signalé sous bien des formes. Dans les plus anciens spécimens, il se confond presque avec la marque que nous avons appelée Couronne (§ 32, type a, n.^{os} 185 à 187). D'autres fois, et renversé, on peut le prendre pour un gonfanon ou une bannière. La persistance de ce filigrane à Gênes, pourrait le faire considérer comme une marque locale, mais comme il en est exactement de même à Fabriano, à Lucques, à Padoue ainsi qu'à Lyon où nous l'avons noté bien des fois de 1363 à 1513, il est difficile de se prononcer sur la provenance ou sur les provenances des papiers à ce filigrane.

§ 100. *Navire*, 477 à 480. — 2 types, de 1314 à 1371.

Type a). N.^{os} 477 à 479. — 3 variétés de 1314 à 1320.

Sous cette forme rudimentaire, le navire se trouve en Provence en 1322; en France (Nord-Est) (1) au XIV.^e siècle et en 1381 (Nord) (2).

Type *b*). N.^o 480, de 1371.

Cette variété a été signalée à Fabriano de 1368 à 1373.

§ 101. *Nœud de Salomon*, 481. — 1 variété, de 1317 à 1319, relevée à Fabriano en 1311 et 1312, et en Provence en 1318.

§ 102. *Nœud en forme de Croix*, 482. — 1 variété, de 1328.

Se trouve en Provence de 1319 à 1323, et à Pignerol en 1316.

§ 103. *Noms de fabricants*, 483 à 508. — 26 variétés, de 1307 à 1336.

M. Zonghi a, le premier, signalé des filigranes fournissant des noms de papetiers; il a trouvé ceux de Cicco V, en 1307 et 1310 — Crissci M, en 1309 — Puzoli Z, en 1309 (3) — Bene, en 1310 — Cressce, en 1310 — Tinto, en 1324.

Boutaric (4) n'avait pas pu déchiffrer, dans un document de 1308, le nom de Pintavo Z, qui s'y trouve bien clairement (voyez notre n.^o 503). Nous avons

(1) MIDOUX et MATTON, *Fil. du XIV.^e s.*, n.^o 56.

(2) DE LA FONS-MELICOCQ.

(3) Nous avons relevé le même nom en Provence, sur un document écrit après 1306.

(4) *Musée des Archives nationales*, Paris, 1872, p. 174.

en outre relevé dans le manuscrit grec n.° 32 de la Bibliothèque de Genève les noms de Barioli, de G. Lino A, ou G. Livo V, de Vagu (1), et la première moitié de celui de Zuzo. Enfin, M.^r E. Kirchner (2) a rencontré à Francfort le nom de Ugolino A, en 1312.

A Gênes, on trouve ceux de Andruzzo A, de 1308 à 1311 — G Dio R, en 1310 — Filipuzo Z, en 1307 — Filippo Z, en 1310 — Maso P, en 1311 — Mattolo P, en 1311 — Petri S, en 1310 — Zuzo G, de 1307 à 10 — Enfin, on rencontre deux noms, dont un nouveau, sur la même feuille : Andruzzo A et Zovanni G, en 1310.

Voilà donc, en tout, 19 noms de papetiers fabriquant du papier entre 1307 et 1324. Ce simple fait prouve quelle était l'importance de l'industrie papetière aux premières années du XIV.^e siècle. Mais où ces fabricants étaient-ils installés? M. Zonghi (3) établit que les noms de Crisso, de Puzzolo, de Bene, de Tinto et de Cecco existaient à Fabriano au XIV.^e siècle. Les actes notariés de 1320 à 1321 qu'il cite, renferment ceux d'Andruccio, de Masso et de Giovanni. Il m'écrit, en outre, avoir trouvé, en 1305, du papier au nom de Zuzo, et considère les noms de Petri S, de Filippo Z et de Pintavo, Z, comme étant de Fabriano. S'il en est ainsi, il nous paraît hors de doute que les 19 noms recueillis jusqu'ici

(1) Ce manuscrit, que M. H. Omont estime, à tort, être du XV.^e siècle, est formé de demi-feuilles : nous ne sommes donc point certain des noms de Vagu et de Lino ou Livo, puisqu'ils figurent par moitié sur des demi-feuilles qu'on ne sait pas comment raccorder exactement.

(2) Communication particulière.

(3) *Le antiche carte fabrianesi*, p. 5.

sont ceux de papetiers établis dans les environs de Fabriano. Cette manière d'écrire son nom en entier, qui a duré si peu de temps, n'a bien certainement été usitée que dans une seule et même région; la coutume n'a pas pu s'en transporter ailleurs dans un délai aussi court (sept ans pour 16 d'entre eux).

Il faut sauter ensuite jusqu'assez avant dans le XVI.^e siècle pour retrouver des noms de papetiers employés comme filigranes (voir page 281).

§ 104. *Oiseau nimbé*, 509. — 1 variété, de 1363, relevée avec quelques légères variantes à Lyon en 1363, en Provence en 1366, et en Suisse (Fribourg et Sion) de 1371 à 1391.

§ 105. *Oie dans un cercle*, 510 à 513. — 4 variétés, de 1486 à 1516.

D'autres variétés, un peu plus petites, ont été relevées en Provence en 1524 et 1529 (à cette dernière date avec accompagnement des initiales A P) et à Verceil (Piémont) en 1495. Cette marque est inédite.

Dépourvue de cercle, l'oie a été souvent signalée dans des incunables vénitiens. Ce filigrane avait déjà été employé au XIV.^e siècle; on le trouve en assez grandes dimensions, à Sion en 1397, à Francfort (1) en 1400, à Strasbourg (2) en 1421.

Le nom *d'ochetta* donné à Gênes à une sorte de papier, dans le règlement de 1762, montre que cette

(1) Calque communiqué par M. E. Kirchner.

(2) SCHMIDT, n.^o 170.

marque y était indigène; toutefois, nous ne l'y avons pas rencontrée postérieurement à 1516.

§ 106. *Pèlerin*, 514 à 517. — 4 variétés, de 1572 à 1586.

On trouve en Provence, de 1520 à 1596, de nombreuses variantes de cette marque (dont une, de 1596, est semblable à notre n.º 516). Quelques-unes des initiales qui les accompagnent (P M. B C. B F) sont les mêmes que celles qui ornent les filigranes du gantelet (n.ºs 320, 335, 340) et ne laissent pas de doute sur leur provenance génoise. Le pèlerin est signalé avec de nombreuses variantes à Fabriano, dès 1549.

Le nom de *pellegrino* est mentionné dans l'édit de Charles-Emmanuel sur les papeteries piémontaises du 18 Mai 1613; et de même que celui d'*ochetta* il désignait encore en 1762, à Gênes, un genre de papier, démontrant que cette marque y avait été longtemps indigène. Ce nom est actuellement porté en Italie par un format de papier.

§ 107. *Poids ou Peson de romaine*, 518. — 1 variété, de 1351.

Ce filigrane a été relevé en Dauphiné de 1344 à 1356; à Fabriano de 1351 à 1386; en Provence de 1352 à 1356; à Lyon en 1356; à Ravensbourg (1) au XIV.º siècle; en Suisse, à la Bibl. Abb. S.º Gall (ms. n.º 1046, du f.º 75 à la fin) et à celle de Bâle (mss. F. V, 10 et D. II. 9^a).

(1) Gutermann, fil. 49.

§ 108. *Poire, avec deux feuilles, 519 à 524.* — 6 variétés, de 1339 à 1387.

Ce filigrane a été relevé, en nombreuses variantes, dans le Palatinat rhénan en 1336 (1); en Suisse (Sion, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Zurich et Bâle) de 1338 à 1390; en Provence de 1340 à 1392; dans le Dauphiné de 1342 à 1383; à Fabriano de 1344 à 1352; en France (à Lyon de 1348 à 1362, dans le Nord (2) en 1349, dans le Nord-Est (3) en 1393, dans le Midi (4) en 1360); en Savoie en 1349; à Francfort-sur-le-Mein (5) de 1353 à 1369; en Silésie (6) de 1358 à 1368; en Piémont de 1365 à 1369; à Padoue (7) en 1376.

Cette grande diffusion témoigne de l'importance de la fabrique qui avait adopté cette marque pour son papier. La poire figure sur deux jetons, qu'Urbani (8) attribue, non sans raison, aux fabricants de papier. Ce fait appuierait, si cela était nécessaire, la provenance italienne de ce filigrane.

La poire, sans accompagnement de feuilles, a aussi été usitée comme filigrane dans le XIV.^e siècle, mais on la rencontre beaucoup plus rarement que le type précédent.

(1) JANSEN, fil. 29.

(2) DE LA FONS-MELICOCQ.

(3) MIDOUX et MATTON, *Fil. du XIV.^e siècle*, n.^o 14.

(4) Ibid. ibid. n.^o VI.

(5) Calques communiqués par M. Kirchner.

(6) RAUTER, fil. 87 et 148.

(7) URBANI, pl. IX, fil. 20.

(8) Ibid. pl. X, n.^{os} 1 et 2.

§ 109. *Poisson*, 525 et 526. — 2 variétés, de 1314 et 1318.

Cette marque n'a pas encore été signalée à une date aussi reculée. M. Zonghi l'a relevée à Fabriano, sous une forme différente, en 1447. Un autre poisson, couvert d'écaillés, se trouve en abondance à Genève, à Sion de 1448 à 1490, et à Biella en 1486. Enfin M. Kirchner (1) donne un quatrième type de poisson (plus gros) à Francfort en 1360 et 1368, et Rauter en Silésie une variété sans tête, à la date de 1427 (2).

§ 110. *Pot.* — Voyez *Vase*.

§ 111. *Roue de S.^{te} Catherine*, surmontée des initiales I T, 527. — 1 variété, de 1469 à 1474, non signalée.

§ 112. *Roue à six dents triangulaires*, 528. — 1 variété, de 1315. Marque non encore signalée.

§ 113. *Roue à trois dents triangulaires*, 529. — 1 variété, de 1315 et 1317. Marque non encore signalée.

§ 114. *Saucisson*, 530. — 1 variété, de 1345, relevée en Provence de 1338 à 1349; à Fabriano de 1341 à 1353; en Dauphiné de 1342 à 1350; en Suisse, à la Bibl. Abb. S.^t Gall, ms. 813, p. 254 à 314.

§ 115. *Serpent* en forme de G couronné, 531 — 1 variété, de 1382. Marque inconnue jusqu'ici.

(1) Calque communiqué par l'auteur.

(2) Fil. 51.

§ 116. *Sirène*, 532 à 535. — 4 variétés, de 1547 à 1563.

Les initiales MT, TM, ou FM, qui accompagnent les marques génoises du gantelet (n.^{os} 332, 341, 342, 343) de 1522 à 1564, autorisent à attribuer au papier marqué de la sirène une provenance identique. On retrouve le même papier à Lyon en 1561.

La sirène a été prise comme filigrane à une date assez reculée. On la trouve à Padoue (1) vers 1361, à Fabriano de 1373 à 1562 et en Provence en 1375, dans un type assez rapproché de celui de Gênes. Toute différente est la sirène du N. E. de la France, de 1425 à 1470 (2), que l'on retrouve à Lyon en 1423 et dans les impressions de Paris (3), de Delft (4) de 1477, et de Londres (5) de 1468 à 1471.

§ 117. *Soleil*, 536. — 1 variété, de 1589 à 1593.

Variété non encore signalée d'un filigrane usité dès 1385 et qui a donné son nom à deux formats de papier (grand et petit soleil).

§. 118. *Tenaille*, 537. — 1 variété, de 1333.

Ce filigrane se rencontre en Provence de 1319 à 1352; à Fabriano de 1322 à 1386; à S.^t Quentin (Aisne) en 1330 (6); en Savoie de 1337 à 1359; en Dauphiné de 1338 à 1350; en Suisse (Valais 1338,

(1) URBANI, pl. IX, fil. 25.

(2) MIDOUX et MATTON, fil. 7 et 8.

(3) DESBARREAU-BERNARD, pl. XX, fil. 12 et XXI, fil. 23.

(4) SOTHEBY, *Typography*, n.^o 73.

(5) SOTHEBY, *Principia*, tome III, pl. Q.^b, 41.

(6) MIDOUX et MATTON, fil., n. 45.

Zurich XIV.^e siècle); dans le Nord de la France (1) en 1344, et dans quelques mss. des Bibliothèques de la Ville de Zurich (C. 114^a) et de Bâle (D. II. 9^a).

§ 119. *Tête de Bœuf du XIV.^e siècle, 538 à 545.* — 8 variétés, de 1323 à 1344.

Aucun filigrane n'a été aussi fréquemment employé en types aussi nombreux et variés, que celui de la Tête de bœuf. Fischer cité par Jansen, signale une variante de cette marque, dans le Palatinat rhénan dès 1310, Gutermann la mentionne à Nuremberg en 1312, M. Zonghi l'a trouvée à Fabriano en 1310; nous en avons relevé des types divers en Provence en 1325; en Dauphiné en 1326; à Bâle en 1343; à Francfort en 1370. Il est certain que ce filigrane a été usité de très bonne heure par plusieurs papeteries, et qu'à partir du milieu du XV.^e siècle il était devenue banal. Fait curieux, ce filigrane si abondant partout n'a pas donné son nom à un format de papier et paraît avoir été hors d'usage au XVIII.^e siècle; du moins ne l'avons-nous pas rencontré au delà de 1667.

§ 120. *Tête de Bœuf du XV.^e siècle, 546* — 1 variété, de 1466 à 1467.

Cette variété est inédite.

§ 121. *Autre tête de Bœuf du XV.^e siècle, 547 à 559.* — 13 variétés, de 1457 à 1500.

La suite régulière de ce type, à une époque où

(1) DE LA FONS-MELICOCO.

de nombreuses papeteries fonctionnaient aux environs de Gênes, autorise pleinement à attribuer à une ou à plusieurs d'entre elles la marque de la Tête de bœuf dont l'emploi était à cette époque à son apogée. On remarquera au surplus de grands rapports entre les signes accessoires de ces Têtes de bœuf et ceux adaptés aux Ciseaux génois de la même époque (n.º 115, 116, 129, 135).

§ 122. *Tête de Cheval*, 560. — 1 variété, de 1332, relevée en Dauphiné de 1332 à 1334, et en Provence en 1332.

Sous une forme plus perfectionnée et avec une bride terminée par un anneau, on trouve la tête de cheval dans le Dauphiné de 1349 à 1356; en Silésie (1) en 1380; à Francfort-sur-le-Mein (2) en 1396; en Suisse, à la Bibl. de Berne (ms. n.º 65).

§ 123. *Tête d'homme*, 561 et 562. — 2 variétés, de 1316 et 1317.

Nous avons noté en Provence, à la date de 1331, ce même type rudimentaire de la tête humaine. Ce sont les plus anciens spécimens de cette marque, usitée en plusieurs types dans les deux siècles suivants.

§ 124. *Tête de licorne*, 563 à 568. — 6 variétés, de 1320 à 1410.

Cette marque, assez fréquente et de formes très variées, a été signalée en Dauphiné de 1333 à 1359; en

(1) RAUTER, fil. 18.

(2) Calque communiqué par M. E. Kirchner.

Savoie en 1335; en Provence de 1339 à 1388; à Fabriano de 1341 à 1373; à Francfort-sur-le-Mein (1) en 1350; à La Haye (2) de 1352 à 1357; à Hermannstadt (3) en 1353; à Padoue en 1355 (4); dans le Nord de la France (5) en 1391.

§ 125. *Tour crénelée*, 569. — 1 variété de 1317.

Ce filigrane rappelle beaucoup la façade du Palais de la Seigneurie de Florence, dont M. Zonghi a trouvé un dessin plus perfectionné à la date de 1403. Le passage entre les deux variantes est fourni par Sotheby à La Haye (6) en 1357, et par Rauter en Silésie (7), à la date de 1393.

On signale plusieurs variantes du même type dans les impressions de Venise (8) de 1472 à 1484.

§ 126. *Tour avec une porte ouverte*, 570. — 1 variété, de 1334 et 1336.

Cette marque n'a pas encore été signalée.

§ 127. *Triangle surmonté d'une croix*, 571 à 573. — 3 variétés, de 1311.

Filigrane relevé à Fabriano en 1321.

(1) Calque communiqué par M. E. Kirchner.

(2) SOTHEY, *Principia*, t. III, p. 70.

(3) SCHULER VON LIBLOY.

(4) URBANI, pl. IX, fil. 6.

(5) DE LA FONS-MELICOCQ — Peut-être cette tête de licorne appartient-elle à un autre type.

(6) *Principia*, tom. III, p. 52.

(7) Fil. 150.

(8) URBANI, pl. VII. fil. 3, 4, 6, 7, 8.

§ 128. *Trompette accompagnée de la lettre C*, 574. — 1 variété de 1464 à 1475. Se retrouve en Provence en 1465 et 1466.

On trouve une autre trompette à Genève et dans les environs, de 1441 à 1575 et au delà. Cette marque y était indigène, et plusieurs actes notariés rapportant des ventes de papier, mentionnent celui *à la trompette* ou *à la croix blanche*. Ce filigrane figure en outre dans une impression de Nuremberg (1) de 1491.

§ 129. *Vase ou amphore*, 575 à 579. — 2 types, de 1324 à 1616.

Type a). N.^{os} 575 à 578. — 4 variétés, de 1324 à 1344.

Sous cette forme, aussi italienne que le *pot* est français, on trouve le vase à Fabriano de 1320 à 1348; en Provence de 1332 à 1361; en Dauphiné de 1334 à 1380; en Suisse (Sion) en 1339/42, et dans quelques manuscrits des Bibliothèques Abb. S.^t Gall (n.^o 467, f.^o 117 à 218) et de Genève (grec, n.^o 23).

Type b). N.^o 579. — variété de 1608 à 1616, inédite.

§ 130. *Vessie de saindoux, ficelée en croix?* 580 et 581. — 2 variétés, de 1326 et 1345.

Cette marque d'une interprétation difficile, que M. Zonghi qualifie d'ovale et Urbani d'écu, a été relevée dans le Dauphiné de 1329 à 1361; en Savoie en 1337; à Fabriano en 1341; en Suisse (S.^t Maurice) en 1344/49;

(1) DESBARREAU BERNARD, pl. III, fil. 27.

à Padoue (1) en 1367, et à Francfort-sur-le-Mein (2) en 1340 et 1380.

§ 131. *Signe ressemblant à une Cornue, peut-être à une Langue, 582 à 584. — 3 variétés, de 1315 à 1329.*

Marque inédite, qu'on retrouve en Provence en 1317 et 1318.

§ 132. *Signe formé de trois triangles, 585 et 586. — 2 variétés, de 1311 à 1328.*

Filigrane inédit, relevé en Provence de 1311 à 1316.

§ 133. *Signes dont le sens nous échappe, 587 à 594.*

a.) N.° 587 — 1 variété, de 1310 et 1328. Marque inédite, qui se trouve en Provence de 1310 à 1322, et à Grenoble en 1327.

b.) N.°s 588 à 590. — 3 variétés, de 1311 et 1315, inédites.

c.) N.°s 591 et 592. — 2 variétés de 1307 à 1313, inédites.

d.) N.° 593. — 1 variété, de 1325. Ce filigrane, qui renversé, pourrait être une M posée sur un rectangle, se trouve également à Grenoble en 1326.

e.) N.° 594. — 1 variété de 1350. Marque inédite.

(1) URBANI, pl. IX, fil. 28.

(2) Calques communiqués par M. Kirchner.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

FILIGRANES

DE

PAPIERS DES ARCHIVES DE GÈNES

de 1154 à 1300. Absence.

1301. Absence — Cercle ou lettre O, 39.

1302. Absence — Croix, 242 — Lettre F, 383 — Lettre I, 392
393 — Lettre M, 399.

1303. Absence — Lettre I, 393.

1304. Absence — Lettre B, 376 — Lettre F, 384 — Lettre I, 393.

1305. Absence — Croix latine pommée, 240 — Lettre I, 393 —
Lettre M, 400.

1306. Absence — Deux cercles traversés par une barre terminée
en croix, 48 — Clou, 163 — Lettres B C (filigrane double),
380 — Lettre L, 395 — Lettres Z P, 411 — Lettre S, 417.

1307. Absence — Lettre C, 379 — Lettre G, 385 — Lettre S, 418
— Nom Zuzo G, 491 — Nom Filipuzo Z, 495, 496, 497
— Signe indéterminé, 591.

1308. Absence — Deux clefs, 146 — Lettre G, 387 — Lettre L,
395 — Lettres Z P, 411 — Lettre S, 418 — Nom Andruzo
A, 483.

1309. Absence — Lettre G, 387.
1310. Absence — Deux clefs, 146 — Croix, 241 — Lettre A, 372 — Lettre L, 396 — Lettre P, 408 — Nom Andruzo A, 484 — Nom Barioli, 487 — Nom Cicco V, 488, 489 — Nom Zuzo G, 492, 493 — Nom G Dio R, 494 — Nom Filippo Z, 498, 499 — Nom Petri S, 502 — Nom Puzoli Z, 504, 505, 507 — Noms Andruzo A et Zovanni G (filigrane double), 508. — Signe indéterminé, 587.
1311. Absence — Cercle traversé par deux diamètres en croix et lettre I (filigrane double), 40 — Croix, 241 — Etoile 256 — Nom Andruzo A, 485, 486 — Nom Cicco V, 490 — Nom Maso P, 500 — Nom Mattolo P, 501 — Nom Puzoli Z, 506 — Triangle surmonté d'une croix, 571, 572, 573 — Trois triangles, 585 — Signes indéterminés, 588, 589, 591.
1312. Absence — Etoile, 256 — Trois triangles, 585.
1313. Absence — Deux clefs, 146 — Cloche, 150, 151 — Clou, 164, 165 — Couronne, 185 — Etoile, 256 — Bouton de fleur, 277, 278 — Signe indéterminé, 592.
1314. Cloche, 150 — Echelle, 245 — Etoile, 257 — Navire, 477 — Poisson, 525.
1315. Deux cercles traversés par une barre, terminée en croix, 49, 50 — Clef, 141, 142 — Cloche, 152, 156 — Echelle, 245 — Etoile, 256 — Lettre A, 373 — Lettre G et Croix (filigrane double), 385 — Lettre L, 397 — Lettre P, 409 — Navire, 478 — Roue à six dents, 528 — Roue à trois dents, 529 — Signes indéterminés, 582, 590.
1316. Cercle surmonté de la lettre n, 41 — deux cercles traversés par une barre terminée en croix, 51 — Clef, 138 — Coutelas, 210 — Ecu à une croix (?), 247 — Feuille de trèfle, 262 — Lettre G, 388 — Nom Puzoli Z, 507 — Tête d'homme, 561 — Signe indéterminé, 583.
1317. Cloche, 153 — Coutelas, 211 — Fleur ou ornement, 286, 287 — Fleur de lis, 293 — Trois fruits, 297 — Nœud de Salomon, 481 — Roue à trois dents, 529 — Tête d'homme, 562 — Tour, 569.
1318. Cloche, 157 — Croix, 241 — Deux Croix posées l'une au

- dessus de l'autre, 243 — Lettre B, 378 — Lettre G, 389 — Poisson, 526.
1319. Clou, 167 — Trois fruits, 297 — Lettre L, 397 — Miroir (?), 449 — Nœud de Salomon, 481.
1320. Deux Croix posées l'une au dessus de l'autre, 244 — Etoile, 258 — Feuille de trèfle, 262, 263 — Bouton de fleur, 280 — Fleur à quatre pétales ou quatre-feuilles, 289 — Lettre A, 373 — Navire, 479 — Tête de licorne, 563.
1321. Clef, 139 — Feuille de trèfle, 264 — Bouton de fleur, 280 — Fleur à quatre pétales ou quatre-feuilles, 289.
1322. Coutelas, 210 — Fer à cheval (?) 269 — Bouton de fleur, 280 — Lettre S, 419.
1323. Casque, 36 — Quatre Cercles tangents, 61 — Cornet, 171 — Couronne, 186 — Férule, 270 — Bouton de fleur, 279, 280 — Lettre B, 377 — Tête de bœuf, 538, 539.
1324. Clef, 143 — Echelle, 246 — Bouton de fleur, 280 — Fleur de lis, 294 — Lettres P A, 410 — Tête de bœuf, 538, 539 — Vase, 575.
1325. Aigle, 2 — Basilic, 27 — Clef, 143 — Cloche, 154 — Etoile, 260 — Bouton de fleur, 280 — Lettre B, 377 — Lettres P A, 410 — Lettre S, 420 — Tête de bœuf, 538, 539 — Vase, 576 — Signe indéterminé, 593.
1326. Baril, 25 — Deux Cercles traversés par une barre terminée en croix, 52 — Colonne, 168 — Tête de bœuf, 538, 539 — Vase, 576 — Vessie, 580.
1327. Arbalète, 7 — Fleur à quatre pétales ou quatre-feuilles, 290 — Hache de bûcheron, 366 — Lettre A, 374 — Tête de bœuf, 538, 539.
1328. Clef (?), 140 — Etoile, 259 — Etoile au dessus d'un croissant, 261 — Fleur ou ornement, 288 — Fleur à quatre pétales ou quatre-feuilles, 290 — Fleur à six pétales, traversée par une croix, 291 — Lettre G, 390 — Lettre G et Croix (filigrane double), 386 — Lettre L, 398 — Lettre M, 401 — Nœud en forme de croix, 482 — Tête de bœuf, 538, 539, 540 — Trois triangles, 586 — Signe indéterminé, 587.
1329. Tête de bœuf, 538, 539 — Signe indéterminé, 584.

1330. Cloche, 155 — Etoile, 258 — Tête de bœuf, 538, 539.
1331. Enclume, 251 — Quatre-feuilles, 267 — Tête de bœuf, 538, 539.
1332. Agneau pascal, 1 — Etendard, 253 — Flasque ou Gourde, 273 — Bouton de Fleur, 281 — Hache d'arme, 361 — Lettre A, 375 — Tête de bœuf, 538, 539 — Tête de cheval, 560.
1333. Casque, 37 — Cloche, 158 — Colonne, 169 — Cornet, 172 — Etendard, 253 — Férule, 271 — Bouton de Fleur, 282 — Tenaille, 537 — Tête de bœuf, 538, 539, 545.
1334. Bouton de Fleur, 283 — Tête de bœuf, 538, 539 — Tête de licorne, 564 — Tour, 570.
1335. Arc, 10 — Couronne de feuillage, 209 — Bouton de Fleur, 284 — Tête de bœuf, 538, 539.
1336. Colonne, 170 — Nom Pintavo Z, 503 — Tête de bœuf, 538, 539, 541 — Tour, 570 — Vase, 578.
1337. Clef, 144 — Hache d'arme, 362 — Tête de bœuf, 538, 539.
1338. Ange, 6 — Deux Cercles traversés par une barre terminée en croix, 53 — Couronne, 187 — Tête de bœuf, 538, 539.
1339. Basilic, 28 — Deux Cercles traversés par une barre, 54 — Poire avec deux feuilles, 519 — Tête de bœuf, 538, 539, 542.
1340. Arbalète, 8 — Cloche, 159 — Tête de bœuf, 538, 539, 543.
1341. Absence — Balance, 21 — Etendard, 254 — Quatre-feuilles, 268 — Tête de bœuf, 538, 539.
1342. Casque, 38 — Chapeau de cardinal, 65 — Clef, 145.
1344. Feuille de trèfle, 265 — Hache de bûcheron, 367 — Saucisson, 530 — Tête de bœuf, 544 — Vase, 577.
1345. Arbalète, 9 — Baril, 26 — Deux clefs, 147 — Feuille de trèfle, 266 — Férule, 272 — Trois Fruits, 298 — Hache de bûcheron, 368 — Poire avec deux feuilles, 520 — Saucisson, 530 — Vessie, 581.
1346. Trois Fruits, 299 — Griffon coupé à mi-corps, 353.
1347. Clou, 166 — Etendard, 255.
1348. Poire avec deux feuilles, 521.
1349. — Deux Cercles traversés par une barre, terminée en croix, 55, 56.

1350. Férule, 272 — Lettre M, 402 — Tête de licorne, 565 —
Signe indéterminé, 594.
1351. Poids, 518.
1354. Griffon coupé à mi-corps, 354.
1356. Balance, 22 — Trois Monts, 459.
1357. Deux Cercles traversés par une barre, terminée en croix, 57
— Cloche, 160 — Cornet, 173.
1358. Arc, 14 — Balance, 23 — Chèvre, 76 — Poire avec deux
feuilles, 522.
1359. Arc, 11 — Deux Cercles traversés par une barre, terminée
en croix, 58 — Poire avec deux feuilles, 523.
1361. Basilic, 29 — Hache d'arme, 363.
1363. Oiseau nimbé, 509.
1364. Fleur de lis épanouie, 295.
1366. Deux Cercles traversés par une barre, terminée en croix, 59.
1367. Cheval, 75 — Griffon, 355.
1368. Grenade, 351 — Licorne, 444.
1369. Deux Croissants adossés, traversés par une barre terminée
en croix à ses deux extrémités, 237 — Grenade, 351, 352.
1370. Lettre A, 370.
1371. Navire, 480.
1372. Aigle, 3 — Griffon, 356, 357.
1373. Cerf ou daim, 64 — Chèvre, 77 — Fleur de lis épa-
nouie, 295.
1374. Deux Clefs en sautoir, 148 — Cornet, 174 — Croissant, 213.
1377. Chapeau de cardinal, 66 — Cornet, 175 — Lettre R, 413.
1379. Trois Monts, 460.
1380. Cornet, 176.
1381. Arc, 12 — Cerf ou daim, coupé à mi-corps, 62 — Cou-
ronne, 188 — Hache d'arme, 364 — Licorne, coupée à mi-
corps, 445 — Lion, 446.
1382. Bouton de fleur, 285 — Serpent, en forme de G, surmonté
d'une couronne, 531.
1383. Griffon, 358 — Hache d'arme, 365.
1384. Arc, 15.
1385. Cornet, 177.

1386. Cornet, 178.
1387. Griffon, 359 — Poire, avec deux feuilles, 524.
1388. Gantelet de fer, 350 — Griffon, 360 — Lettre A, 371 —
Lettre R, 414 — Trois Monts, 462 — Tête de licorne,
566, 567.
1390. Trois Monts, 463.
1392. Arc, 16 — Lion, 447.
1394. Arc, 16. — Trois Monts dans un cercle, 450.
1395. Arc, 16.
1398. Deux Cercles traversés par une barre, terminée en croix,
60 — Trois Monts, 464, 465.
1399. Cornet, 179 — Trois Monts dans un cercle, 451.
1401. Trois Monts, 466.
1402. Lettre R, 414.
1403. Cerf ou daim, coupé à mi-corps, 63.
1404. Balance, 24.
1407. Trois Monts, 465.
1408. Lettre M, 403 — Trois Monts, 464.
1409. Fleur à cinq pétales, 274.
1410. Lettre D, 381 — Tête de licorne, 568.
1411. Lettre D, 382.
1412. Lettre D, 382 — Lettre M, 403.
1414. Char à deux roues, 67.
1415. Cornet, 180 — Couronne, 189 — Trois Monts, 467.
1416. Bœuf, 35 — Couronne, 189 — Trois Monts, 467.
1419. Cornet, 181 — Trois Monts dans un cercle, 452.
1420. Cornet, 181 — Fleur à six pétales, 275.
1421. Cornet, 181 — Lettre M, 404.
1422. Cornet, 181 — Enclume surmontée d'une croix, 252.
1423. Enclume surmontée d'une croix, 252.
1424. Couronne, 190, 192.
1425. Couronne, 190 — Trois Monts, 468.
1426. Couronne, 192.
1427. Cornet, 182 — Couronne, 181.
1428. Char à deux roues, 68, 69 — Couronne, 193 — Lettre
M, 403.

1429. Char à deux roues, 69, 70 — Deux Clefs en sautoir, 149 — Couronne, 193, 194 — Trois Monts, 469.
1430. Char à deux roues, 69, 70 — Couronne, 193, 194 — Trois Monts dans un cercle, 453 — Trois Monts, 470.
1431. Char à deux roues, 70 — Couronne, 194.
1432. Char à deux roues, 70 — Ciseaux, 89 — Couronne, 190, 194.
1433. Char à deux roues, 70 — Ciseaux, 104 — Couronne, 194.
1434. Ciseaux, 104 — Couronne, 195 — Trois Monts, 471, 475.
1435. Chien coupé à mi-corps, 78 — Couronne, 195, 197 — Trois Monts, 475.
1436. Couronne, 195 — Trois Monts, 475.
1437. Couronne, 195 — Trois Monts, 475.
1438. Ciseaux, 90, 91 — Couronne, 195 — Lettre M, 405 — Trois Monts, 472.
1439. Ciseaux, 91 — Couronne, 195 — Fleur, 276 — Trois Monts, 472.
1440. Ciseaux, 92, 93 — Couronne, 195 — Fleur à huit pétales, 292 — Gantelet, 308 — Lion coupé à mi-corps, 448.
1441. Basilic, 31 — Couronne, 196 — Fleur à quatre pétales, 292 — Gantelet, 308 — Lion, coupé à mi-corps, 448 — Trois Monts dans un cercle, 454 — Trois Monts, 473.
1442. Ciseaux, 82, 83, 84 — Couronne, 196 — Lion, coupé à mi-corps, 448 — Trois Monts dans un cercle, 454, 455 — Trois Monts, 473.
1443. Arc, 13 — Basilic, 32 — Ciseaux, 85 — Lettre S, 421 — Trois Monts, 474.
1444. Arc, 13 — Ciseaux, 85 — Lettre S, 421 — Trois Monts, 474.
1445. Arc, 13 — Basilic, 30 — Ciseaux, 85 — Couronne, 198, 199 — Lettre G, surmontée de la croix, 391 — Lettre S, 421.
1446. Arc, 13 — Chien coupé à mi-corps, 79 — Ciseaux, 85, 86, 94 — Gantelet, 308 — Lettre S, 422 — Trois Monts, dans un cercle, 456 — id. surmontés de la lettre S, 476.
1447. Lettre M, 406 — Lettre R, 415.
1448. Basilic, 33 — Ciseaux, 87 — Cloche, 161 — Lettre M, 406 — Lettre R, 415.

1449. Ciseaux, 88, 95, 96, 105 — Lettre N ou H, 407.
1450. Char à deux roues, 71 — Ciseaux, 97 — Lettre N ou H, 407 — Lettre R, sur un bâton, au dessous de la lettre C, 416 — Lettre S, 423.
1451. Char à deux roues, 71 — Ciseaux, 106 — Lettre R, sur un bâton, au dessous de la lettre C, 416 — Lettre S, 423 — Trois Monts dans un cercle, 457.
1452. Char à deux roues, 71 — Ciseaux de tondeur, 80 — Ciseaux, 106, 107 — Lettre S, 423.
1453. Ciseaux, 106, 121 — Cornet, 183.
1454. Char à deux roues, 72 — Ciseaux, 108, 121, 124 — Cornet, 184.
1455. Ciseaux, 108, 121 — Cornet, 184.
1456. Ciseaux, 108 — Cornet, 184 — Couronne, 200 — Fleur de lis, 296.
1457. Ciseaux, 98, 108, 122, 125 — Couronne, 201, 202 — Tête de bœuf, 547, 548.
1458. Char à deux roues, 73, 74 — Ciseaux de tondeur, 81 — Ciseaux, 98, 109, 122, 125 — Tête de bœuf, 547, 548.
1459. Ciseaux, 109, 110, 122 — Tête de bœuf, 548.
1460. Ciseaux, 99, 109, 114, 127 — Trois Monts dans un cercle, 458 — Tête de bœuf, 548.
1461. Aile d'oiseau, traversée par un flèche, 4 — Ciseaux, 99, 111, 127 — Trois Monts dans un cercle, 458 — Tête de bœuf, 548, 550.
1462. Ciseaux, 99, 100 — Cloche, 162 — Tête de bœuf, 548, 550, 551, 552.
1463. Ciseaux, 99, 115, 116 — Tête de bœuf, 548, 551, 552.
1464. Ciseaux, 99, 117 — Tête de bœuf, 548, 551, 552 — Trompette, 574.
1465. Ciseaux, 117, 118 — Couronne au dessus des lettres S B, 208 — Tête de bœuf, 548 — Trompette, 574.
1466. Ciseaux, 101, 117, 119 — Couronne, 202 — Gantelet, 300 — Tête de bœuf, 546, 548, 549.
1467. Ciseaux, 101, 102 — Gantelet, 300 — Tête de bœuf, 546, 548, 549.

1468. Ciseaux, 101, 102 — Tête de bœuf, 549, 553.
1469. Ciseaux, 102, 112, 128 — Roue de S.^{te} Catherine, avec initiales, I T, 527 — Tête de bœuf, 549, 553.
1470. Ciseaux, 102, 112, 128 — Roue de S.^{te} Catherine, avec initiales I T, 527 — Tête de bœuf, 553.
1471. Ciseaux, 112, 120, 128 — Gantelet, 302 — Roue de S.^{te} Catherine, avec initiales I T, 527 — Tête de bœuf, 553, 554.
1472. Ciseaux, 112, 128, 129 — Gantelet, 302 — Roue de S.^{te} Catherine, avec initiales I T, 527 — Tête de bœuf, 554.
1473. Ciseaux, 112, 128, 130 — Gantelet, 302 — Roue de S.^{te} Catherine, avec initiales I T, 527 — Tête de bœuf, 554, 555.
1474. Ciseaux, 112, 128 — Gantelet, 302 — Roue de S.^{te} Catherine, avec initiales I T, 527 — Tête de bœuf, 554.
1475. Basilic, 34 — Ciseaux, 131 — Gantelet, 302 — Tête de bœuf, 556 — Trompette, 574.
1476. Basilic, 34 — Tête de bœuf, 556.
1477. Tête de bœuf, 556.
1478. Ciseaux, 113, 123, 126 — Gantelet, 303.
1479. Ciseaux, 113, 126, 132 — Gantelet, 303 — Tête de bœuf, 557.
1480. Tête de bœuf, 557.
1481. Ciseaux, 133 — Deux Coutelas en sautoir, 212 — Gantelet, 304 — Tête de bœuf, 557.
1483. Anneau, surmonté d'une étoile, 17 — Gantelet, 305.
1484. Anneau, surmonté d'une étoile, 17 — Gantelet, 309 — Tête de bœuf, 558.
1485. Anneau, surmonté d'une étoile, 17 — Gantelet, 309.
1486. Gantelet, 309 — Oie dans un cercle, 510.
1487. Gantelet, 306 — Oie dans un cercle, 511.
1488. Gantelet, 310 — Oie dans un cercle, 511.
1489. Gantelet, 310.
1490. Cercle, à l'intérieur duquel est un signe indistinct, 47 — Ciseaux, 134 — Gantelet, 310, 311.
1491. Ciseaux, 134 — Couronne, 203 — Gantelet, 311.
1492. Ciseaux, 134 — Gantelet, 311.
1493. Ciseaux, 134 — Couronne, 204 — Gantelet, 307, 312.

1494. Gantelet, 307, 312.
1495. Gantelet, 307.
1496. Ciseaux, 135 — Croissant surmonté de la croix, 214.
1497. Couronne, 206 — Gantelet, 313.
1498. Oie dans un cercle, 512 — Tête de bœuf, 559.
1499. Couronne, 205, 207 — Gantelet, 314 — Tête de bœuf, 559.
1500. Croissant surmonté d'une croix, 214 — Gantelet, 314 —
Hache ou couperet, 369 — Tête de bœuf, 559.
1501. Gantelet, 314, 315, 316, 317.
1502. Gantelet, 314, 315, 316, 317, 318.
1503. Gantelet, 316, 317, 319.
1504. Gantelet, 317, 319, 320, 321.
1505. Anneau, 19 — Gantelet, 317, 320, 321.
1506. Anneau, 19 — id. surmonté de la lettre B, 20 — Gantelet,
317, 320, 321.
1507. Anneau, 19 — Gantelet, 322.
1508. Oie dans un cercle, 513.
1509. Anneau surmonté d'une étoile, 18 — Gantelet, 323, 324 —
Oie dans un cercle, 513.
1510. Oie dans un cercle, 513.
1511. Gantelet, 301 — Oie dans un cercle, 513.
1512. Ciseaux, 136 — Oie dans un cercle, 513.
1513. Ciseaux, 137 — Oie dans un cercle, 513.
1514. Gantelet, 325 — Oie dans un cercle, 513.
1515. Gantelet, 325, 326 — Oie dans un cercle, 513.
1516. Croissant surmonté de la croix, 215 — Gantelet, 325, 326
— Oie dans un cercle, 513.
1517. Gantelet, 325, 326.
1518. Gantelet, 325, 327, 328.
1519. Gantelet, 325, 328, 329.
1520. Cercle surmonté de la croix, 42 — Gantelet, 330, 331.
1521. Gantelet, 331.
1522. Gantelet, 332, 341, 342.
1523. Cercle surmonté de la croix, 42 — Gantelet, 332, 342.
1524. Cercle surmonté de la croix, 42 — Gantelet, 333, 334.
1525. Cercle surmonté de la croix, 42 — Gantelet, 333, 334, 335.

1526. Croissant surmonté de la croix, 216 — Gantelet, 333, 334.
1527. Gantelet, 333, 334.
1528. Gantelet, 334, 336, 337.
1529. Gantelet, 336, 337.
1530. Gantelet, 337, 338.
1531. Gantelet, 337.
1532. Croissant surmonté de la croix, 217 — Gantelet, 337.
1533. Gantelet, 337.
1534. Gantelet, 337.
1536. Croissant surmonté de la croix, 218.
1538. Croissant surmonté de la croix, 219.
1540. Cercle surmonté de la croix, 43.
1541. Cercle surmonté de la croix, 43, 44.
1542. Cercle surmonté de la croix, 43.
1543. Cercle surmonté de la croix, 43.
1544. Cercle surmonté de la croix, 43, 45 — Gantelet, 339.
1545. Cercle surmonté de la croix, 43, 44.
1546. Cercle surmonté de la croix, 43.
1547. Sirène, 532.
1549. Cercle surmonté de la croix, 45 — Croissant surmonté de la croix, 220 — Gantelet, 340.
1550. Cercle surmonté de la croix, 45.
1551. Cercle surmonté de la croix, 45.
1552. Cercle surmonté de la croix, 45 — Gantelet, 341, 342.
1553. Cercle surmonté de la croix, 45 — Gantelet, 342.
1554. Cercle surmonté de la croix, 45.
1555. Cercle surmonté de la croix, 45.
1556. Sirène, 533, 534.
1557. Cercle surmonté de la croix, 46 — Sirène, 533, 535.
1558. Sirène, 533, 534.
1559. Sirène, 533, 534.
1560. Sirène, 533, 534.
1561. Sirène, 533, 534.
1562. Soleil ou fleur surmontée de la croix, 224 — Croissant surmonté de la croix, 221 — Sirène 534.
1563. Soleil ou fleur surmontée de la croix, 224 — Sirène, 534.

1564. Soleil ou fleur surmontée de la croix, 224 — Gantelet, 343.
1565. Soleil ou fleur surmontée de la croix, 224.
1566. Soleil ou fleur surmontée de la croix, 224.
1567. Soleil ou fleur surmontée de la croix, 224.
1568. Absence.
1569. Absence.
1570. Absence.
1571. Absence.
1572. Absence — Ancre, 5 — Gantelet, 344 — Pèlerin, 514.
1573. Absence — Pèlerin, 514.
1574. Absence — Gantelet, 344, 345.
1575. Absence — Gantelet, 344, 345, 346.
1576. Absence — Gantelet, 344, 345, 347.
1577. Absence — Gantelet, 345, 346.
1578. Absence — Gantelet, 345 — Pèlerin, 515.
1579. Absence — Gantelet, 348.
1580. Absence — Gantelet, 345, 348 — Pèlerin, 516.
1581. Absence — Gantelet, 345 — Pèlerin, 516.
1582. Absence — Gantelet, 344.
1583. Absence — Gantelet, 344 — Pèlerin, 517.
1584. Absence — Gantelet, 344 — Pèlerin, 517.
1585. Absence — Gantelet, 344 — Pèlerin, 517.
1586. Absence — Gantelet, 344 — Pèlerin, 517.
1587. Absence — Gantelet, 344.
1588. Absence — Gantelet, 344.
1589. Absence — Croissant surmonté de la croix, 222 — Gantelet, 344 — Soleil, 536.
1590. Absence — Croissant surmonté de la croix, 222 — Gantelet, 344, 349 — Soleil, 536.
1591. Absence — Croissant surmonté de la croix, 222 — Gantelet, 349 — Deux Lettres initiales, 424 — Soleil, 536.
1592. Absence — Croissant surmonté de la croix, 222 — Gantelet, 349 — Deux Lettres initiales, 424 — Soleil, 536.
1593. Absence — Croissant surmonté de la croix, 222 — Gantelet, 349 — Deux Lettres initiales, 424 — Soleil, 536.
1594. Absence — Gantelet, 349 — Deux Lettres initiales, 424, 425.

1595. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 225 — Gantelet, 349 — Deux Lettres initiales, 425.
1596. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 225 — Gantelet, 349 — Deux Lettres initiales, 425.
1597. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 225 — Gantelet, 349 — Deux Lettres initiales, 425.
1598. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 225 — Gantelet, 349 — Deux Lettres initiales, 425 — Trois Lettres initiales, 426.
1599. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 225 — Deux Lettres initiales, 425.
1600. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 225.
1601. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 225 — Lettre J, 394.
1602. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 225 — Lettre J, 394.
1603. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 225 — Croissant, 232 — Lettre J, 394.
1604. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 225, 226 — Croissant, 232.
1605. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 226 — Croissant, 232.
1606. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 226 — Croissant, 232 — Deux Lettres initiales, 427.
1607. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 226 — Croissant, 232.
1608. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 226 — Croissant, 232 — Vase, 579.
1609. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 226, 227 — Vase, 579.
1610. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 226, 227 — Vase, 579.
1611. Absence — Croissant surmonté d'un fleuron, 227, 228 — Vase 579.
1612. Absence — Croissant surmonté de la croix, 223 — Croissant surmonté d'un fleuron, 228 — Croissant, 233 — Vase, 579.

1613. Absence. — Croissant surmonté de la croix, 223 — Croissant surmonté d'un fleuron, 228 — Croissant, 233 — Vase, 579.
1614. Absence — Croissant surmonté de la croix, 223 — Croissant surmonté d'un fleuron, 228 — Croissant, 233 — Vase, 579.
1615. Croissant surmonté de la croix, 223 — Croissant surmonté d'un fleuron, 228 — Croissant, 233 — Vase, 579.
1616. Croissant surmonté de la croix, 223 — Croissant surmonté d'un fleuron, 228 — Croissant, 233 — Trois Lettres initiales, 428 — Vase, 579.
1617. Croissant surmonté de la croix, 233 — Croissant surmonté d'un fleuron, 229 — Croissant, 233 — Trois Lettres initiales, 428.
1618. Croissant surmonté de la croix, 223 — Croissant surmonté d'un fleuron, 229 — Croissant, 233 — Trois Lettres initiales, 428.
1619. Croissant surmonté d'un fleuron, 229 — Trois Lettres initiales, 428, 429, 430.
1620. Croissant surmonté d'un fleuron, 229, 230 — Trois Lettres initiales, 428.
1621. Croissant surmonté d'un fleuron, 229, 230 — Croissant, 234. — Trois Lettres initiales, 428.
1622. Croissant surmonté d'un fleuron, 230 — Croissant, 234 — Trois Lettres initiales, 428.
1623. Croissant surmonté d'un fleuron, 230 — Croissant, 234, 235 — Trois Lettres initiales, 428.
1624. Croissant surmonté d'un fleuron, 230 — Croissant, 234, 235.
1625. Croissant surmonté d'un fleuron, 230 — Croissant, 234, 235.
1626. Croissant, 235 — Croissant couronné au-dessus de deux lunes, 238 — Une Lettre initiale, 431.
1627. Croissant, 235 — Croissant couronné au-dessus de deux lunes, 238 — Une Lettre initiale, 431.
1628. Croissant, 235 — Croissant couronné au-dessus de deux lunes, 238 — Une Lettre initiale, 431.
1629. Croissant, 235 — Cercle surmonté d'un fleuron, 236 — Croissant couronné au-dessus de deux lunes, 238 — Ecu de Gênes, 248 — Une Lettre initiale, 431 — Deux Lettres initiales, 432.

1630. Croissant surmonté d'un fleuron, 231 — Cercle surmonté d'un fleuron, 236 — Ecu de Gênes, 248.
1631. Croissant surmonté d'un fleuron, 231 — Cercle surmonté d'un fleuron, 236 — Ecu de Gênes, 248.
1632. Croissant surmonté d'un fleuron, 231 — Cercle surmonté d'un fleuron, 236 — Ecu de Gênes, 248.
1633. Croissant surmonté d'un fleuron, 231 — Cercle surmonté d'un fleuron, 236 — Ecu de Gênes, 248 — Deux Lettres initiales, 433.
1634. Deux Lettres initiales, 433.
1635. Deux Lettres initiales, 433.
1636. Deux Lettres initiales, 433 — Une Lettre initiale, 434.
1637. Croissant au-dessus de deux lunes, 239 — Deux Lettres initiales, 433.
1638. Croissant couronné au-dessus de deux lunes, 239.
1639. Croissant couronné au-dessus de deux lunes, 239 — Deux Lettres initiales, 435.
1640. Croissant couronné au-dessus de deux lunes, 239 — Deux Lettres initiales, 435.
1641. Croissant couronné au-dessus de deux lunes, 239 — Deux Lettres initiales, 435.
1642. Croissant couronné au-dessus de deux lunes, 239 — Deux Lettres initiales, 435.
1643. Croissant couronné au-dessus de deux lunes, 239 — Une Lettre initiale, 436.
1644. Une Lettre initiale, 436.
1645. Une Lettre initiale, 436.
1646. Une Lettre initiale, 436.
1647. Une Lettre initiale, 436.
1648. Une Lettre initiale, 436.
1649. Une Lettre initiale, 436 — Lettres initiales, 437.
1650. Lettres initiales (filigrane double), 438 — Une Lettre initiale, 436 — Lettres initiales, 437, 438, 439.
1651. Lettres initiales (filigrane double), 438 — Lettres initiales, 437, 439.
1652. Lettres initiales (filigrane double), 438 — Lettres initiales, 439.

1653. Lettres initiales (filigrane double), 438 — Lettres initiales, 439.
1654. Lettres initiales, 439.
1655. Lettres initiales, 439.
1656. Lettres initiales, 439, 440.
1657. Lettres initiales, 439, 440.
1658. Lettres initiales, 439, 440.
1659. Une Lettre initiale, 441 — Lettres initiales, 439, 440.
1660. Une Lettre initiale, 441 — Lettres initiales, 439, 440.
1661. Une Lettre initiale, 441 — Lettres initiales, 439, 440.
1662. Une Lettre initiale, 441 — Lettres initiales, 439, 440.
1663. Une Lettre initiale, 441, 442 — Lettres initiales, 430, 440.
1664. Une Lettre initiale, 442 — Lettres initiales, 439, 440.
1665. Une Lettre initiale, 442 — Lettres initiales, 439, 440.
1666. Une Lettre initiale, 442 — Lettres initiales, 439, 440.
1667. Lettres initiales, 439.
1668. Lettres initiales, 439.
1669. Lettres initiales, 439.
1670. Lettres initiales, 439.
1671. Lettres initiales, 439.
1672. Lettres initiales, 439.
1673. Lettres initiales, 439.
1674. Lettres initiales, 439.
1675. Ecu de Gênes, au dessus de deux lunes, 249, 250 — Lettres initiales 439.
1676. Lettres initiales, 439.
1691 à 1706. Lettres initiales, 443.
-